# **REPUBLIQUE TUNISIENNE**Ministère de l'éducation



# PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE DE LA MISSION DE L'EDUCATION 2020

Version française non officielle

Novembre 2019

# **Table des matières**

| Table des matières  | 1     |
|---|-------|
| Liste des tableaux  | 5     |
| Liste des graphiques  | 6     |
| Premier chapitre : Présentation générale de la mission  | 8     |
| 1. Stratégie de la mission  | 8     |
| 2. La politique sectorielle   | 8     |
| 3. Présentation du programme de la mission  | 10    |
| 3.1. Les sous-programmes  | 12    |
| 3.2. Carte des programmes   | 15    |
| 4. Cadre de dépenses à moyen terme  | 18    |
| 4.1. Projet de budget du Ministère  | 18    |
| 4.2. Dépenses des missions du programme à moyen terme par programme et par sour financement             |       |
| 4.3. Dépenses de mission du programme à moyen terme par titre et source de finance                      |       |
| 4.4. Dépenses de mission 2020 par programme, type et source de financement                              | 21    |
| 4.5. Répartition des crédits des institutions soumises et non soumises au code de comptabilité publique | 22    |
| Deuxième chapitre : Dépenses de la mission par programme  | 24    |
| Programme n°1 : Le cycle primaire   | 24    |
| 1- Présentation du programme et de sa stratégie   | 24    |
| 1.1. Mission du programme   | 24    |
| 1.2. Orientations stratégiques du programme   | 24    |
| 1.3. Principales données statistiques du cycle primaire   | 25    |
| 2- Performance du programme   | 28    |
| 2.1. Les objectifs stratégiques du programme et évolution des indices de performar                      | ice28 |
| 2.1.1. Premier objectif : Améliorer les acquis des élèves   | 29    |
| 2.1.2. Deuxième objectif : assurer un climat propice à l'apprentissage et à la socialisation            | 31    |
| Infrastructure  | 31    |
| Services d'accompagnement et des commodités   | 31    |
| 2.1.3. Objectif 1.1: Généraliser l'année préparatoire à tous les élèves                                 | 33    |
| 2.1.4. Objectif 1.2: Lutter contre l'échec scolaire et l'abandon scolaire précoce                       | 33    |
| 2.2. Activités du programme   | 35    |
| 2.2.1. Développement des approches et des normes pédagogiques   | 37    |
| 2.2.2. Soutenir la vie scolaire et améliorer sa qualité   | 39    |

| 2.2.3. Ressources humaines   | 42      |
|--|---------|
| 2.2.4. Mise à niveau de l'infrastructure   | 42      |
| 2.2.5. Information et communication  | 44      |
| 2.2.6. Le développement du système de direction et de gestion  | 45      |
| 3. Dépenses du programme   | 46      |
| 3.1. Répartition des dépenses de programme pour l'année 2020 par sous-programme sections et sources de financement | es, les |
| 3.2. Dépenses de rémunération.   | 49      |
| 3.3. Frais de gestion  | 49      |
| 3.4. Dépenses d'intervention   | 49      |
| 3.5. Dépenses d'investissement   | 50      |
| Programme n°2 : Cycle préparatoire et lycées secondaires   | 52      |
| 1- Présentation du programme et de sa stratégie  | 52      |
| 1.1. Mission du programme  | 52      |
| ✓ L'étape du cycle préparatoire  | 52      |
| ✓ Enseignement secondaire  | 52      |
| 1.2. Orientations stratégiques du programme  | 53      |
| 1.3. Les principales données statistiques du cycle préparatoire et secondaire                                      | 54      |
| 2. Performance du programme  | 57      |
| 2.1. Les objectifs stratégiques du programme et évolution des indices de performan                                 | ce57    |
| 2.1.1. Premier objectif : améliorer les acquis des élèves  | 57      |
| 2.1.2. Deuxième objectif : remédier à l'échec et au décrochage précoce   | 58      |
| 2.1.3. Le troisième objectif : améliorer les pourcentages des orientés aux domain scientifiques et techniques      |         |
| 2.2. Activités du programme  | 65      |
| 2.2.1. Modernisation des approches et des méthodes pédagogiques  | 65      |
| 2.2.2. Développement de la vie scolaire  | 66      |
| 2.2.3. Habilitation des ressources humaines  | 66      |
| 2.2.4. Développement des infrastructures   | 67      |
| 2.2.5. Développement du système de pilotage et de gestion  | 68      |
| 3. Dépenses du programme   | 68      |
| 3.1. Les dépenses de rémunération  | 72      |
| 3.2. Les dépenses de fonctionnement  | 72      |
| 3.3. Dépenses d'intervention   | 72      |
| 3.4. Dépenses d'investissement   | 72      |
| Programme n°3 : Pilotage et soutien  | 76      |
| 1. Présentation du programme et sa stratégie   | 76      |
| 1.1. Composantes du programme  | 76      |

| 1.2. Le programme de pilotage et de soutien : un état des lieux :  | 81     |
|--|--------|
| 1.2.1. Faiblesses  | 81     |
| 1.2.2. Forces  | 82     |
| 2. Performance du programme  | 84     |
| 2.1. Les objectifs stratégiques du programme   | 84     |
| 2.1.1. Objectif 1 : Développer la gestion des ressources humaines  | 85     |
| 2.1.2. Objectif 2 : Rationalisation de la gestion du budget  | 85     |
| 2.1.3. Objectif 3 : Assoir les mécanismes de gouvernance, d'évaluation et de communication                       | 85     |
| 2.2. Les activités du programme  | 86     |
| 2.2.1. Le Centre national de formation et de développement des compétences                                       | 86     |
| 2.2.2. Le centre national de la maintenance  | 87     |
| 2.2.3. Créer une nouvelle génération d'entrepreneurs   | 88     |
| 2.2.4. Préparer un système d'information spécifique au Ministère   | 89     |
| 2.2.5. La rationalisation des dépenses   | 89     |
| 2.2.6. Maitrise de la consommation de l'énergie  | 89     |
| 3. Dépenses du programme   | 91     |
| 3.1. Dépenses de rémunération  | 95     |
| 3.2. Dépenses de fonctionnement  | 95     |
| 3.3. Dépenses d'intervention   | 95     |
| 3.4. Dépenses d'investissement   | 95     |
| ANNEXES  | 99     |
| ANNEXE 1 : Fiches des indices de mesure des objectifs du programme du cycle primain                              | re.100 |
| ANNEXE 2 :_Fiches des indices de mesure des objectifs du programme du cycle prépara et d'enseignement secondaire |        |
| ANNEXE 3 : Fiches des indices de mesure des objectifs du programme pilotage et soutie                            | en.105 |

# Liste des tableaux

| 4 |
|---|
| 5 |
| 9 |
|   |
| 0 |
| 1 |
|   |
| 2 |
| 3 |
| 5 |
| 8 |
| 0 |
| 2 |
| 3 |
| 3 |
| 3 |
| 4 |
| 7 |
|   |
| 8 |
| 0 |
| е |
| 1 |
|   |
| 1 |
| 4 |
| 7 |
|   |
| 8 |
| 1 |
| S |
| 2 |
| 3 |
| 4 |
| 7 |
|   |
| 8 |
|   |
| 9 |
|   |
| 9 |
| t |
| 3 |
| 4 |
|   |
| 4 |
|   |
|   |

| Tableau 36 : Nouveaux projets et projets en cours d'exécution selon les sources de       |
|--|
| financement74  |
| Tableau 37 : Développer la gestion des ressources humaines et indices de mesure85        |
| Tableau 38 : Rationalisation de la gestion du budget85                                   |
| Tableau 39 : Assoir les mécanismes de gouvernance, d'évaluation et de communication85    |
| Tableau 40 : Programmation des dépenses le programme de pilotage et de soutien (2020)91  |
| Tableau 41 : Dépenses de programme pour l'année 2020 par sous-programmes, classe et      |
| sources de financement93   |
| Tableau 42 : Dépenses du programme 202095  |
| Tableau 43 : Projets nouveaux et en cours d'achèvement et leurs sources de financement97 |
| Tableau 44 : Les nouveaux projets et les projets en cours d'achèvement par engagements   |
| crédits et payement  |
|  |
|  |
| Liste des graphiques   |
| Liste des grapinques   |
|  |
| Graphique 1 : Diagramme des orientations stratégiques de la mission d'Education          |
| Graphique 2 : Programmes de la mission d'éducation                                       |
| Graphique 3 : Structuration selon les programmes et sous-programmes                      |
| Graphique 4 : Carte du programme de l'école primaire                                     |
| Graphique 5 : Diagramme des activités du programme                                       |

# Mission du ministère de l'Education

## Premier chapitre : Présentation générale de la mission

# 1. Stratégie de la mission

Selon le chapitre 39 de la Constitution tunisienne de 2014 et la loi d'orientation de l'éducation et de l'enseignement scolaire de l'année 2002, l'éducation est considérée une priorité nationale absolue .L'éducation est indispensable et obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans. Il s'agit donc d'un droit constitutionnel garanti à tout enfant tunisien en âge d'être scolarisé quel que soit son sexe, sa religion, sa couleur ou son origine sociale. Cette importance érige l'éducation en une préoccupation nationale pour le Ministère de l'Éducation car il est mandaté pour gérer les établissements d'enseignement. Cette mission concerne également la plupart des Ministères et des institutions aux niveaux central et régional, ce qui nécessite des dispositions pour la coordination entre les différents partenaires au niveau des perceptions ainsi qu'au niveau de la mise en œuvre et de l'évaluation.

# 2. La politique sectorielle

Au regard du changement que la Tunisie a connu à différents niveaux depuis 2011, il a été procédé à une revue des objectifs du secteur de l'éducation et de ses priorités en fonction des orientations générales du pays. Dans ce contexte, le Ministère de l'Éducation a organisé, du 29 au 31 mars 2012, une conférence nationale sur «la méthodologie de réforme du système éducatif ». Cette conférence représente la première étape du processus de consultation nationale qui vise à préparer une feuille de route pour la réforme de l'éducation en Tunisie après avoir achevé les consultations pour l'école de base et le lycée. D'autre part, des études diagnostiques et d'évaluation ont été lancées dans certains domaines de l'éducation par des experts et des chercheurs dans les domaines : éducatif, économique et social.

Ces étapes ont constitué les préparatifs à la réforme de l'éducation, qui est devenue une nécessité et une demande importante. En effet, le dossier éducation est une priorité d'ordre national par excellence dans la mesure où la réforme du système éducatif est considérée comme une condition essentielle pour la réforme et le développement.

Dans ce contexte, un comité a été constitué pour diriger la réforme. Le 23 avril 2015, le dialogue national officiel sur la réforme du système éducatif a été lancé sous la tutelle du

Ministère de l'éducation, avec la participation de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT) et de l'Institut Arabe des Droits de l'Homme.

Un ensemble de dialogues et de consultations locaux et régionaux ont été organisés avec la participation du cadre éducatif, des parents d'élèves, en plus des dialogues et des consultations auxquels ont participé les autres Ministères, organisations nationales et composantes de la société civile. Ces dialogues et ces consultations ont abouti à la préparation d'un rapport de synthèse par les représentants des trois parties prenantes du dialogue national sur la réforme du système éducatif.

Un groupe de comités ad hoc a été formé selon les axes convenus pour exploiter les différents rapports et toutes les contributions possibles afin de déterminer les caractéristiques du plan de réforme et les décisions qui en découlent, dont une partie peut être activée lors de la prochaine rentée scolaire, en attendant l'achèvement de toutes les procédures et décisions de réforme au cours des années suivantes.

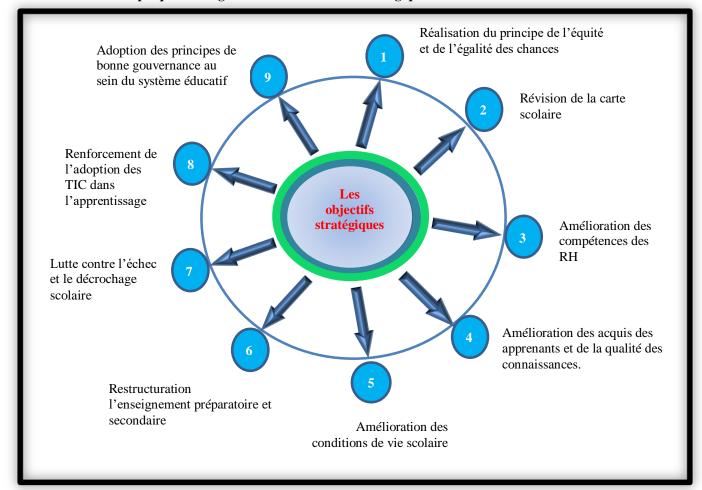
Dans ce contexte, un projet de loi portant sur les principes de base de l'éducation en Tunisie, conformément aux outputs des commissions mixtes avec le reste des partenaires a été préparé. Toutefois, le blocage de la réforme a empêché le projet de loi d'être envoyé au Parlement, ce qui nécessite la reprise du processus de réforme et la mise en œuvre de ses résultats.

Par ailleurs, et malgré les problèmes liés à la conduite de la réforme de l'éducation, un certain nombre de questions qui représentent une préoccupation essentielle du système éducatif notamment en ce qui concerne la qualité du processus éducatif et le respect du principe d'équité et d'égalité des chances, ont poussé le Ministère à réaliser plusieurs projets. A titre indicatif, la généralisation de l'année préparatoire et l'unification de ses méthodes, la révision des programmes de certaines matières et l'adoption des technologies de l'information et de la communication.

Ces orientations stratégiques ont été inclues dans le document de plan du secteur éducatif 2016-2020, qui a été préparé dans une approche participative progressive au niveau des régions, puis au niveau central ce qui a permis d'identifier les objectifs stratégiques à retenir :

Ces objectifs seront inscrits dans le programme annuel de performance(PAP) de l'education et ce en mettant l'accent sur les objectifs et les résultats des produits qui sont directement orientés vers le citoyen en tant qu contribuable et utilisateur du service public.

Parallèlement, les objectifs des moyens et des activités seront maintenus en tant qu'objectifs internes du système conformément à la note circulaire du Chef du Gouvernement concernant la préparation du budget de l'État.



Graphique 1 : Diagramme des orientations stratégiques de la mission Education

# 3. Présentation du programme de la mission

La mission d'éducation pour 2020 comprend 03 programmes, 81 sousprogrammes, 18 activités, 8 objectifs et 21 indices pour mesurer leurs performances et 02 acteurs publics contribuent à leur réalisation.

Dans le souci d'assurer une conception optimale de la structure des programmes des missions éducatives, tous les cadres du Ministère ont été impliqués au niveau central et régional afin de mieux appréhender le sujet sous tous ses aspects et de prendre en compte les spécificités du secteur.

Cette approche participative a consacré une grande partie du dialogue et de l'analyse afin d'avoir un fil conducteur pour déterminer la liste des programmes de la mission d'éducation.

Méthodologiquement il a été question de choisir entre adopter une division fonctionnelle ou adopter une division selon les cycles éducatifs :

- La division fonctionnelle consiste à réserver un programme pour chaque mission majeure effectué par le Ministère qui couvre l'ensemble du secteur de l'éducation tel que la «formation des cadres» «les programmes et les normes pédagogiques» «l'équipement et la restauration» ...
- La division selon les cycles éducatifs, signifie l'adoption d'un programme pour chaque étape principale du cycle éducatif tel que «l'enseignement primaire" "l'enseignement de base " "l'enseignement secondaire", à condition que chaque étape comprenne toutes les fonctions adoptées par le Ministère.

Après avoir discuté des avantages et des inconvénients de chaque mode, la division selon les cycles éducatifs a été adoptée compte tenu de sa plus grande efficacité dans le contrôle de système éducatif et de sa gestion afin d'atteindre les objectifs nationaux fixés. Dans ce contexte, la mission d'éducation a été divisée en trois programmes.

Educati **Mission** on **Pilotage** Collège et Cycle Les programmes et secondaire primaire soutien Le nombre de sousprogrammes au niveau central Le nombre de sous-26 26 26 programmes au niveau régional

Graphique 2 : Programmes de la mission d'éducation

#### 3.1. Les sous-programmes

Des sous-programmes ont été définis selon le même cheminement suivi dans la fixation des programmes. Dans ce cadre il a été considéré que les cycles de formation représentent un point de départ pour diviser les programmes en sous-programmes. Toutefois, la division fonctionnelle n'a pas été adoptée sur le plan des ressources humaines, des infrastructures et de la vie scolaire en raison du chevauchement entre les emplois d'une part et le manque d'implication du niveau régional dans l'élaboration des objectifs, des indices et la fixation des activités. En conséquence le modèle décliné a été adopté compte tenu des niveaux de déconcentration et de décentralisation techniques liés à la gestion du système éducatif.

À partir de décembre 2009, le Commissariat Régional de l'Education a été considéré comme un établissement public doté de la personnalité morale et de l'indépendance financière et disposant ainsi d'une marge d'indépendance. Dans ce contexte, le cycle primaire de l'éducation a été considéré comme la première branche du programme dont la gestion est assurée par le commissariat régional de l'éducation en coordination avec le directeur de l'enseignement primaire sous la supervision du Délégué Régional. De ce fait le programme se répartit en 26 sous-programmes, conformément au nombre de commissariats régionaux de l'éducation en plus d'un sous-programme au niveau central. Ce dernier est consacré à la supervision, le fonctionnement et la direction du programme. Le nombre total de sous-programmes s'élève ainsi à 27 pour chaque programme fixé.

Graphique 3: Structuration selon les programmes et sous-programmes

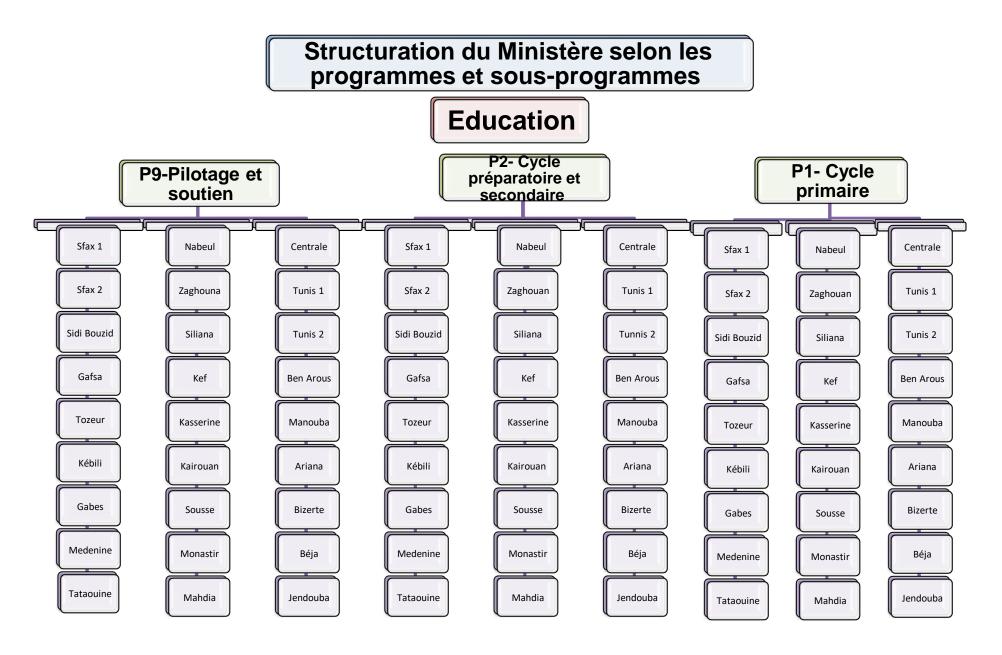


Tableau 1 : Cadre de performance et d'activités de programme

| Programmes            | Nombre d'activités | Nombre d'objectifs<br>stratégiques | Nombre d'indices de mesure<br>du rendement |  |  |
|-----------------------|--------------------|------------------------------------|--|--|--|
| Primaire              | 4                  | 2                                  | 4  |  |  |
| Collège et secondaire | 4                  | 3                                  | 8  |  |  |
| Pilotage et soutien   | 10                 | 3                                  | 9  |  |  |
| Total =               | 18                 | 8                                  | 21   |  |  |

# 3.2. Carte des programmes

**Tableau 2 : Carte des programmes** 

|                                   | Progr  | amme 1                                    |   | Programme 2  |   |   | Prog                              | Programme 9                    |  |  |
|-----------------------------------|--|---|---|--|---|---|-----------------------------------|--------------------------------|--|--|
|                                   |  | Form e admi nistra tive.                  | Intervena<br>nts                                    |  | Form e admi nistra tive.                  | Intervenant s   |                                   | Forme<br>administr<br>ative.   | Intervenants   |  |
|                                   |  | Admi<br>nistra<br>tions.<br>Centr<br>ales | La<br>direction<br>générale<br>du cycle<br>primaire | on centrale  | Admi<br>nistra<br>tions.<br>Centr<br>ales | La direction générale du cycle préparatoir e et de l'enseigne ment secondaire | rale                              | Administ rations.<br>Centrales | Le cabinet + les<br>autres<br>administrations<br>centrales<br>(pilotage DAF)               |  |
| ıtral                             | centrale                                       |   | Ecole<br>primaire<br>Ennour                         | ministratic  |   | Les écoles<br>préparatoir<br>es   | ation cent                        | Administ rations. Centrales    | Infrastructure   |  |
| Sous-programmes au niveau central | dministration                                  |   | des non-<br>voyants<br>Ennour<br>Bir<br>Kasaa       | aire dans l'adı  |   |   | sein de l'administration centrale | Direction<br>Centrale          | Examens<br>nationaux   |  |
| grammes                           | dans 1'ac                                      | o o                                       | Ecole primaire des non-                             | t seconda  | istrative                                 | Lycées<br>secondaires   |                                   | DG<br>maintena<br>nce          | Centre National de la Maintenance  |  |
| Sous-prog                         | Niveau primaire dans l'administration centrale | Institutions administrative               | voyants<br>Ennour<br>Gabes                          | Enseignement préparatoire et secondaire dans l'administration centrale | de nature administrative                  |   | Leadership et soutien au          | DG<br>maintena<br>nce          | Centre National de Formation et de Développement des Compétences                           |  |
|                                   | Z  | Institutions                              | Le foyer<br>scolaire<br>de<br>Mateur                | seignement   | Institutions d                            | Institut Al-<br>Kifif (non-<br>voyants) à<br>Sousse                           | Leader                            | DG<br>maintena<br>nce          | Institut des Métiers de l'Education et de la Formation                                     |  |
|                                   |  |   |   | En   | In  |   |                                   | DG<br>maintena<br>nce          | Office des<br>Œuvres Scolaires   |  |
|                                   |  |   |   |  |   |   |                                   | DG<br>maintena<br>nce          | Centre National des Technologies de l'Education  |  |
|                                   |  |   | Le foyer<br>scolaire<br>de<br>Mnakaa                |  |   | Institut Al-<br>Kafif<br>(non-<br>voyants),                                   |                                   | DG<br>maintena<br>nce          | Centre National<br>de la Formation<br>des Formateurs et<br>de la Rénovation<br>Pédagogique |  |

|                                   |                                 | Hached Bir<br>Al-Qassaa                             | DG<br>maintena<br>nce Centre National<br>Pédagogique                            |
|-----------------------------------|---------------------------------|---|---|
|                                   |                                 | Institut Al-<br>kafif<br>malvoyants<br>à Gabes      | DC Office des maintena Logements des nce Personnels du Ministère de l'Education |
|                                   | Cycle primaire en Tunis 1       | Cycle préparatoire et secondaire à Tunisie 1        | Leadership et soutien à Tunisie 1   |
|                                   | Cycle primaire en<br>Tunis 2    | Cycle préparatoire et secondaire à Tunisie 2        | Leadership et soutien à Tunisie 2   |
|                                   | Cycle primaire à Ben<br>Arous   | Cycle préparatoire et secondaire à Ben Arous        | Leadership et soutien à Ben<br>Arous  |
|                                   | Cycle primaire à Manouba        | Cycle préparatoire et secondaire à Manouba          | Leadership et soutien à<br>Manouba  |
|                                   | Cycle primaire Ariana           | Cycle préparatoire et secondaire à Ariana           | Leadership et soutien à Ariana  |
|                                   | Cycle primaire Bizerte          | Cycle préparatoire et secondaire à Bizerte          | Leadership et soutien à Bizerte   |
|                                   | Cycle primaire à Béja           | Cycle préparatoire et secondaire à Béja             | Leadership et soutien à Béja  |
| al                                | Cycle primaire à<br>Jendouba    | Cycle préparatoire et secondaire à Jendouba         | Leadership et soutien à<br>Jendouba   |
| Sous-programme au niveau régional | Cycle primaire à<br>Nabeul      | Cycle préparatoire et secondaire à Nabeul           | Leadership et soutien à Nabeul  |
| veau 1                            | Cycle primaire à<br>Zaghouan    | Cycle préparatoire et secondaire à Zaghouan         | Leadership et soutien à Zaghouan  |
| au ni                             | Cycle primaire à<br>Siliana     | Cycle préparatoire et secondaire à Siliana          | Leadership et soutien à Siliana   |
| amme                              | Cycle primaire au<br>Kef        | Cycle préparatoire et secondaire à Kef              | Leadership et soutien à Kef   |
| -progr                            | Cycle primaire à<br>Kasserine   | Cycle préparatoire et secondaire à Kasserine        | Leadership et soutien à<br>Kasserine  |
| Sous                              | Cycle primaire à<br>Kairouan    | Cycle préparatoire et secondaire à<br>Kairouan      | Leadership et soutien à<br>Kairouan   |
|                                   | Cycle primaire de Sousse        | Cycle préparatoire et secondaire à Sousse           | Leadership et soutien à Sousse  |
|                                   | Cycle primaire à<br>Monastir    | Cycle intermédiaire et secondaire à Monastir        | Leadership et soutien à<br>Monastir   |
|                                   | Cycle primaire à Mahdia         | Cycle préparatoire et secondaire à Mahdia           | Leadership et soutien à Mahdia  |
|                                   | Cycle primaire à Sfax 1         | Cycle préparatoire et secondaire à Sfax 1           | Leadership et soutien à Sfax 1  |
|                                   | Cycle primaire à Sfax 2         | Cycle préparatoire et secondaire à Sfax 2           | Leadership et soutien à Sfax 2  |
|                                   | Cycle primaire à Sidi<br>Bouzid | Cycle préparatoire et secondaire à -<br>Sidi Bouzid | Leadership et soutien à Sidi<br>Bouzid  |
|                                   | Cycle primaire à Gafsa          | Cycle préparatoire et secondaire à Gafsa            | Leadership et soutien à Gafsa   |
|                                   | Cycle primaire à<br>Tozeur      | Cycle préparatoire et secondaire à Tozeur           | Leadership et soutien à Tozeur  |

| Cycle<br>Kébili  | primaire        | à | Cycle préparatoire et secondaire à Kébili    | Leadership et soutien à Kébili       |
|------------------|-----------------|---|--|--------------------------------------|
| Cycle<br>Gabes   | · 1             |   | Cycle préparatoire et secondaire à Gabes     | Conduite et soutien à Gabes          |
| Cycle<br>Médeni  | primaire<br>ine | à | Cycle préparatoire et secondaire à Médenine  | Leadership et soutien à<br>Médenine  |
| Cycle<br>Tataoui | primaire<br>ine | à | Cycle préparatoire et secondaire à Tataouine | Leadership et soutien à<br>Tataouine |

# 4. Cadre de dépenses à moyen terme

Le budget du Ministère pour l'année 2020 revêt une grande importance en raison des considérations suivantes :

- ✓ Annonce de l'année 2019 comme année « d'éducation/école »
- ✓ Prise de décisions importantes, dans le cadre du Conseil ministériel du 21 février 2019 au profit du secteur de l'éducation
- ✓ L'année 2020 est considérée comme la première année d'après évaluation à mi-parcours du plan 2016-2020 en conséquence a fallu tenir compte de l'état d'avancement des projets élaborés dans le plan du secteur éducatif.
- ✓ La nécessité de bien organiser les priorités et de les hiérarchiser et de les traduire en objectifs et d'indices afin d'évaluer la politique publique
- ✓ L'importance des fonds extérieurs mobilisés au profit du système éducatif et les dépendances correspondantes sur les ressources du budget de l'Etat.

#### 4.1. Projet de budget du Ministère

Le total des crédits proposés au cours de l'exercice 2020 pour la mission d'éducation était de 6509.948 MD au cours de l'année 2020 contre 5553.744 MD en 2019 ce qui représente un taux d'évolution de 17,2%. Le budget du Ministère de l'Éducation selon le type de dépenses est réparti comme suit :

## 4.2. Dépenses des missions du programme à moyen terme par programme et par source de financement

|                                | Tableau 3 : Dépenses de la mission par programme et source de financement |           |                      |                           |           |           |           |           |  |  |  |
|--------------------------------|---|-----------|----------------------|---------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|--|--|--|
| Déclaration                    | Déclaration Sources de financement  |           | Réalisations de 2017 | Réalisations de 2019 L.F. |           | 2020      | 2021      | 2022      |  |  |  |
|                                | Ressources de<br>l'État <sup>1</sup>                                      | 1 619 312 | 1 805 241            | 1 668 758                 | 1 861 354 | 2 307 110 | 2 419 456 | 2 589 385 |  |  |  |
| Programme de l'école primaire  | RPEP <sup>2</sup>   | 8         | 6                    | 8                         | 8         | 8         | 8         | 8         |  |  |  |
| _                              | Programme<br>total  | 1 619 320 | 1 805 247            | 1 668 766                 | 1 861 362 | 2 307 118 | 2 419 464 | 2 589 393 |  |  |  |
| Programme                      | Ressources de<br>l'État   | 2 854 053 | 3 119 117            | 2 895 675                 | 3 184 032 | 3 569 208 | 3 743 013 | 4 005 899 |  |  |  |
| d'éducation<br>préparatoire et | RPEP  | 19 559    | 13 266               | 10 602                    | 10 614    | 12 231    | 18 862    | 18 862    |  |  |  |
| secondaire                     | Programme<br>total  | 2 873 612 | 3 132 383            | 2 906 277                 | 3 194 646 | 3 581 439 | 3 761 875 | 4 024 761 |  |  |  |
| Programme de<br>Pilotage et    | Ressources de<br>l'État   | 210 512   | 237 628              | 382 111                   | 508 358   | 633 630   | 664 486   | 711 154   |  |  |  |
| soutien                        | RPEP  | 3 559     | 3 052                | 3 408                     | 3 408     | 2 673     | 2 673     | 2 673     |  |  |  |
|                                | Programme<br>total  | 214 071   | 240 680              | 385 519                   | 511 766   | 636 303   | 667 159   | 713 827   |  |  |  |
|                                | Ressources de<br>l'État   | 4 683 877 | 5 161 986            | 4 946 544                 | 5 553 744 | 6 509 948 | 6 826 955 | 7 306 438 |  |  |  |
| Total                          | RPEP  | 23 126    | 16 324               | 14 018                    | 14 030    | 14 912    | 21 543    | 21 543    |  |  |  |
|                                | Programme<br>total  | 4 707 003 | 5 178 310            | 4 960 562                 | 5 567 774 | 6 524 860 | 6 848 498 | 7 327 981 |  |  |  |

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les ressources de l'Etat contiennent les ressources du budget de l'Etat, les ressources de crédits extérieurs affectés et les ressources des fonds spéciaux (les ressources des fonds spéciaux de trésor et les fonds participatifs)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>RPEP : Ressources propres des établissements publics (Administratifs et non-administratifs)

## 4.3. Dépenses de mission du programme à moyen terme par titre et source de financement

Tableau 4 : Dépenses de la mission par programme, source de financement et type (2016-2022)

|                              | C                                 |                      | Réalisations         |                      | 2019              | ) LF               | Prévisions |         |         |
|------------------------------|-----------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-------------------|--------------------|------------|---------|---------|
| Titre                        | Sources de financement            | Réalisations<br>2016 | Réalisations<br>2017 | Réalisations<br>2018 | Ancien classement | Nouveau classement | 2020       | 2021    | 2022    |
| Dépenses de                  | Ressources de l'État <sup>1</sup> | 4348250              | 4820891              | 4597678              | 5093905           | 5093905            | 5800000    | 6090404 | 6538553 |
| rémunération                 | RPEP <sup>2</sup>                 | 0                    | 0                    | 0                    | 0                 | 0                  | 0          | 0       | 0       |
|                              | Total titre                       | 4348250              | 4820891              | 4597678              | 5093905           | 5093905            | 5800000    | 6090404 | 6538553 |
| D/ 1                         | Ressources de l'État              | 88711                | 100033               | 98040                | 113749            | 117749             | 366798     | 377801  | 389135  |
| Dépenses de                  | RPEP                              | 23126                | 16324                | 14018                | 14030             | 14030              | 14912      | 21543   | 21543   |
| gestion                      | Total titre                       | 111837               | 116357               | 112058               | 127779            | 131779             | 381710     | 399344  | 410678  |
| D/                           | Ressources de l'État              | 44670                | 38692                | 36781                | 66090             | 66460              | 18750      | 18750   | 18750   |
| Dépenses                     | RPEP                              | 0                    | 0                    | 0                    | 0                 | 0                  | 0          | 0       | 0       |
| d'intervention               | Total titre                       | 44670                | 38692                | 36781                | 66090             | 66460              | 18750      | 18750   | 18750   |
| D(                           | Ressources de l'État              | 202246               | 202370               | 214045               | 275630            | 275630             | 324400     | 340000  | 360000  |
| Dépenses<br>d'investissement | RPEP                              | 0                    | 0                    | 0                    | 0                 | 0                  | 0          | 0       | 0       |
| u investissement             | Total titre                       | 202246               | 202370               | 214045               | 275630            | 275630             | 324400     | 340000  | 360000  |
| ( 40                         | Ressources de l'État              | 0                    | 0                    | 0                    | 0                 | 0                  | 0          | 0       | 0       |
| opérations<br>financières    | RPEP                              | 0                    | 0                    | 0                    | 0                 | 0                  | 0          | 0       | 0       |
| imancieres                   | Total titre                       |                      |                      |                      |                   | 0                  |            |         |         |
|                              | Ressources de l'État              | 0                    | 0                    | 0                    | 4370              | 0                  | 0          | 0       | 0       |
| Autres dépenses              | RPEP                              | 0                    | 0                    | 0                    | 0                 | 0                  | 0          | 0       | 0       |
| _                            | Total titre                       | 0                    | 0                    | 0                    | 4370              | 0                  | 0          | 0       | 0       |
|                              | Ressources de l'État              | 4683877              | 5161986              | 4946544              | 5553744           | 5553744            | 6509948    | 6826955 | 7306438 |
| Total                        | RP EP                             | 23126                | 16324                | 14018                | 14030             | 14030              | 14912      | 21543   | 21543   |
|                              | Total des sections                | 4707003              | 5178310              | 4960562              | 5567774           | 5567774            | 6524860    | 6848498 | 7327981 |

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les ressources de l'Etat contiennent les ressources du budget de l'Etat, les ressources de crédits extérieurs affectés et les ressources des fonds spéciaux (les ressources des fonds spéciaux de trésor et les fonds participatifs)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> RPEP : ressources propres des établissements publics (Administratifs et non-administratifs)

# 4.4. Dépenses de mission 2020 par programme, type et source de financement

Les crédits de mission pour l'année 2020 sont répartis selon les programmes, la nature de dépenses et les sources de financement comme suit : Tableau 5 : Dépenses de la mission par programme, source de financement et type (2020)

| Sections/programmes/sources de financement |                             | Charges<br>salariales | Frais de<br>gestion | Frais<br>d'intervention | Frais<br>d'investissement | Frais des opérations<br>financières | Total     |
|--|-----------------------------|-----------------------|---------------------|-------------------------|---------------------------|-------------------------------------|-----------|
|  | RGB*                        | 2 137 742             | 62 249              | 4063                    | 61 607                    |                                     | 2 265 661 |
|  | RP BE**                     |                       |                     |                         | 41 449                    |                                     | 41 449    |
| Programme du cycle                         | Fonds Spéciaux du<br>Trésor |                       |                     |                         |                           |                                     |           |
| primaire                                   | Ressources de l'État        | 2 137 742             | 62 249              | 4063                    | 103 056                   |                                     | 2 307 110 |
|  | RPEP***                     |                       | 8                   | -                       |                           |                                     | 8         |
|  | Total programme 1           | 2 137 742             | 62 257              | 4063                    | 103 056                   |                                     | 2 307 118 |
|  | RPEP                        | 3 366 519             | 82 618              | 401                     | 119 670                   |                                     | 3 569 908 |
| Programme du cycle                         | ???                         |                       |                     |                         | 23 712                    |                                     | 237 12    |
| préparatoire et                            | <mark>???</mark>            |                       |                     |                         |                           |                                     |           |
| d'enseignement                             | Ressources de l'État        | 3 366 519             | 82 618              | 401                     | 119 670                   |                                     | 3 569 208 |
| secondaire                                 | RPEP                        | -                     | 12 231              | -                       |                           |                                     | 12 231    |
|  | Total programme 2           | 3 366 519             | 94 849              | 401                     | 119 670                   |                                     | 3 581 439 |
|  | <mark>????</mark>           | 295 739               | 221 931             | 14 286                  | 90 091                    |                                     | 633 630   |
|  | ???                         |                       |                     |                         | 11 583                    |                                     | 11 583    |
| Programme de                               | S.e.                        |                       |                     |                         |                           |                                     |           |
| Pilotage et soutien                        | Ressources de l'État        | 295 739               | 221 791             | 14 286                  | 101 674                   |                                     | 633 630   |
|  | RPEP                        | -                     | 2673                | -                       |                           |                                     | 2673      |
|  | Total programme 9           | 295 739               | 224 607             | 14 286                  | 101 674                   |                                     | 636 303   |
|  | ???                         | 5 800 000             | 358 798             | 18 750                  | 247 656                   |                                     | 6 509 948 |
|  | ???                         |                       |                     |                         | 76 744                    |                                     | 76 744    |
| Tetal                                      | <mark>???</mark>            |                       |                     |                         |                           |                                     |           |
| Total                                      | Ressources de l'État        | 5 800 000             | 366 798             | 18 750                  | 324 000                   |                                     | 6 509 948 |
|  | RPEP                        | -                     | 14 912              | -                       |                           |                                     | 14 912    |
|  | Total des programmes        | 5 800 000             | 381 710             | 18 750                  | 324 400                   |                                     | 6 524 860 |

<sup>\*</sup>RGB : Ressources du Budget ;

# 4.5. Répartition des crédits des institutions soumises et non soumises au code de comptabilité publique

Tableau 6 : Répartition des crédits des institutions soumises et non soumises au code de comptabilité publique

| Programmes          | Institutions  | Dépenses couvertes<br>par les subventions de<br>l'État | Dépenses couvertes<br>par les ressources<br>propres | Total  |
|---------------------|---|--|---|--------|
|                     | Institutions soumises au Code de la comptabilité publique   | 63612  | 8   | 63620  |
| Cyala nwimaina      | Institutions de travail social                              | 216  | 3   | 219    |
| Cycle primaire      | Délégués régionaux de l'éducation                           | 16343  | 0   | 16343  |
|                     | Autres institutions   | 47053  | 5   | 47058  |
|                     | Institutions soumises au Code de la comptabilité publique   | 77719  | 12231   | 89950  |
|                     | Établissements d'enseignement secondaire                    | 25942  | 2496  | 28438  |
| Cycle Collège       | Etablissements deuxième cycle de l'école de base (collèges) | 25089  | 2532  | 27621  |
| secondaire          | Institutions d'action sociale                               | 131  | 3   | 134    |
|                     | Commissariats régionaux de l'éducation                      | 3977   | 0   | 3977   |
|                     | Autres institutions   | 22580  | 7200  | 29780  |
|                     | Institutions soumises au Code de la comptabilité publique   | 12417  | 1993  | 14410  |
|                     | Établissements de formation                                 | 1821   | 163   | 1984   |
| Dilatage of govern  | Commissariats régionaux de l'éducation                      | 9649   | 1800  | 11449  |
| Pilotage et soutien | Autres institutions   | 947  | 30  | 977    |
|                     | Institutions comptables non publiques                       | 7525   | 680   | 8205   |
|                     | Autres institutions   | 7525   | 680   | 8205   |
|                     | Total   | 161273   | 14912   | 176185 |

Tableau 7 : Répartition des dépenses des institutions selon les programmes

| Programmes                              | Institutions  | Dépenses basées sur les<br>subventions de l'État | Dépenses fondées sur l'auto-<br>ressources | Total      |
|---|---|--|--|------------|
|   | École primaire des non-voyants Ben Arous  | 94000  | 1000                                       | 95 000     |
| Cycle primaire                          | École primaire des non-voyants Gabes  | 80 000   | 1000                                       | 81 000     |
| - J                                     | Foyer scolaire Mateur   | 42 000   | 1000                                       | 43 000     |
|   | Foyer scolaire Mnakaa Zaghouan  | 40 000   | 4000                                       | 44 000     |
|   | Écoles préparatoires  | 24000  | 1000                                       | 25 000     |
| Constanting                             | Lycées secondaire & Ecole Internationale de Tunis                                 | 25 124 000                                       | 2533 400                                   | 27 657 400 |
| Cycle préparatoire<br>et d'enseignement | Lycée non-voyants à Sousse  | 25 991000  | 4 095 100                                  | 30 086 100 |
| secondaire                              | Lycée à non-voyants Gabes   | 20 000   | 1000                                       | 21000      |
|   | Institut des non-voyants Al-Kassaa  | 42 000   | 1000                                       | 43000      |
|   | Centre international de formation des formateurs et de renouvellement pédagogique | 69 000   | 1000                                       | 70000      |
|   | Centre national des technologies de l'éducation                                   | 318000   | 80000                                      | 398 000    |
|   | Centre National de Pédagogie  | 6 767 000  | 600000                                     | 7367000    |
| Pilotage et soutien                     | Centre National de Formation et de<br>Développement des Compétences               | 1500000  | 147500                                     | 1 647500   |
|   | Instituts des métiers de l'éducation  | 321 000  | 15000                                      | 336000     |
|   | Office des Œuvres scolaires   | 70 601 000                                       | 5600000                                    | 76201000   |
|   | Commissariats Régionaux   | 25 469 000                                       | 1800000                                    | 27 269 000 |
|   | Centre National d'entretien   | 475 000  | 30000                                      | 505 000    |
| Total                                   |   | 105862000  | 12378600                                   | 170241500  |

# Deuxième chapitre : Dépenses de la mission par programme

## Programme n°1: Le cycle primaire

# Responsable du programme : M. Ali Al-Zairi, Directeur Général du cycle primaire

#### 1- Présentation du programme et de sa stratégie

#### 1.1. Mission du programme

Les principales missions consistent à animer le dialogue autour du management et à assurer l'implication de tous les acteurs du programme intervenant dans le processus de préparation, mise en œuvre, suivi, évaluation et coordination avec le programme de pilotage et de soutien.

L'objectif est d'assurer le soutien des services et structures à compétences horizontales dans le cadre du dialogue du management horizontal. Le programme comprend aussi la mission de communication avec les chefs de sous-programmes au niveau des commissariats régionaux de l'éducation qui contribuent à leurs tours à préparer les conditions de performance et à fixer les valeurs cibles dans le cadre du dialogue de conduite verticale.

Il faut souligner l'importance de certains dialogues organisés avec les commissariats régionaux à l'occasion de la préparation du budget et des pyramides des classes et de la détermination des besoins supplémentaires en enseignants. Ceci reste, cependant très insuffisant et mérite d'être soutenu afin d'instaurer une tradition dans le dialogue de conduite avec une périodicité et une fréquence acceptables

#### 1.2. Orientations stratégiques du programme

Selon le plan de développement sectoriel 2016/2020 et précisément son volet lié à l'éducation fixant les priorités de l'étape, le programme du cycle primaire sera axé sur les priorités suivantes :

- ✓ Assurer la qualité du système éducatif en améliorant les acquis des élèves.
- ✓ Généraliser l'année préparatoire, la rendre obligatoire et gratuite et unifier ses programmes en coordination avec les différents intervenants d'un côté et renforcer le contrôle pédagogique et administratif d'un autre côté.

- ✓ Accorder une grande importante aux langues et mettre en œuvre un projet intégré basé sur une éducation précoce en langues dès la deuxième année du cycle primaire pour le français et la quatrième année pour l'anglais.
- ✓ Développer les méthodes et les programmes en adoptant un référentiel national pour les approches et la production des manuels scolaires.
- ✓ Accorder une grande importance à la fonction éducative de l'école en développant la vie scolaire avec tous les intervenants. Dans ce cadre, il est question d'instaurer les structures de consultation (le conseil d'établissement) et d'accompagnement (la cellule d'accompagnement des élèves) pour faire avancer le travail social dans l'environnement scolaire. Cela permettrait de faire face à la montée des comportements déviés au sein de l'école aujourd'hui.
- ✓ Développement des services de soutien, tels que le transport et la subsistance, avec un examen de la carte scolaire et la fourniture de services de soutien aux élèves.

#### 1.3. Principales données statistiques du cycle primaire

Tableau 8 : Principales données statistiques du cycle primaire

|                      | 2016 /2017 | 2018/2017 | 2019/2018 |
|----------------------|------------|-----------|-----------|
| Nombre d'écoles      | 4568       | 4576      | 4583      |
| Nombre d'élèves      | 1100790    | 1122693   | 1149245   |
| Nombre de classes    | 47470      | 47941     | 48008     |
| Nombre d'enseignants | 64000      | 63642     | 63228     |

# Le sous-programme central N°1 : S.P. cycle primaire

Président du sous-programme Le Directeur Général du cycle primaire

Unité opérationnelle centrale N°1 Administration des enseignements du cycle primaire

Ecloe Ecole primaire primaire des nondes nonvoyants voyants Bir El-Gabes Kasaa etablissements publics à caractère administrati<sup>1</sup> Scolaire à scolaire de

Le sous-programme régional N°2 Le cycle primaire pour le commissariat régional de l'éducation Tunis 1

> Le président du sous-programme régional N°2 : Le commissaire régional de l'éducation à Tunis 1

Le sous-programme régional N°2 Le cycle primaire pour le commissariat régional de l'éducation Tataouine

Le président du sous-programme régional N°27 : Le commissaire régional de l'éducation à Tataouine

Les acteurs publics : inexistants

Niveau central

Niveau régionale

# La nouvelle structure de la mission du programme du cycle primaire dans le cadre de l'implémentation : programmes, sous-programmes et unités opérationnelles

|                             | Sous-programme   | us-programme Structure administrative Les intervenants                            |   |   | Cycle primaire à Tunis 1  Cycle primaire à Tunisie 2  Cycle primaire à Ben Arous  Cycle primaire à Manouba  Cycle primaire à l'Ariana |
|-----------------------------|--|---|---|---|---|
| imaire                      | rale   | Administration centrale   | Administration<br>générale du cycle<br>primaire   |   | Cycle primaire à Bizerte  Cycle primaire à Béja   |
| Programme du cycle primaire | L'école primaire des non-voyants Ennour à Bir El-Kasaa | eau régional  | Cycle primaire à Jendouba  Cycle primaire à Nabeul  Cycle primaire à Zaghouan  Cycle primaire à Siliana |   |   |
| Programn                    | e à l'admir  | Cycle primaire à l'administration centrale Institutions à caractère administratif | L'école primaire<br>des non-voyants<br>Ennour à Gabes   | Sous-programmes au niveau régional  | Niveau primaire au Kef  Cycle primaire à Kasserine  Cycle primaire à Kairouan   |
|                             | cle primaire   |   | Foyer scolaire à<br>Mateur  |   | Cycle primaire de Sousse  Cycle primaire à Monastir  Cycle primaire à Mahdia  |
|                             | $\mathbf{C}_{\mathbf{y}}$                              | Ţij,  | Foyer scolaire<br>Mnafaa  | <b>9</b> 2  | Cycle primaire Sfax 1  Cycle primaire à Sfax 2  |
|                             |  |   |   |   | Cycle primaire à Sidi Bouzid  Cycle primaire à Gafsa  Cycle primaire à Tozeur  Cycle primaire à Kébili                                |
|                             |  |   |   | Cycle primaire à Gabes Cycle primaire à Médenine Cycle primaire à Tataouine |   |

La répartition du budget du cycle primaire pour l'année 2020 selon les activités est comme suit :

Tableau 9 : La répartition du budget du cycle primaire pour l'année 2020 selon les activités

| Programme      | Activités  | Estimations 2020 |
|----------------|--|------------------|
|                | 1. Pilotage du cycle primaire                          | 21 754 000       |
|                | 2. Infrastructure                                      | 103 056 000      |
| Cycle primaire | 3. Éducation et vie scolaire dans les écoles primaires | 2 168 963 000    |
|                | 4. Direction des institutions                          | 13 337 000       |
| Total          | 2307 110 000   |                  |

#### 2- Performance du programme

# 2.1. Les objectifs stratégiques du programme et évolution des indices de performance

Selon les particularités de l'étape et en attendant finalisation des orientations du plan de réforme de l'éducation, l'objectif suprême reste la qualité du système éducatif et la promotion du principe d'équité et d'égalité des chances.

Par conséquent, le slogan du plan du secteur de l'éducation est d'assurer une école équitable qui offre une bonne éducation à tous les élèves conformément aux tendances internationales inscrites principalement dans les objectifs du Millénaire. Dans ce cadre, il y a lieu de citer en particulier le quatrième objectif y compris ceux liés à la garantie d'une éducation de qualité pour tous. Dans ce contexte général, le programme du cycle primaire atteindra les objectifs stratégiques suivants :

- Améliorez les acquis des élèves
- Assurer un environnement propice à l'apprentissage et à la socialisation

En plus d'autres objectifs intermédiaires:

- Garantir une année préparatoire à tous les élèves
- Améliorer les commodités et assurer l'accompagnement des élèves

Il est à signaler que la définition de ces quatre objectifs et de leurs indicateurs de mesure ne signifie pas de se limiter uniquement à ces domaines du cycle primaire. En effet le programme est appelé à donner la priorité à ces éléments conformément à la circulaire du Chef du Gouvernement concernant la préparation du budget de l'État pour l'année 2019. Cette circulaire a appelé les Ministères à se concentrer sur les indices de produit et de résultat plutôt que sur les indices des moyens et activités.

#### 2.1.1. Premier objectif: Améliorer les acquis des élèves

Selon les exigences de la méthodologie de gestion du budget par objectifs qui est principalement basée sur la nécessité d'adopter les objectifs des outputs comme mentionné dans la circulaire du Chef du Gouvernement, il a fallu mettre l'accent sur les outputs du processus éducatif. Cela porte donc sur la qualité des acquis de l'élève qu'il faudrait suivre et évaluer. Cela permettra d'identifier les forces et les faiblesses auxquelles il faut remédier. Cette identification offrira une base pour mettre en œuvre les projets et les activités qui y sont rattachées .

Le choix des indicateurs est un audit pour la cible et signifie que le programme s'efforcera d'éviter le maillon faible dans les acquis des élèves tout en continuant à soutenir le reste des domaines.

Dans ce contexte, les résultats de l'évaluation doivent être objectifs et fiables pour donner une image fidèle des connaissances et des compétences des élèves .

En l'absence d'un test national obligatoire et diplômant, l'équipe du programme a adopté le critère des résultats des élèves dans le concours d'entrée aux collèges pilotes en tant qu'évaluation nationale objective. Il faut signaler que ce concours n'est pas obligatoire et est généralement passé par des élèves qui se voient capables d'accéder aux collèges pilotes ou qui veulent se comparer par rapport au niveau national.

Cela se traduit par la prise de conscience de l'élève et de sa famille de l'importance d'une évaluation objective. Cette prise de conscience est reflétée principalement par l'augmentation du nombre d'élèves inscrits à ce concours. Par rapport à la capacité d'accueil limitée des collèges pilotes, qui ne dépassent pas 3800 sièges, le nombre d'élèves ayant passé le dernier concours était de 51 538 élèves sur un total de 166 176 élèves inscrits en sixième année primaire. Avec ce taux de participation de 32% l'échantillon peut être considéré représentatif.

En revanche, le choix de cet échantillon aurait posé des problèmes si les résultats étaient excellents, biens, assez-biens ou même moyens. Alors qu'en réalité, l'analyse de ces résultats dégage le contraire, dans la mesure où les résultats de la supposée élite sont soit inférieurs à la moyenne soit carrément faibles. Par extrapolation, la situation ne devrait pas être meilleure pour le reste des élèves.

C'est pour cela que le Ministère de l'Éducation a approuvé, dans un premier temps, l'approbation d'un examen national unifié et non diplômant sur l'ensemble du territoire de la République. Cet examen a été mis en œuvre à l'année 2016/2017. Après la deuxième et la troisième année d'expérimentation de cet examen national unifié et non diplômant, il est possible d'adopter ses résultats comme norme en attendant qu'un référentiel de comparaison soit disponible.

En addition à ces critères, les résultats des élèves au cours de l'année scolaire, qui sont accordés par l'enseignant de classe sont adoptés. Toutefois, il reste à considérer que les sujets et les critères de correction sont différents ce qui entrave une mesure suffisamment précise du niveau des élèves. Mais dans tous les cas les résultats scolaires peuvent être adoptés en tant qu'outils des triangulations nécessaires et d'observation des vrais problèmes liés aux acquis.

La multiplicité des critères d'évaluation rigoureuse permettra de mesurer le niveau réel de l'élève tunisien et en attendant l'approbation de l'obligation de l'examen national. En fin d'année 2020/2019 les résultats du concours continueront à être adoptés comme premier critère de mesure des acquis des élèves sans ignorer les autres critères.

Tableau 10: Indices relatifs du premier objectif

| Objectif et Indices   | Réalisations | LF 2019 | Estimations | Estimations |  |
|---|--------------|---------|-------------|-------------|--|
| Objectif 1 : Améliorer les acquis des élèves  | 2018         | LF 2019 | 2020        | 2021        |  |
| Indice 1.1 : Proportion d'élèves de sixième année recevant la moyenne et plus en langues  | 55,03%       | 54,13%  | 55%         | 58          |  |
| Indice 1.2 : Proportion d'élèves de sixième année recevant la moyenne et plus en sciences | 6,99%        | 9,5%    | 18%         | 23%         |  |

Cependant, si l'accent a été mis sur la fin du cycle primaire, cela ne signifie pas que les interventions du programme pour améliorer les acquis seront limitées à la sixième année primaire seulement. En effet, les lacunes commencent dès les premières années d'enseignement. Il est donc prévu d'apporter des règles et des outils d'évaluation tout au long de l'étape du primaire.

# 2.1.2. Deuxième objectif : assurer un climat propice à l'apprentissage et à la socialisation

Outre l'importance d'améliorer les acquis "scientifiques et cognitifs" de l'élève, le climat d'apprentissage affecte la qualité du processus éducatif. A cet effet, il convient de le souligner les aspects suivants :

#### Infrastructure

L'école publique devrait suivre le rythme des transformations technologiques rapides que connaît la société. Aujourd'hui, un pourcentage important d'élèves sont numériquement intégrés et utilisent des outils de communication en décalage avec l'approche existante. De ce fait, les besoins en infrastructures de base dans les établissements d'enseignement augmentent et exigent plus d'entretien et de maintenance.

Il n'en demeure pas moins que la dimension « éducative » a également besoin de soutien et de développement urgents compte tenu de son impact sur la qualité des acquis « scientifiques et cognitifs » d'une part, et de son rôle dans l'éducation des générations sur les valeurs de la citoyenneté et l'esprit d'initiative et d'innovation d'autre part.

Dans ce contexte, l'équipe du programme s'est attachée à développer la vie scolaire dans sa dimension culturelle et sportive en adoptant un planning scolaire qui dégage suffisamment de temps à ces activités. Ainsi, le système de séance unique a été approuvé pour les élèves des première et deuxième années en consacrant la séance d'après-midi aux activités. Cette expérience pilote a été adoptée parallèlement à la conclusion des accords avec le Ministère de la Culture et le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour accorder aux élèves la possibilité d'exploiter les espaces et les équipements.

#### Services d'accompagnement et des commodités

Dans ce cadre il est prévu d'assurer un accompagnement psychologique des élèves et l'observation des cas souffrant de certains troubles psychologiques ou sociaux pour des raisons familiales ou liées à des difficultés de prononciation. Il est de même prévu d'identifier les cas souffrant de troubles d'apprentissage ou d'autres problèmes nécessitant une intervention particulière dans les premières années d'étude. C'est pourquoi des bureaux d'encadrement des élèves ont été créés dans un certain nombre d'écoles primaires dans le

cadre d'une expérience pilote, en attendant la diffusion dans les différentes écoles de la République. La mission de ces bureaux vise en particulier à contribuer à la réussite du parcours scolaire de l'élève et à prévenir la non adaptation scolaire et le protéger des maladies et des comportements à risque.

Insister sur un encadrement des élèves en leurs accordant les conditions appropriées pour la scolarisation à travers l'offre de services de transport et de cantines scolaires et en améliorant conditions sanitaires. De tels services seraient de nature à inciter l'élève à se concentrer sur l'apprentissage et à améliorer ses acquis dans diverses évaluations.

Tableau 11 : Indices relatifs au deuxième objectif

| Objectif et Indices  | Réalisations | LE 2010 | Estimations | Estimations |
|--|--------------|---------|-------------|-------------|
| Objectif 2 : Assurer un climat propice à l'apprentissage et à la socialisation       | 2018         | LF 2019 | 2020        | 2021        |
| Indice 4.1. Proportion d'élèves participant à des activités culturelles et sportives | 18%          | 25%     | 30%         | 35%         |
| Indice 4.2 : Pourcentage d'écoles avec<br>bureaux pour accompagner les élèves        | 30%          | 40%     | 50%         | 100%        |

Il faut souligner toutefois que les deux objectifs stratégiques, à savoir : améliorer les acquis et les apprentissages de l'élève et faire de l'école un espace attractif, ne peuvent être atteints qu'avec un engagement de l'équipe du programme et une adoption aux différents maillons de la chaine de responsabilités.

Le fait de se limiter à deux objectifs stratégiques au niveau du document de programme de performance annuel permettra au responsable du programme de se concentrer sur la réalisation de ces deux objectifs et partant, de renforcer l'engagement à atteindre les valeurs cibles pour leurs indicateurs. Ceci sans négliger les autres domaines d'intervention du programme, qui sont distingués par un certain nombre d'objectifs intermédiaires au niveau du sous-programme.

A titre d'exemple, la réalisation de l'objectif stratégique lié à l'amélioration des acquis des élèves, passe par un engagement à atteindre un certain nombre d'objectifs intermédiaires, tels que :

#### 2.1.3. Objectif 1.1 : Généraliser l'année préparatoire à tous les élèves

L'éducation préscolaire en général et l'année préparatoire en particulier sont un axe essentiel dans l'amélioration des acquis des élèves. Selon les études nationales et internationales cette étape a un impact direct sur les chances des apprenants de poursuivre avec succès leur cursus. Il a été démontré que les élèves qui ont suivi une année préparatoire ont une chance de dépasser les autres élèves de près de 30% durant l'achèvement avec succès du cycle primaire. Cette disparité entre les élèves affecte directement le principe d'équité et d'égalité des chances. En conséquence les comités de la réforme et de plan ont décidé de généraliser l'année préparatoire obligatoire et gratuite à tous les élèves de la tranche d'âge 5-6 ans.

Dans le cadre de la réalisation de l'objectif de généralisation de l'année préparatoire à tous les élèves, le Ministère s'emploiera à atteindre les indices suivants :

Tableau 12 : Indices de l'objectif de généralisation de l'année préparatoire

| Objectif et Indices  1. Le premier objectif : Généraliser à tous les élèves une année préparatoire.       | Réalisations<br>2018 | LF 2019 | Estimations 2020 | Estimations 2021 |
|---|----------------------|---------|------------------|------------------|
| Indice 1.2 : Proportion d'élèves de première année qui ont passé une année préparatoire                   | 85,5%                | 85.6%   | 88%              | 90%              |
| Indice 2.2 : Pourcentage d'enseignants qui ont reçu une formation sur l'animation de l'année préparatoire | 34%                  | 100%    | 100%             | 100%             |

#### 2.1.4. Objectif 1.2 : Lutter contre l'échec scolaire et l'abandon scolaire précoce

Tableau 13 : Indices de l'objectif de lutte contre l'échec et le décrochage

| Objectif et Indices  | Réalisations | LF 2019 | Estimations | Estimations |
|--|--------------|---------|-------------|-------------|
| 1. Deuxième objectif : lutter contre l'échec et le décrochage scolaire | 2018         | LI 2017 | 2020        | 2021        |
| Indice1.2 : Taux de redoublement                                       | 8,3%         | 8.2%    | 8.1%        | 8%          |
| Indice 2.2. : Taux d'abandon   | 0,9%         | 0.9%    | 0.9%        | 0.9%        |

Pour atteindre ces objectifs, le chef du programme et son équipe doivent prendre des dispositions nécessaires pour programmer les interventions du Ministère selon des objectifs opérationnels clairs,

couplés à des indicateurs de mesure qui sont souvent des indicateurs de moyens liés au niveau purement exécutif. Dans ce contexte, l'équipe du programme s'efforcera d'atteindre les objectifs opérationnels suivants :

- 1) Développement de programmes et approches pédagogiques scolaires ;
- 2) Mise à niveau des ressources humaines ;
- 3) Développement de l'usage des technologies de la communication dans l'apprentissage.

Dans le cadre de l'implémentation du programme du cycle primaire, un sous-programme été créé au niveau central a afin de veiller à la bonne mise en œuvre des orientations stratégiques et de soutenir le chef de programme pour animer le dialogue de management horizontal avec les autres structures du Ministère principalement les structures du programme d'appui et de pilotage et les autres Ministères sans oublier le dialogue de management vertical avec les chefs des sous-programmes et d'unités.

Dans le même cadre et compte tenu de l'adoption d'un processus d'implémentation selon le modèle intermédiaire, les objectifs des programmes au niveau central et sous régional sont pour la plupart identiques. Dans certains cas il y a prise en compte des spécificités des régions en adoptant des indicateurs qui se traduisent une préoccupation particulière.

D'autre part, les objectifs du sous-programme central sont des buts liés aux missions et aux tâches assignées à ce sous-programme et sont principalement des tâches de pilotage. Par conséquent, l'équipe du sous-programme central travaillera pour atteindre les buts suivants :

#### . 1) Le développement des outils de pilotage du programme

- ✓ Pourcentage de sous-programmes ayant été préparé le cadre de performance
- ✓ Pourcentage d'écoles primaires comprenant un conseil d'établissement

#### 2) Développement de la relation entre l'institution et le parent d'élève

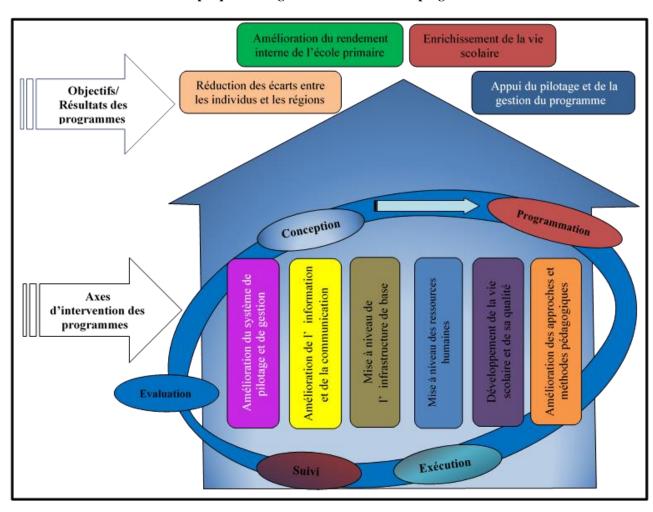
 Le pourcentage d'établissements qui ont organisé des réunions périodiques avec les parents à la fin du trimestre

| Objectifs  | Indicateurs  | Axes   | Activités  |
|--|--|--|--|
| Objectif 1 :<br>Améliorer les<br>acquis des<br>élèves                          | Indicateur 1.3. Proportion d'élèves de la sixième année recevant la moyenne et plus dans les langues | Développement<br>des approches et<br>de méthodes<br>pédagogiques | Adopter l'approche par les programmes  Unifier les programmes du cycle préparatoire dans toutes les sections préparatoires, quelle que soit l'intervenant et formation des animateurs pour l'appliquer à partir de à partir de septembre 2019  Adapter les livres d'arabe et de mathématiques pour la première et la deuxième année des non-voyants  Enseignement précoce des langues  La poursuite de la généralisation de l'année préparatoire |
|  | Indice1.4 : Proportion<br>d'élèves de sixième<br>année recevant la<br>moyenne et plus en<br>sciences |  | La formation du cadre enseignant  Mise en place et des conseils de consultation et de dialogue dans le milieu scolaire.  Traitement des phénomènes de l'échec scolaire et de l'abandon scolaire précoce  |
| Objectif 2 : Assurer un climat propice à l'apprentissage et à la socialisation | Indice.4.1 : Proportion<br>d'élèves participant à<br>des activités culturelles<br>et sportives       | Soutenir et<br>améliorer la vie<br>scolaire                      | Développement d'activités culturelles et sportives  Recrutement d'enseignants du cycle primaire  Régularisation de la situation des intérimaires   |
| Socialisation  |  | Ressources<br>humaines   |  |

#### 2.2. Activités du programme

Afin d'atteindre l'ensemble d'objectifs / résultats spécifiques, l'État met à la disposition du programme un ensemble de ressources humaines, matérielles et financières. Le chef du programme veille à définir les priorités de son programme et à assurer l'usage optimal des ressources en vue d'atteindre les objectifs et les résultats qu'il s'est engagé à réaliser. Ceci facilitera le processus de pilotage et de coordination d'une part, et d'évaluation et de redevabilité d'autre part.

Pour clarifier la vision et faciliter le processus de suivi et de pilotage, les domaines d'intervention du programme (Inputs) ont été regroupés autour de six axes couvrant tous les domaines d'intervention. Ces axes ont été formulés sous forme d'objectifs et de moyens afin qu'ils puissent être suivis et évalués. Cette approche cadre bien avec la nouvelle méthodologie de gestion en fixant des objectifs de résultats, en identifiant les indicateurs et en programmant leur évolution. Tout cela doit être relié aux ressources à allouer pour chaque axe. Le diagramme suivant met en évidence la méthodologie adoptée dans ce contexte :



Graphique 5 : Diagramme des activités du programme

Il convient de noter l'imbrication et le chevauchement des axes entre eux. En effet, la performance d'un axe particulier peut être affectée par un ou plusieurs autres axes. Par exemple, l'investissement dans l'axe des ressources humaines peut développer la performance de l'axe de la vie scolaire etc.

Les responsables du programme devraient donc trouver le dosage approprié lors de leurs interventions entre les axes de manière à assurer une allocation optimale des ressources vers les priorités et la réalisation des objectifs fixés ce qui garantira une rationalisation des dépenses publiques.

#### 2.2.1. Développement des approches et des normes pédagogiques

Pour développer les approches et les normes pédagogiques, la stratégie du programme comporte notamment :

| Adopter l'approche processus  |
|---|
| L'axe des programmes et les approches pédagogiques adoptés est considéré comme l'un des axes de réforme les plus importants sur lesquels le Ministère a travaillé. Dans le cadre de |
| l'adoption de l'approche processus, de nombreux projets et activités ont été menés à bien.  |
| Le plus important étant la préparation du document du curriculum général depuis début   |
| février 2017 par une équipe d'inspecteurs. Le curriculum général est un cadre général qui   |
| représente la base de révision des programmes de différentes matières et de différents  |
| niveaux. Il garantit le respect l'approche globale en accordant une grande importance à la  |
| dimension éducative dans le processus éducatif. De la sorte l'école ne sera pas un simple   |
| endroit pour acquérir des connaissances, mais plutôt un espace pour posséder des  |
| compétences de vie au diapason du XXIe siècle.  |
| Unifier le curriculum de la classe préparatoire dans le public et le privé et assurer la  |
| formation des animateurs pour une mise en œuvre à partir de septembre 2019  |
| Commencer la préparation des programmes d'études pour les modules de la première année  |
| dans les domaines de la langue arabe et des sciences qui seront prêts début de la prochaine année scolaire.   |
| Adapter les livres des mathématiques et de l'arabe pour les première et deuxième années   |
| dédiées aux non-voyants.  |
| Éducation précoce en langues  |

L'enseignement de la langue française est prévu à partir de la deuxième année du primaire en partenariat avec l'Ambassade de France et du Centre français en Tunisie. Quant à la langue anglaise elle interviendra à partir de la quatrième année du primaire en partenariat avec le British Council en Tunisie qui est responsable du financement de ce projet et du renforcement des ressources humaines.

#### Continuer à généraliser l'année préparatoire

Les investissements consacrés à ce sujet ont permis l'élaboration d'une carte des écoles primaires incorporant des classes préparatoires. En 2018/2019 elles sont 2386 écoles contre 362 en 2001/2002. L'année scolaire en cours a vu la création de classes préparatoires dans 100 nouvelles écoles primaires et une augmentation du nombre des inscrits de 5918 enfants, pour atteindre un total de 58156 enfants. Le taux de scolarisation pour l'année préparatoire a atteint 85,5% en 2018/2019.

Parallèlement au défi quantitatif, le Ministère travaillera pour garantir la qualité de l'année préparatoire en mettant en œuvre un programme intégré en partenariat avec la Banque Mondiale dans le cadre du projet de renforcement des bases de l'apprentissage en Tunisie (PREFAT). Ce projet repose principalement sur 3 composantes de base liées à :

- 1. Augmenter les capacités d'accueil (l'offre) pour l'année préparatoire et améliorer la qualité à travers le renforcement des capacités des enseignants du cycle préparatoire et mettre à leur disposition les espaces et les équipements adaptés à la nature des activités, notamment dans les délégations ciblées grâce à l'étude préparée en partenariat avec la Banque mondiale en plus de la mise en place d'un système d'assurance qualité.
- 2. Améliorer les conditions d'étude dans les écoles primaires en développant les compétences en leadership des directeurs d'écoles primaires, en encadrant pédagogiquement les enseignants par des inspecteurs ,en entretenant l'infrastructure des écoles et en réservant des espaces de lecture et les livres nécessaires.
- 3. Mettre en place une structure claire pour le pilotage de ce projet et le suivi sa mise en œuvre par l'unité de gestion par objectifs et la coordination entre les différents commissariats régionaux. Les cadres concernés recevront le soutien technique nécessaire jusqu'à ce que ce projet soit mis en œuvre conformément à la programmation convenue.

A travers la mise en œuvre de ce projet, le Ministère vise à s'assurer que tous les élèves seront inscrits en année préparatoire à l'horizon de l'année 2022.

Optimiser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les programmes éducatifs dans le cadre de l'école numérique, former les enseignants à ces nouvelles technologies, garantir à tous les élèves l'accès au réseau éducatif électronique et veiller à généraliser la connectivité des écoles primaires à Internet.

#### 2.2.2. Soutenir la vie scolaire et améliorer sa qualité

Cet axe comprend toutes les activités et projets qui contribuent au développement de la vie scolaire et du soutien durant le cycle primaire. Cet axe impacte positivement la qualité du processus éducatif et les parcours d'enseignement et d'apprentissage des jeunes.

Dans ce contexte, la participation des élèves aux diverses activités culturelles, sociales et sportives demeure inférieure à ce qui est souhaité. Par conséquent, le Ministère cherchera à soutenir et à développer tous les aspects liés à la vie scolaire et à l'animer à travers :

#### Mise en place des conseils de dialogue et de concertation en milieu scolaire

Le développement de la vie scolaire est considéré un vecteur essentiel de l'éducation selon la Directive pour l'éducation dans l'enseignement scolaire pour l'année 2002. Le processus d'encadrement de la vie scolaire et de ses activités représente une mission principale de l'administration de l'établissement d'enseignement en plus d'autres structures telles que le Conseil pédagogique et le Conseil d'établissement.

Le rôle du conseil pédagogique composé d'enseignants, se limite principalement aux questions pédagogiques comme l'indique son intitulé. Quant au conseil de l'établissement, il a pour mission de définir le projet d'école, l'évalue, suit sa mise en œuvre et le modifie en coordination avec l'autorité de tutelle. Le projet d'école vise à développer les processus de fonctionnement de l'école à améliorer son environnement et la qualité des services fournis dans le cadre des objectifs éducatifs nationaux, en tenant compte de la particularité de l'établissement et des besoins de l'élève.

Sur cette base, la mise en place de ce conseil favoriserait une culture de dialogue et de communication entre les différents acteurs éducatifs en relation avec l'institution, avec la présence d'un représentant des parents. Cependant, le rythme de création de ce conseil reste faible en raison des problèmes avec le partenaire social. 500 établissements ont été créés au cours de la dernière année et le Ministère s'emploiera à soutenir les écoles qui ont mis en place des conseils d'établissement.

Le Ministère s'efforce également de mettre en place le conseil élève citoyen pour consacrer les valeurs de la citoyenneté, de l'initiative et du volontariat. Au cours de l'année scolaire 2017/2018, 864

conseils de 7000 élèves ont été mis en place. Le Ministère veillera à soutenir les conseils créés et à appuyer la création d'autres dans le reste institutions.

- Soutenir les compétitions culturelles en milieu scolaire,
- Revoir le temps scolaire et consacrer tout le samedi aux activités culturelles et sportives pour les élèves du primaire dès les première jusqu'à la quatrième année. Pour les cinquième et sixième années, ces activités seront pratiquées dans la limite de l'infrastructure disponible.
- Soutenir le l'Office des Œuvres Scolaires pour offrir les services de soutien nécessaires,
   notamment en ce qui concerne la nourriture et le transport scolaires.
- Dans ce contexte, il convient de souligner :
  - ✓ Multiplication de la valeur nutritive de la nourriture scolaire / Conseil ministériel de février 2018 et le développement des crédits alloués au cycle primaire de 24 MD à 48 MD. Cette mesure très importante contribuera à améliorer la qualité des aliments destinés à l'élève.
  - ✓ Création de la banque alimentaire ;
  - ✓ Création de cuisines centrales avec des équipements modernes ;
  - ✓ Abandonnez les repas froids au profit de repas chauds ;
  - ✓ Formation les cuisiniers

Le Ministère veille actuellement à soutenir la structure actuelle de l'office et la développer vers un niveau plus représentatif au niveau des régions.

En ce qui concerne le transport scolaire, les Ministères de l'Education et du Transport coordonnent la mise à jour de la carte scolaire, avec les structures de la société civile, les conseils régionaux et les associations impliquées dans le domaine qui s'occupent de la prise en charge des transports ruraux. Toutefois, des problèmes persistent dans les zones qui ne sont ni couvertes par les sociétés régionales de transport ni par le transport rural. Les autorités locales et régionales œuvrent à assurer le transport individuel des élèves moyennant une coordination avec différents acteurs.

#### Lutter contre l'échec scolaire et l'abandon scolaire précoce

Si le décrochage scolaire est un facteur de préoccupation majeur pour le Ministère, il est posé avec moins d'acuité pour le cycle primaire avec un taux moyen de décrochage ne dépassant pas 1%. Même si ce ratio est considéré acceptable en comparaison avec les valeurs internationales, il n'en demeure pas moins que 11 mille élèves sont victimes de ce décrochage avec des proportions variables entre les régions et les institutions. Face à ce problème l'équipe du programme assurera le suivi au cas par cas pour savoir les causes et apporter les solutions.

Par ailleurs, le Ministère a préparé une vision complète pour remédier à l'échec et au décrochage précoce dans le cadre de l'adoption d'une approche multidimensionnelle en coordination avec l'UNICEF et la coopération italienne et britannique. Parallèlement, le projet « école de la deuxième chance » qui cible les élèves entre 12 et 18 ans, a été mis en œuvre. Il repose principalement sur les aspects ci-après :

- Aspect préventif : suivi des cas d'élèves menacés d'échec et de décrochage scolaires,
- Aspect thérapeutique : s'adressant aux élèves âgés entre 12-20 ans qui abandonnent l'école. Cette action est assurée en coordination avec le Ministère de la Formation professionnelle et le Ministère des Affaires sociales. Dans ce cadre, au cours du mois de mars 2018, un accord a été signé entre le gouvernement tunisien (Ministère de l'Éducation, Ministère des Affaires sociales, Ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi), le Royaume-Uni et le bureau de l'UNICEF en Tunisie pour soutenir le système national.

#### Développement d'activités culturelles et sportives

Les activités culturelles et sportives est une voie essentielle du processus éducatif. L'équipe du programme cherche à créer des clubs scolaires, à suivre leurs activités et à organiser des compétitions entre institutions et des compétitions régionales qui aboutissent à la participation à des compétitions nationales.

Le Ministère a également créé, dans le cadre du projet de lutte contre le terrorisme, un certain nombre de centres culturels et sportifs multidisciplinaires dans les régions de l'intérieur. De même, des équipements sportifs, des instruments musicaux et autres ont été installés et accordés pour permettre aux clubs de fonctionner dans des conditions acceptables.

En plus des clubs traditionnels, le Ministère encourage les Directeurs d'établissements d'enseignement à créer des clubs scientifiques tels que des clubs d'astronomie et de robotique, qui offrent une extension des cours d'enseignement technologique et permettent la bonne supervision des élèves dans ce domaine.

#### 2.2.3. Ressources humaines

Afin d'assurer la qualité des ressources humaines et de valorise la profession d'enseignant en tant que profession indépendante en soi, un ensemble de qualifications sont requises pour ceux qui la pratiquent. Ces pour ces raisons que les formules de recrutement ont été modifiées. Dans le même temps, le Ministère a coordonné avec le syndicat pour régulariser la situation des enseignants vacataires qui remplissent les conditions.

#### ✓ Recruter de nouveaux enseignants au cycle primaire

Un mécanisme de recrutement des enseignants du cycle primaire a été adopté parmi les diplômés de la Licence appliquée dans l'éducation et l'enseignement. Ce parcours diplômant a été créée en coordination avec le Ministère de l'enseignement supérieur. Les premiers inscrits étaient aux 6 établissements universitaires de Jendouba, Zaghouan, Gafsa, Kef, Gabes et Mahdia. La première promotion est prévue fin du mois de juin prochain et le Ministère recrutera 2574 lors de la rentrée scolaire 2019/2020.

#### **✓** Régularisation de la situation des intérimaires

Conformément à ce qui a été déclaré dans le cadre de l'accord conclu entre le Ministère et le syndicat au sujet du règlement de la situation des intérimaires, le Ministère, a réglé la situation du troisième et dernier lot de 2645 intérimaires et ce lors de la rentrée scolaire en cours. Il convient de noter que le Ministère s'est engagé à augmenter leurs salaires en garantissant la couverture sociale.

Pour couvrir les besoins supplémentaires en enseignants du primaire, le Ministère, en coordination avec le syndicat, a réduit le nombre d'heures d'études de deux heures et ce dans le cadre de la révision du temps scolaire et de la mise à disposition d'une marge de temps supplémentaire pour les élèves pour les activités culturelles et sportives. Cette mesure a permis de dégager des ressources humaines supplémentaires. En plus le projet de réintégration du personnel et des enseignants assurant une mission administrative dans l'enseignement après une période de formation a, à son tour assuré, un excédent en ressources humaines.

#### 2.2.4. Mise à niveau de l'infrastructure

La réhabilitation des bâtiments, la construction (création, extension, maintenance et restauration) et des équipements (acquisition et maintenance) est l'une des priorités les plus importantes du Ministère.

Tableau 14 : Ressources budgétaires consacrées à l'infrastructure

|  |                        | Crédits ( | 1000 DT)           |          |
|--|------------------------|-----------|--------------------|----------|
| Énoncé de projet   | Ressources ge<br>budge |           | Ressource<br>extér | -        |
|  | Engagement             | Paiement  | Engagement         | Paiement |
| Construire et agrandissement d'écoles primaires  | 20 865                 | 13 121    | 31 107             | 16 209   |
| Acquisition de 26 salles ordinaires préfabriquées  | 910                    | 400       |                    |          |
| Acquisition de 26 blocs sanitaires prêts à l'utilisation   | 780                    | 390       |                    |          |
| Construction de 50 espaces pour la classe préparatoire 2020 (Banque Mondiale)                                      | 1462                   | 881       | 4538               | 2269     |
| Création de 2 Restaurants centraux<br>Programme 2020 (Banque Africaine de<br>Développement)                        | 2936                   | 1468      | 1464               | 732      |
| Construction de 101 salles ordinaires<br>(Fonds Arabe pour le Développement<br>Economique et Social)               | 1450                   | 726       | 3095               | 1547     |
| Construction de 96 places pour les sections préparatoires (Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social) | 3449                   | 1725      | 7351               | 3676     |
| Construction de 121 blocs sanitaires<br>(Fonds Arabe pour le Développement<br>Economique et Social)                | 1159                   | 580       | 2471               | 1235     |
| Construction de clôtures (Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social)                                  | 297                    | 149       | 703                | 352      |
| Construction de 10 écoles primaires<br>(Fonds Arabe pour le Développement<br>Economique et Social)                 | 1916                   | 958       | 4084               | 2042     |
| Construction de 5 écoles primaires (BEI)   | 828                    | 414       | 2572               | 1286     |
| Construction de 10 bureaux pour les Directeurs   | 60                     | 30        | 140                | 70       |
| Equipement et entretien des écoles primaires   | 52 268                 | 40 733    | 56 431             | 23 227   |
| Matériel éducatif  | 54 655                 | 7 753     | 5 209              | 2 013    |
| Équipements habituels pour les écoles primaires / équipements médias / équipements éducatifs / photocopieurs.      |                        |           |                    |          |
| Total  | 127 788                | 61 607    | 92 747             | 41 449   |

L'infrastructure de base des écoles primaires est aujourd'hui dépassée et souffre de plusieurs lacunes, étant donné que la moyenne d'âge de la moitié d'entre elles a dépassé 40 ans d'autant plus qu'un certain nombre d'écoles ont été construites avec un effort populaire. C'est pour cela que le

Ministère a consenti des efforts particuliers pour entretenir l'espace scolaire et le rendre suffisamment commode à l'enseignement compte tenu de l'impact direct de l'amélioration de l'infrastructure sur la motivation de l'élève et son impact sur le sentiment d'appartenance à l'établissement . Le programme primaire a ciblé les interventions suivantes :

Tableau 15: Interventions sur l'infrastructure par gouvernorat et institution

| Gouvernorat | École primaire  |  |  |  |  |
|-------------|---|--|--|--|--|
| Tunis 2     | Sidi Hssine   |  |  |  |  |
|             | Primaire de Manouba (Banque Européenne d'Investissement)  |  |  |  |  |
| Manouba     | Douar Hicher (Banque Européenne d'Investissement)   |  |  |  |  |
|             | Mornaguia (dans le cadre de la création de centres éducatifs)<br>(Banque Européenne d'Investissement) |  |  |  |  |
| Bizerte     | Oued Erroumine Manzel Jmil (Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social)                   |  |  |  |  |
| Zaghouan    | Zriba (Fonds arabe pour le développement économique et social)  |  |  |  |  |
| Kairouan    | Centre Bouhajla (Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social)                              |  |  |  |  |
|             | Haffouz   |  |  |  |  |
| Sousse      | Cité Assalam à Naifida (Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social)                       |  |  |  |  |
|             | Cité Alezdihar à Zaouia (Banque Européenne d'Investissement)  |  |  |  |  |
| Monastir    | Moaatamar au Sahline (Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social)                         |  |  |  |  |
| Sfax 1      | Aguereb Aljadida (Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social)                             |  |  |  |  |
| Sfax 2      | Elaouebed (dans le cadre de la création de véhicules éducatifs) (Banque européenne d'investissement)  |  |  |  |  |
| Sidi Bouzid | Bir Al-Hfay (Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social)                                  |  |  |  |  |
| Medenine    | Ghizen Houmet Souk (Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social)                           |  |  |  |  |

#### 2.2.5. Information et communication

L'information et la communication occupent une place importante pour le secteur de l'éducation. Cette fonction implique qui implique un grand nombre d'intervenant directs et indirects. Dans ce contexte, le programme se concentrera sur le développement de la fonction d'information et de

communication interne (au profit des structures et cadres du primaire) et externe (au profit de l'autorité législative, des Ministères, des organisations, des associations, des familles et de toutes les composantes de la société civile concernées par les affaires éducatives).

Le plan du programme dans ce domaine consiste à soutenir et développer :

- La participation de l'école primaire au projet d'école numérique et au système « Madrassati » ;
- La conception de sites Web interactifs pour les écoles primaires ;
- La mise en place de radios internes ;
- La tenue de réunions avec les parents à la fin de chaque trimestre ;
- Les échanges à travers les réseaux sociaux

Dans ce contexte, il convient de noter que le Ministère de l'Éducation a créé sa radio éducative «Tanwir» depuis 2018. Cette radio se veut un moyen de communication et d'information entre le Ministère et ses environs, y compris les élèves, les éducateurs, les parents et la société civile.

#### 2.2.6. Le développement du système de direction et de gestion

Pour garantir la réalisation des objectifs stratégiques fixés, le chef de programme et ses collaborateurs doivent suivre en permanence les réalisations et identifier les difficultés et lacunes urgentes afin d'intervenir à temps.

Cela nécessite le développement d'un système intégré de suivi et d'évaluation basé sur un système d'information moderne.

Le Ministère s'emploiera à exploiter et à utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans ce domaine de manière à aider à la prise de décision et à mener le programme d'une manière compatible avec les exigences de la gestion de budget par objectifs.

Par ailleurs, le développement du système de management et de gestion nécessite la qualification des ressources humaines impliquées dans le programme, en particulier les superviseurs des établissements d'enseignement, en soutenant leurs compétences dans ces domaines.

À cet égard, parmi les décisions les plus importantes à prendre on citer la dotation de l'école primaire du statut d'établissement public et la création de groupements d'écoles primaires. Dans ce contexte, le Conseil des ministres de février 2018 a approuvé la dotation des écoles primaires de plus de 600 élèves du statut d'établissement public. Quant aux écoles qui ne répondent pas à cette condition, elles

devraient être regroupées à l'instar de ce qui est pratiqué dans le domaine de la santé pour les centres de santé de base.

Ces mesures permettront d'assurer l'efficacité et la transparence en abandonnant le recours à l'intervention des associations de développement local au sein des écoles primaires. Ces associations qui disposaient de crédits très importants intervenaient dans les écoles primaires du moment que ces écoles étaient fonctionnellement sous la tutelle du commissariat régional de l'éducation.

Malgré son importance de cette décision n'a pas été inscrite pour la deuxième année consécutive dans le projet de loi de finances pour l'année 2020. Le Ministère réclame toujours la discussion de cette demande au sein du comité de l'éducation depuis l'année dernière.

La stratégie du programme dans ce domaine se concentrera sur :

- Doter les cadres de direction des compétences professionnelles nécessaires à l'accomplissement des tâches administratives et financières confiées. Cette activité représente une composante essentielle du projet d'appui aux fondements de l'enseignement primaire cofinancé par la Banque Mondiale. Ce projet s'appuie sur le soutien des compétences en leadership des cadres de gestion et principalement les directeurs des écoles primaires.
- Etablir une référence pour les qualifications requises en management administratif, gestion financière et intervention pédagogique qui devraient être acquises par les directeurs d'écoles primaires afin d'être adoptées comme critère de recrutement.
- Former les directeurs des instituts des métiers de l'éducation pour acquérir les aptitudes et compétences nécessaires au fonctionnement d'un établissement d'enseignement
- Établir un cadre pour l'organisation de la mission du directeur de l'école primaire et de son assistant.

#### 3. Dépenses du programme

Les dépenses du programme des écoles primaires pour l'année 2020 étaient fixées à 2304410 MD contre 1860,054 MD en 2019, réparties comme suit :

Tableau 16 : Programmation des dépenses 2020 pour le cycle primaire

|                          |                          | Réalisati<br>ons |                                | O (en 1000<br>OT)   | Estimation | Différence      |                   |
|--------------------------|--------------------------|------------------|--------------------------------|---------------------|------------|-----------------|-------------------|
| Libellé                  | Source de<br>financement | 2018             | Ancien<br>ne<br>allocati<br>on | Nouvelle allocation | 2020       | (en 1000<br>DT) | Pourcenta<br>ge % |
|                          | Source de<br>l'Etat      | 1564912          | 174533<br>7                    | 1745337             | 2137742    | 392405          | 22,48             |
| Dépenses de rémunération | Budget                   | 0                | 0                              | 0                   | 0          | 0               | 0                 |
| remaneration             | Total section            | 1564912          | 174533<br>7                    | 1745337             | 2137742    | 392405          | 22,48             |
| Dépenses de              | Source de<br>l'Etat      | 9663             | 13208                          | 13208               | 62249      | 49041           | 371,3             |
| fonctionneme             | FPBE                     | 8                | 8                              | 8                   | 8          | 0               | 0                 |
| nt                       | <b>Total section</b>     | 9671             | 13216                          | 13216               | 62257      | 49041           | 371,07            |
| Dépenses                 | Source de<br>l'Etat      | 22066            | 52063                          | 52063               | 4063       | -48000          | -92,2             |
| d'intervention           | FPBE*                    | 0                | 0                              | 0                   | 0          | 0               |                   |
|                          | Total section            | 22066            | 52063                          | 52063               | 4063       | -48000          | -92,2             |
| Dépenses                 | Source de<br>l'Etat      | 72117            |                                | 103056              | 52310      | 103,08          |                   |
| d'investissem<br>ent     | FPBE                     |                  | 50746                          | 50746               | 0          | 0               |                   |
| CIIt                     | <b>Total section</b>     | 72117            |                                |                     | 103056     | 52310           | 103,08            |
| Dépenses des             | Source de<br>l'Etat      |                  | 0                              | 0                   |            | 0               |                   |
| opérations               | FPBE                     |                  | 0                              | 0                   |            | 0               |                   |
| financières              | Total section            |                  | 0                              | 0                   |            | 0               |                   |
| Autres                   | Source de<br>l'Etat      |                  |                                |                     |            | 0               |                   |
| dépenses                 | FPBE                     |                  |                                |                     |            | 0               |                   |
|                          | <b>Total section</b>     |                  |                                |                     |            | 0               |                   |
|                          | Source de<br>l'Etat      | 1668758          | 186135<br>4                    | 1861354             | 2307110    | 445756          | 23,95             |
|                          | FPBE                     | 8                | 8                              | 8                   | 8          | 0               | 0                 |
| Total                    | Total section            | 1668766          | 186136<br>2                    | 1861362             | 2307118    | 445756          | 23,95             |
|                          | Total des sections       | 1668766          | 186136<br>2                    | 1861362             | 2307118    | 445756          | 23,95             |

\* FPBE : Fonds Propres de Budget de l'Etat

## 3.1. Répartition des dépenses de programme pour l'année 2020 par sousprogrammes, les sections et sources de financement

Les crédits de mission pour l'année 2020 sont répartis selon les programmes, la nature de dépenses et les sources de financement comme suit :

Tableau 17 : Répartition des crédits selon les programmes, la nature de dépenses et les sources de financement (2020)

| Section/Sous-<br>programmes                 | Dépenses de<br>rémunératio<br>n | Dépenses de<br>fonctionneme<br>nt | Dépenses<br>d'interventio<br>n Dépenses<br>d'investisseme<br>nt |             | Dépenses<br>des<br>opération<br>s<br>financière<br>s | Total       |
|---|---------------------------------|-----------------------------------|---|-------------|--|-------------|
| Cycle primaire A l'administratio n centrale | 19 053 652                      | 62 249 000                        | 4 063 000   | 100 609 000 |  | 185 974 652 |
| Cycle primaire en Tunis 1                   | 72 985 511                      |                                   |   | 83 000      |  | 73 068 511  |
| Cycle primaire en Tunis 2                   | 67 187 854                      |                                   |   | 101 000     |  | 67 288 854  |
| Cycle primaire à Ben Arous                  | 99 998 942                      |                                   |   | 65 000      |  | 100 069 342 |
| Cycle primaire à Manouba                    | 60 437 737                      |                                   |   | 156 000     |  | 60 593 737  |
| Cycle primaire<br>Ariana                    | 66 881 727                      |                                   |   | 76 000      |  | 66 957 727  |
| Cycle primaire<br>Bizerte                   | 93 183 702                      |                                   |   | 108 000     |  | 93 291 702  |
| Cycle primaire à Béja                       | 61 779 247                      |                                   |   | 65 000      |  | 61 844 247  |
| Cycle primaire à Jendouba                   | 86 581 677                      |                                   |   | 104 000     |  | 86 685 677  |
| Cycle primaire à Nabeul                     | 126 406 944                     |                                   |   | 68 000      |  | 126 474 944 |
| Cycle primaire à Zaghouan                   | 38 150 616                      |                                   |   | 86 000      |  | 38 236 616  |
| Cycle primaire à Siliana                    | 58 601 035                      |                                   |   | 64 000      |  | 58 665 035  |
| Cycle primaire au Kef                       | 68 670 309                      |                                   |   | 76 000      |  | 68 746 309  |
| Cycle primaire à Kasserine                  | 114 582 598                     |                                   |   | 111 000     |  | 114 693 598 |
| Cycle primaire à Kairouan                   | 125 207 269                     |                                   |   | 121 000     |  | 125 328 269 |
| Cycle primaire de Sousse                    | 105 065 483                     |                                   |   | 117 000     |  | 105 182 483 |
| Cycle primaire à Monastir                   | 93 981 006                      |                                   |   | 89 000      |  | 94 070 006  |

| Cycle primaire<br>à Tataouine   | 40 073 883<br><b>2 137 742 000</b> |  | 60 000<br>103 056 000 | 40 133 883<br><b>2 307 110</b> |
|---------------------------------|------------------------------------|--|-----------------------|--------------------------------|
| Cycle primaire à Médenine       | 102 320 192                        |  | 98 000                | 102 418 192                    |
| Cycle primaire à Gabes          | 86 056 363                         |  | 81 000                | 86 137 363                     |
| Cycle primaire à Kébili         | 44 712 695                         |  | 72 000                | 44 784 695                     |
| Cycle primaire à Tozeur         | 31 957 289                         |  | 72 000                | 32 029 289                     |
| Cycle primaire à Gafsa          | 91 450 524                         |  | 115 000               | 91 565 524                     |
| Cycle primaire<br>à Sidi Bouzid | 114 968 344                        |  | 143 000               | 115 111 344                    |
| Cycle primaire à Sfax 2         | 95 430 209                         |  | 107 000               | 95 537 209                     |
| Cycle primaire à Sfax 1         | 89 412 887                         |  | 123 000               | 89 535 887                     |
| Cycle primaire à Mahdia         | 82 604 305                         |  | 86 000                | 82 690 305                     |

#### 3.2. Dépenses de rémunération

Les dépenses de rémunération, engagement et payement, ont constitué pour le programme du cycle primaire pour l'année 2020 ont atteint 2137,742 MD contre 1745,337 en 2019, soit une augmentation de 392405 MD ce qui est équivalent à 22,48%.

#### 3.3. Frais de gestion

Les dépenses de gestion, engagement et payement, ont constitué pour le programme du cycle primaire pour l'année 2020 sont fixées à 62,257 MD contre 11.908 en 2019, soit une augmentation de 50,341 MD équivalant 422,7%.

#### 3.4. Dépenses d'intervention

Les dépenses des interventions, engagement et payement, pour le programme du cycle primaire pour l'année 2020, sont de 4,063 MD contre 52,063 MD en 2019, soit une diminution de 48000 mille dinars ce qui correspond à -92,2%

#### 3.5. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour le programme de la phase primaire pour l'année 2020 ont été fixées à 103,056 MD contre 50,746 MD pour l'année 2019, soit une augmentation de 52,310 MD ce qui est équivalant à 103,08 %.

Ces dépenses sont réparties selon les sous-programmes comme suit :

Tableau 18: Programmation des dépenses 2020 pour le cycle primaire

| Section/sous-                   | Réalisation | LF 2019                 | Prévis                  | ion     | Différence |       |
|---------------------------------|-------------|-------------------------|-------------------------|---------|------------|-------|
| programme                       | 2018        | Ancienne classification | Nouvelle classification | 2020    | MD         | %     |
| Cycle primaire central          | 8 212       | 26 492                  | 26 492                  | 100 609 | 74 117     | 279,8 |
| Cycle primaire à<br>Tunisi 1    | 1 865       | 658                     | 658                     | 83      | -575       | -87,4 |
| Cycle primaire à<br>Tunisie 2   | 2 839       | 678                     | 678                     | 101     | -577       | -85,1 |
| Cycle primaire à Ben<br>Arous   | 2 595       | 1 057                   | 1 057                   | 65      | -992       | -93,8 |
| Cycle primaire à<br>Manouba     | 3 056       | 549                     | 549                     | 156     | -393       | -71,6 |
| Cycle primaire à l'Ariana       | 3 328       | 1 118                   | 1 118                   | 76      | -1042      | -93,2 |
| Cycle primaire à<br>Bizerte     | 2 015       | 1 288                   | 1 288                   | 108     | -1180      | -91,6 |
| Cycle primaire Béja             | 1 582       | 671                     | 671                     | 65      | -606       | -90,3 |
| Cycle primaire à<br>Jendouba    | 2 363       | 1 251                   | 1 251                   | 104     | -1147      | -91,7 |
| Cycle primaire à<br>Nabeul      | 3 423       | 1 002                   | 1 002                   | 68      | -934       | -93,2 |
| Cycle primaire à<br>Zaghouan    | 3 376       | 748                     | 748                     | 86      | -662       | -88,5 |
| Cycle primaire à<br>Siliana     | 1 375       | 674                     | 674                     | 64      | -610       | -90,5 |
| Niveau primaire au<br>Kef       | 1 272       | 636                     | 636                     | 76      | -560       | -88   |
| Cycle primaire à<br>Kasserine   | 3 450       | 1 231                   | 1 231                   | 111     | -1120      | -90,9 |
| Cycle primaire à<br>Kairouan    | 2 620       | 2 817                   | 2 817                   | 121     | -2696      | -95,7 |
| Cycle primaire de<br>Sousse     | 1 759       | 1 003                   | 1 003                   | 117     | -886       | -88,3 |
| Cycle primaire à<br>Monastir    | 2 076       | 703                     | 703                     | 89      | -614       | -87.3 |
| Cycle primaire à<br>Mahdia      | 3 729       | 1 118                   | 1 118                   | 86      | -1032      | -92.3 |
| Cycle primaire Sfax 1           | 2 702       | 902                     | 902                     | 123     | -779       | -86.4 |
| Cycle primaire à Sfax 2         | 2 051       | 897                     | 897                     | 107     | -790       | -88   |
| Cycle primaire à Sidi<br>Bouzid | 4 020       | 1 645                   | 1 645                   | 143     | -1502      | -91,3 |
| Cycle primaire à<br>Gafsa       | 2 173       | 682                     | 682                     | 115     | -567       | -83,1 |

| Cycle primaire à<br>Tozeur    | 657    | 331    | 331    | 72      | -259   | -78,2  |
|-------------------------------|--------|--------|--------|---------|--------|--------|
| Cycle primaire à<br>Kébili    | 1 821  | 602    | 602    | 72      | -530   | -88    |
| Cycle primaire à<br>Gabes     | 2455   | 740    | 740    | 81      | -659   | -89    |
| Cycle primaire à<br>Médenine  | 3 416  | 800    | 800    | 98      | -702   | -87,75 |
| Cycle primaire à<br>Tataouine | 1 890  | 453    | 453    | 60      | -393   | -86,75 |
| Total                         | 72 117 | 50 746 | 50 746 | 103 056 | 52 310 | 50.75  |

Ces dépenses peuvent également être allouées comme suit :

Tableau 19 : Les nouveaux projets et les projets en cours d'achèvement projets selon la source de financement

| Libellé                       | Ressources générales de<br>budget | Ressources de prêts extérieurs | Total   |
|-------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|---------|
| Projets en cours d'achèvement | 32 569                            | 19 000                         | 51 569  |
| Nouveaux projets              | 29 038                            | 22 449                         | 51 487  |
| Total                         | 61 607                            | 41 449                         | 103 056 |

Les dépenses d'investissement ont évolué au niveau des engagements et des crédits de paiement comme suit :

Tableau 20 : Nouveaux projets et projets en cours d'achèvement par crédits d'engagement et payement

| Sections/sous-                   | Réalisations de 2018 |          | LF 2019    |          | Estimations 2020 |          | L'évolution des<br>crédits |          |
|----------------------------------|----------------------|----------|------------|----------|------------------|----------|----------------------------|----------|
| programmes                       | Engagement           | Paiement | Engagement | Paiement | Engagement       | Paiement | Engagement                 | Paiement |
| Projets en cours<br>d'achèvement | -                    | -        | 100        | 17 850   | 86 064           | 51 569   | 85 964                     | 33 719   |
| Nouveaux projets                 | -                    | -        | 129 970    | 32 896   | 134 471          | 51 487   | 4 501                      | 18 591   |
| Total                            | 28 802               | 72 117   | 130 070    | 50 746   | 220 535          | 103 056  | 90 465                     | 52 310   |

### Programme n°2 : Cycle préparatoire et lycées secondaires

### Responsable du programme :

# M. Hatem Amara, Directeur Général du Cycle enseignement de base et enseignement secondaire

#### 1- Présentation du programme et de sa stratégie

#### 1.1. Mission du programme

Le programme couvre tous les niveaux du l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire.

#### √ L'étape du cycle préparatoire

Avec ses deux parcours général et technique, le cycle d'enseignement de base vise à permettre à l'apprenant de posséder des compétences en communication en langue arabe et en deux langues étrangères(français et anglais) ainsi que des connaissances et des compétences requises dans les mathématiques, les sciences et la technologie. Le cycle enseignement de base vise aussi le développement du sens des valeurs nationales et des valeurs universelles chez l'apprenant.

Cette étape vise également à préparer l'élève à poursuivre ses études secondaires, ou à s'inscrire à un cycle de formation professionnelle et à s'intégrer dans la société.

L'enseignement de base se caractérise par la consolidation des acquis et des connaissances reçues par l'élève au primaire et son développement pour le préparer à poursuivre ses études au niveau secondaire.

#### ✓ Enseignement secondaire

Cette étape vise à fournir aux élèves, en plus d'une solide culture générale, une formation approfondie dans l'un des domaines de la connaissance ou une formation spécialisée dans l'une de ses branches. L'objectif est de leur permettre de poursuivre leurs études au niveau universitaire ou d'intégrer une formation professionnelle ou d'entrer dans la vie professionnelle. L'enseignement secondaire comprend :

- Une première année "conjointe" caractérisée par une formation équilibrée dans les domaines des langues, des sciences humaines et des sciences, et vise à soutenir et approfondir les connaissances de l'élève.
- Une deuxième année (le parcours) : son objectif est de démontrer le penchant des aptitudes de l'élève vers une spécialité et d'inculquer les connaissances de base pour une orientation vers une branche ou spécialité.
- Deux ans dans la "spécialité" (branche) pour préparer l'examen du baccalauréat.

Notant que l'enseignement secondaire comprend également la section « sport », qui dure 4 ans.

L'enseignement secondaire est couronné par un examen national au cours duquel les élèves qui réussissent obtiennent le baccalauréat.

#### 1.2. Orientations stratégiques du programme

Les tendances les plus importantes liées au programme du cycle préparatoire et secondaire peuvent être synthétisées comme suit :

- Renforcer le principe d'équité et d'égalité des chances entre les groupes et les régions /
   l'intégration scolaire ;
- Améliorer les acquis des élèves, notamment dans le domaine des langues ;
- Résister à l'échec scolaire et au décrochage scolaire précoce ;
- Rationaliser le système d'orientation scolaire pour renforcer et encourager l'orientation vers les domaines scientifique et technique et limiter contrepartie l'orientation vers les lettres et l'économie-gestion. Ces derniers domaines ont occupé plus que 50% du total des orientés dans certains commissariats. Il encore prévu de diversifier les domaines en créant un parcours technologique qui aboutit à un baccalauréat technologique. Ce domaine sera mis en place en coordination avec les Ministères de la Formation Professionnelle, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
- Adopter la formation professionnelle du cadre pédagogique et abandonner le système du recrutement direct. La formation est à assurer dans les instituts supérieurs à travers un master en sciences de l'éducation. Cette mesure concerne également les directeurs des écoles de

base et les lycées pour qu'ils soient à leurs tours formés au sein des instituts supérieurs de formation des enseignants.

Développer l'emploi du numérique en réaction aux changements rapides que connaissent les mondes numérique et virtuel. Aujourd'hui la relation de l'élève avec cette technologie impose son adoption dans le processus éducatif.

#### 1.3. Les principales données statistiques du cycle préparatoire et secondaire

Le tableau suivant présente les données de base les plus importantes pour le cycle de l'école de base et le secondaire au cours des dernières années :

Tableau 21 : Données de base sur le cycle préparatoire et secondaire

|   | 2015/2016 | 2016/2017 | 2017/2018 | 2018/2019 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'établissements d'enseignement                            | 1496      | 1508      | 1510      | 1516*     |
| Nombre d'élèves (enseignement de base s et secondaire)            | 905640    | 894305    | 906669    | 909794**  |
| Nombre de classes (enseignement de base s et secondaire)          | 35538     | 35301     | 34577     | 34559     |
| Nombre d'enseignants<br>(enseignement de base s et<br>secondaire) | 77443     | 76185     | 75084     | 74376     |

<sup>\*</sup>Le nombre d'établissements comprend l'enseignement général 1431et technique 85

<sup>\*\*</sup>Le nombre d'élèves comprend l'enseignement général 696 899

# Président du programme

Le sous-programme central N°1 : S.P. Cycle enseignement de base et secondaire

Président du sous-programme Le Directeur Général du cycle enseignement de base et secondaire

Unité opérationnelle centrale N°1 Administration des enseignement de base et secondaire



Niveau central

Le sous-programme régional N°2 Cycles préparatoire et secondaire du commissariat régional de l'éducation Tunis 1

Le président du sous-programme régional N°2 : Le commissaire régional de l'éducation à Tunis 1

Le sous-programme régional N°27 cycle enseignement de base et secondaire commissariat régional de l'éducation Tataouine

Le président du sous-programme régional N°27 : Le commissaire régional de l'éducation à Tataouine

Les acteurs publics : inexistants

# La nouvelle structure de la mission du programme du cycle enseignement de base et secondaire dans le cadre de l'implémentation : sous-programmes et unités opérationnelles

|   |   |  |  |                 | Cycle préparatoire et secondaire à Tunis 1        |
|---|---|--|--|-----------------|---|
|   |   |  |  |                 | Cycle préparatoire et secondaire à Tunisie 2      |
|   | Sous-programme  | Caractère                              | Les intervenants   |                 | Cycle préparatoire et secondaire à Ben<br>Arous   |
| ره  |   |  |  |                 | Cycle préparatoire et secondaire à Manouba        |
| lair  |   |  |  |                 | Cycle préparatoire et secondaire à l'Ariana       |
| Programme du cycle préparatoire et secondaire | tion  | Direction centrale                     | Direction générale du<br>cycle enseignement de<br>base et secondaire |                 | Cycle préparatoire et secondaire à Bizerte        |
| re et   | irec  |  |  |                 | Cycle préparatoire et secondaire à Béja           |
| atoin   | a Di  | atif                                   | Les écoles préparatoires   | _               | Cycle préparatoire et secondaire à Jendouba       |
| para  | <u> </u>  | İstra                                  | Les lycées secondaires<br>Ecole Internationale de                    | niveau régional | Cycle préparatoire et secondaire à Nabeul         |
| pré   | aire  | nin                                    | Tunis  | régi            | Cycle préparatoire et secondaire à Zaghouan       |
| ycle  | Sycle préparatoire et secondaire à la Direction<br>Centrale | adr                                    |  | ean             | Cycle préparatoire et secondaire à Siliana        |
| du c  |   | Institutions à caractère administratif |  | niv             | Niveau primaire au Kef                            |
| me (  |   |  | Lycée du non-voyant<br>Sousse  | s au            | Cycle préparatoire et secondaire à Kasserine      |
| ram   |   |  |  | ıme             | Cycle préparatoire et secondaire à Kairouan       |
| rog   |   |  |  | Sous-programmes | Cycle préparatoire et secondaire de Sousse        |
|   |   | ıtioı                                  | Lycée du non-voyant.<br>Cité Hached                                  |                 | Cycle préparatoire et secondaire à Monastir       |
|   |   | titu                                   | Bir El-Kasaa   | -sno            | Cycle préparatoire et secondaire à Mahdia         |
|   | ycle  | Ins                                    |  |                 | Cycle préparatoire et secondaire Sfax 1           |
|   | ى<br>ت  |  | Lycée du non-voyant<br>Gabes   |                 | Cycle préparatoire et secondaire à Sfax 2         |
|   |   |  |  |                 | Cycle préparatoire et secondaire à Sidi<br>Bouzid |
|   |   |  |  |                 | Cycle préparatoire et secondaire à Gafsa          |
|   |   |  |  |                 | Cycle préparatoire et secondaire à Tozeur         |
|   |   |  |  |                 | Cycle préparatoire et secondaire à Kébili         |
|   |   |  |  |                 | Cycle préparatoire et secondaire à Gabes          |
|   |   |  |  |                 | Cycle préparatoire et secondaire à Médenine       |
|   |   |  |  |                 | Cycle préparatoire et secondaire à Tataouine      |

Le budget du programme du cycle préparatoire et secondaire pour l'année 2020 est réparti selon les activités comme suit :

Tableau 22 : Budget du programme du cycle préparatoire et secondaire par activités (2020)

| Programme                               | Activités                                    | Estimations 2020 |
|---|--|------------------|
| Enseignement préparatoire et secondaire | Pilotage du cycle préparatoire et secondaire | 37 990           |
|   | Infrastructure                               | 119 670          |
|   | Éducation et vie scolaire                    | 3 356 560        |
|   | Direction des Institutions                   | 54 988           |
| Total                                   | 3569208                                      |                  |

#### 2. Performance du programme

# 2.1. Les objectifs stratégiques du programme et évolution des indices de performance

Sur la base de la réalité du programme mentionné ci-dessus, trois objectifs ont été identifiés pour la prochaine étape, à savoir :

- 1. Améliorer les acquis des élèves ;
- 2. Lutter contre l'échec scolaire et l'abandon scolaire précoce ;
- 3. Améliorer les pourcentages d'orientation vers les domaines scientifiques et techniques.

Il convient de souligner que la fixation de ces objectifs et de leurs indices de mesure ne signifie pas que la mission du cycle préparatoire et secondaire va se limiter uniquement à ces objectifs. Cela juste répond à une priorisation adoptée durant la période à venir en raison de l'importance des objectifs fixés et des lacunes qui ont été constatées.

#### 2.1.1. Premier objectif : améliorer les acquis des élèves

L'équipe du programme vise à améliorer les rendements internes des écoles de l'enseignement de base et des lycées en offrant toutes les conditions et chance de réussite car il est important de doter l'apprenant de compétences cognitives, professionnelles et émotionnelles en réduisant le taux d'échec et les taux d'abandon et en améliorant les résultats.

Dans ce contexte, les modules de l'arabe, du français et des mathématiques sont considérés comme une préoccupation importante du programme et représentent l'une des priorités du Ministère. Ces trois modules représentent ensemble les aptitudes et compétences minimales requises que l'élève doit acquérir à la fin de l'étape.

Le programme cherche, à travers cet objectif, à mettre en évidence dans quelle mesure les élèves atteignent le niveau minimum de maîtrise des langues et des mathématiques et à identifier les taux d'échec et d'abandon au collège et au secondaire.

Tableau 23 : Evolution des indicateurs de mesure de l'objectif amélioration des acquis des élèves

| Objectif 1 : Améliorer les acquis des  |       | Réalisations |           |           |          |      | Prévision |      |
|--|-------|--------------|-----------|-----------|----------|------|-----------|------|
| élèves   | Unité | 201<br>6     | 201<br>7  | 201<br>8  | 201<br>9 | 2020 | 2021      | 2022 |
| Indice 1.1 : Pourcentage des élèves du bac ayant la moyenne et plus en langue Arabe  | %     | 47.1<br>5    | 14.3<br>8 | 44.9<br>3 | 45       | 50   | 55        | 56   |
| Indice 1-2 : Pourcentage des élèves du bac ayant la moyenne et plus en Français      | %     | 15.7         | 7.89      | 14.8<br>6 | 20       | 25   | 30        | 35   |
| Indice 1-3 : Pourcentage des élèves du bac ayant la moyenne et plus en mathématiques | %     | 26.7<br>9    | 10.2<br>4 | 17.3<br>6 | 20       | 25   | 30        | 35   |

#### 2.1.2. Deuxième objectif : remédier à l'échec et au décrochage précoce

Alors que l'enseignement est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, le système éducatif connaît des décrochages d'élèves avant cet âge. Ce décrochage est soit volontaire soit en raison des mauvais résultats au niveau de l'école primaire. Le phénomène s'accentue à partir de la septième année de l'école de base. Un ensemble de facteurs coïncident dans l'aggravation de ce phénomène multidimensionnel qui intègre les aspects économiques, sociaux, culturels et du savoir. Il s'agit de facteurs qui diffèrent selon les régions et leurs spécificités économiques.

Le Ministère s'emploie aujourd'hui à résister à ce phénomène à travers un certain nombre de projets tels que l'école de la deuxième chance et l'adoption d'un mécanisme multidimensionnel basé sur le contrôle, le suivi, le soutien et la mise en valeur de la dimension culturelle.

En coordination avec d'autres partenaires, notamment le Ministère des Affaires Sociales, l'Union Tunisienne de la Solidarité Sociale et les associations de la société civile, le ministère fournit des aides en nature aux élèves pour couvrir les frais d'études ainsi que des bourses aux élèves pensionnaires et

demi-pensionnaires. Ces actions visent directement à réduire le phénomène de l'échec et du décrochage précoce D'autres projets tels que la réhabilitation des blocs sanitaires et l'amélioration des services aux élèves, en particulier la cantine scolaire, et dans une moindre mesure le transport scolaire et le foyer.

Par ailleurs, l'accompagnement des élèves et le renforcement de la fonction de suivi contribuent à anticiper la décision :

- du parent ou de l'élève si l'interruption est volontaire ou ;
- du conseil de classes si la décision est liée aux mauvais résultats.

Les bureaux de sensibilisation des élèves jouent un rôle important dans ce cadre puisqu'ils représentent un espace qui rassemble des représentants du Ministère de l'Éducation, de la Santé et des Affaires sociales pour assurer l'écoute. L'écoute de l'élève est assurée dans des conditions favorables en garantissant la confidentialité et en offrant le confort nécessaire à l'élève en vue de l'inciter à s'exprime sur ses problèmes et permet ainsi à l'équipe en charge du dossier de trouver les solutions appropriées.

Même en cas d'abandon scolaire, la relation avec l'école peut persister avec la possibilité de réintégration dans le système éducatif à travers l'outil de l'école de deuxième chance. Dans ce cas, une prise en charge de l'accompagnement et de la supervision sera garantie afin de réussir le processus de réintégration. Dans ce cadre une collaboration avec l'un des centres de formation professionnelle est prévue pour une intégration sur le marché du travail.

Par ailleurs le Ministère de l'éducation a été choisi parmi les ministères pilotes pour assurer une consécration d'un budget respectant la question du genre et ce conformément :

- au chapitre n°18 de la nouvelle loi organique du budget n° 2019-15 du 13 février 2019 relative à la consécration explicite d'un budget respectant les questions du genre et qui stipule ce qui suit : «Le chef de programme travaille à l'élaboration du budget sur la base d'objectifs et d'indicateurs garantissant l'équité et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et en général entre tous les groupes de la société sans discrimination ... "
- à la note circulaire du Chef du Gouvernement n°9 du 29 mars 2019 relative à la préparation du budget de l'État pour l'année 2020, qui a appelé tous les Ministères à impliquer le principe de l'égalité des chances dans la préparation de leurs budgets et à œuvrer à sa concrétisation.

| C'est o     | dans ce cadre que le Ministère de l'Education s'est fixé les objectifs sui   | vants:  |  |  |  |  |  |  |  |
|-------------|--|---|--|--|--|--|--|--|--|
|             | Répondre aux besoins de toutes les catégories de la société et atteind des chances par genre.                                    | Répondre aux besoins de toutes les catégories de la société et atteindre l'équité et l'égalité des chances par genre. |  |  |  |  |  |  |  |
|             | Améliorer la transparence des politiques publiques ;   |   |  |  |  |  |  |  |  |
|             | Promouvoir une véritable égalité entre hommes et femmes ;  |   |  |  |  |  |  |  |  |
|             | Réduire la pauvreté avec un meilleur ciblage dans l'utilisation des fon  | ds publics ;  |  |  |  |  |  |  |  |
|             | Renforcer l'efficacité économique et contribuer à assurer une vie déce   | nte.  |  |  |  |  |  |  |  |
| Cette a     | Cette approche a été adoptée par le programme d'enseignement du cycle école de base et secondaire,                               |   |  |  |  |  |  |  |  |
| dans le bu  | t de lutter contre l'échec et le décrochage scolaire. Ce choix est justifié p  | oar les taux d'abandon  |  |  |  |  |  |  |  |
| et d'échec  | élevés durant ces deux phases. Par conséquent, le chef du programme d  | lu cycle école de base  |  |  |  |  |  |  |  |
| et second   | aire a adopté cette approche en introduisant le genre dans le troisième ol   | bjectif du programme  |  |  |  |  |  |  |  |
| à travers   | un indicateur qualitatif lié à :   |   |  |  |  |  |  |  |  |
| ✓           | Pourcentage d'élèves de sexe masculin qui ont échoué ou abandonné intégrés dans un établissement d'enseignement ou de formation. | l'école et qui ont été  |  |  |  |  |  |  |  |
| Afin d      | 'assurer la mise en œuvre de cette approche au sein du Ministère, un con   | mité chargé de veiller  |  |  |  |  |  |  |  |
| au respec   | t de l'application du principe de l'équité et de l'égalité des chances entr  | re femmes et hommes   |  |  |  |  |  |  |  |
| et entre le | es différentes catégories de la société dans la préparation du budget, a é   | té créé. Ce comité est  |  |  |  |  |  |  |  |
| chargé, e   | ntre autres, de la réalisation d'un plan d'action visant la concrétisation   | de ce principe. Il se   |  |  |  |  |  |  |  |
| compose     | de:  |   |  |  |  |  |  |  |  |
| -           | Chef de l'Unité de Gestion de Budget par Objectifs   | Président   |  |  |  |  |  |  |  |
| -           | Chef du programme du cycle enseignement de base et enseignement s  | econdaire   |  |  |  |  |  |  |  |
|             |  | Membre  |  |  |  |  |  |  |  |
|             |  |   |  |  |  |  |  |  |  |
| -           | Le Directeur Général des affaires financières  | Membre  |  |  |  |  |  |  |  |
| -           | Le Directeur Général de la planification, des statistiques   |   |  |  |  |  |  |  |  |
|             | et des systèmes d'information  | Membre  |  |  |  |  |  |  |  |
|             |  |   |  |  |  |  |  |  |  |

- Le Directeur Général de la coopération internationale

Membre

- Directeur de l'Observatoire de l'Education

Membre

Le chef du comité peut également convoquer toute personne qu'il juge capable d'apporter une contribution. Le comité est chargé de :

- ✓ L'établissement d'un plan d'action pour élaborer le budget de manière à garantir l'équité et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et en général entre les différentes catégories de la société.
- ✓ Déterminez le cadre de la capacité à la performance.

L'ensemble de ces aspects ont amené l'équipe du programme à concentrer l'attention sur les trois indicateurs suivants :

Tableau 24 : Indices de l'objectif : remédier à l'échec et au décrochage précoce

| Objectif 2 : remédier à l'échec et au  |    |      |      | Prévision |          |      |      |
|--|----|------|------|-----------|----------|------|------|
| décrochage précoce   | té | 2018 | 2019 | 202<br>0  | 202<br>1 | 2022 | 2023 |
| Indice1-2: taux d'échec  | %  | 20.3 | 20   | 19.5      | 19       | 18.5 | 18   |
| Indice 2-2: taux d'abandon   | %  | 11.6 | 11.3 | 11        | 10.9     | 10.8 | 10.7 |
| Indice -2-3 : le nombre d'élèves masculins ayant intégrés les établissements d'enseignement ou de formation (école de la deuxième chance). |    | -    | -    | 500       | 800      | 1000 | 1200 |

# 2.1.3. Le troisième objectif : améliorer les pourcentages des orientés aux branches scientifiques et techniques

La nécessité de revoir le système d'orientation scolaire dans son ensemble à travers la diversification des filières et l'orientation vers la création d'un baccalauréat technologique pour encourager l'orientation vers les branches ou sections techniques et les scientifiques, était une piste et un choix stratégique selon :

- le document du plan sectoriel de l'éducation ;

- et les rapports du dialogue national et de la restructuration de l'enseignement de base et secondaire.

En attendant la formation de la nouvelle structure du cycle préparatoire et secondaire, l'équipe du programme s'efforcera de limiter le nombre des élèves orientés vers les deux filières lettres et économie-gestion. En effet et dans certains commissariats régionaux, plus de la moitié des élèves de l'enseignement sont inscrits dans ces branches, ce qui se répercute négativement sur les taux de réussite à l'examen du baccalauréat.

Pour garantir l'atteinte de cet indicateur qualitatif, l'orientation scolaire fait l'objet d'une attention particulière en augmentant le nombre des chargés de l'orientation et de l'information scolaires et en garantissant ainsi l'encadrement nécessaire des élèves en phase d'orientation ce qui les motiverait à assister aux séances d'information organisées à cet effet.

Tableau 25 : Données sur l'objectif amélioration de la proposition des orientés vers les filières sciatiques et techniques

| Objectif 3 : Améliorer les  | TJ\$45 | Ré   | alisatio | ns   | LF   | Pı   | évisio | ns   |
|---|--------|------|----------|------|------|------|--------|------|
| pourcentages d'orientation vers les<br>filières scientifiques et techniques | Unité  | 2015 | 2016     | 2017 | 2018 | 2019 | 2020   | 2021 |
| Indice: 1-3 - Proportion d'élèves   |        |      |          |      |      |      |        |      |
| orientés aux filières lettres et  |        |      |          |      |      |      |        |      |
| d'économie-gestion à la fin de  | %      | 47   | 46.6     | 45   | 44.3 | 45.6 | 44     | 42   |
| la deuxième année du  |        |      |          |      |      |      |        |      |
| secondaire  |        |      |          |      |      |      |        |      |
| Indice : 2-3 Le nombre d'élèves   |        |      |          |      |      |      |        |      |
| par chargé d'information sur  | Nombre | -    | -        |      | 2330 | 2100 | 2000   | 1900 |
| l'orientation scolaire  |        |      |          |      |      |      |        |      |

Tableau 26 : Objectifs et indices de mesure du programme 2

| Objectifa  | Indices  | Unité  | Ré        | alisatio    | ons  | LF     | Prévisions |      | s     |
|--|--|--------|-----------|-------------|------|--------|------------|------|-------|
| Objectifs  | indices indices  |        | 2016      | 2017        | 2018 | 2019   | 2020       | 2021 | 2022  |
| Objectif 1 :   | Indice 1.1 : La proportion d'élèves du bac ayant la moyenne et plus dans les matières arabes   | %      | 38.93     | 47.15       | 51   | 46.08* | 50         | 52   | 55    |
| Améliorer les acquis des                                       | Indice 1-2 : Pourcentage<br>d'élèves du bac rayant la<br>moyenne et plus en Français   | %      | 19.99     | 15.7        | 18   | 16.44  | 20         | 25   | 30    |
| élèves   | Indice 1-3 : Pourcentage<br>d'élèves du bac ayant la<br>moyenne et plus en<br>mathématiques  | %      | 23.60     | 26.79       | 29   | 18.62  | 20         | 22   | 25    |
|  | Indicateur 1.2 : Taux d'échec  | %      | 20.3      | 20          | 19.5 | 19     | 18.5       | 18   | 20.3  |
| Objectif 2 :<br>Remédier à                                     | Indicateur 2-2 : Taux<br>d'abandon   | %      | 11.6      | 11.3        | 11   | 10.9   | 10.8       | 10.7 | 11.6  |
| l'échec et au<br>décrochage<br>précoce                         | Indicateur 2-3 : Nombre<br>d'élève de sexe masculin<br>intégrés dans des<br>établissements d'éducation et<br>de formation professionnelle              | %      | -         | -           | -    | -      | 500        | 1000 | 1200- |
| Objectif 3 :<br>Améliorer les<br>pourcentages<br>d'orientation | Indicateur 3.1 : pourcentage<br>des élèves orientés vers les<br>filières lettres et économie-<br>gestion e à la fin de la<br>deuxième année secondaire | %      | <u>47</u> | <u>46.6</u> | 45   | 44.3   | 45.6       | 44   | 42    |
| aux filières<br>scientifiques et<br>techniques                 | Indicateur 3.2 : Nombre<br>d'élèves pour chaque chargé<br>de l'information et de<br>l'orientation scolaire   | Nombre | -         | -           |      | 2330   | 2100       | 2000 | 1900  |

 $Tableau\ 27: Objectifs, indicateurs,\ axes\ d'intervention\ et\ activit\'es\ du\ programme\ 2$ 

| Objectifs   | Indices  | Axes d'intervention   | Activités  |
|---|--|---|--|
|   | Indice 1-3 : La proportion<br>d'élèves du bac ayant la<br>moyenne et plus dans les<br>matières arabes  | Modernisation   | <ul> <li>Programme de la deuxième année section<br/>économie-gestion</li> <li>Programme de la troisième année section<br/>économie-gestion</li> <li>Programme de la quatrième année section<br/>économie-gestion</li> </ul>  |
| Objectif 1 :<br>Améliorer les acquis des<br>élèves  | Indice 1-4 : Pourcentage d'élèves du bac ayant la moyenne et plus en Français  |   | <ul> <li>Programmes du cycle collège : septième, huitième et neuvième années.</li> <li>Programme de première année est un tronc commun</li> <li>Programme de deuxième année parcours sciences et informatique</li> <li>Programme pour les troisième et quatrième années, sections sciences et techniques</li> </ul>  |
| Améli   | Indice 1-5 : Pourcentage<br>d'élèves du bac ayant la<br>moyenne et plus en<br>mathématiques  | <ul> <li>Réhabilitation des ressources humaines</li> <li>Développement de l'infrastructure</li> <li>Développer le système de direction et de gestion</li> </ul> |  |
| Objectif 2 : S'attaquer à l'échec et<br>au décrochage précoce                                 | Indice 1.2 : taux d'échec  Indice 2-2 : taux d'abondant  Indice 2.3 : Pourcentage d'établissements qui comprennent un bureau d'encadrement des élèves  Indice -2-4 : Nombre d'élèves pris en charge dans le cadre de l'école de la deuxième chance | Développement de la<br>vie scolaire   | <ul> <li>Élargir le réseau de bureaux d'accompagnement des élèves et activer leur rôle dans l'encadrement.</li> <li>Remédier à l'échec et décrochage précoce</li> <li>École de la deuxième chance</li> <li>Travail social dans l'environnement scolaire</li> <li>Santé scolaire</li> <li>Cantine scolaire</li> <li>Activités culturelles et sportives</li> </ul> |
| Objectif 3: Améliorer les pourcentages d'orientation aux filières scientifiques et techniques | Indicateur 4.1 : pourcentage des élèves orientés vers les filières lettres et économie- gestion e à la fin de la deuxième année secondaire   |   | Formation des conseillers en orientation et en information scolaire  |
| Objectiff pourcent aux filièr t   | Indicateur 4.2 : Nombre<br>d'élèves pour chaque<br>chargé de l'information et<br>de l'orientation scolaire   |   | Préparation d'une plateforme d'orientation scolaire  |

#### 2.2. Activités du programme

#### 2.2.1. Modernisation des approches et des méthodes pédagogiques

Il convient de rappeler que le processus de révision des approches et des méthodes pédagogiques des programmes a été lancé dans le programme du cycle primaire avec les programmes de l'année préparatoire et de la première année. Ce processus se poursuit avec le programme d'enseignement de base et secondaire. Dans ce cadre, l'équipe du programme achèvera la mise à jour des trois programmes suivants et lancera de nouveaux projets :

#### 1) Le module informatique

- Programmes du cycle collège : septième, huitième et neuvième.
- Programme de la première année tronc commun (création)
- Programme pour la deuxième année de l'enseignement secondaire
- Programme des troisième et quatrième années de l'enseignement secondaire

#### 2) Programme d'économie

- Programme de deuxième année branche économie-gestion
- Programme de troisième année branche économie-gestion
- Programme de quatrième année branche économie-gestion

#### 3) Matière éducation technologique

- Programmes du cycle collège : septième, huitième et neuvième.
- Programme de la première année du tronc commun
- Programme de la deuxième année branche des sciences et de l'informatique
- Programme de troisième et quatrième année branche sciences techniques

Le Ministère cherche à mettre à jour un certain nombre de programmes prioritaires. La mise en place de nouveaux programmes prendra en compte les développements scientifiques récents et suivra le rythme accéléré du développement scientifique. Ces programmes intègreront des approches innovantes en rapport avec les compétences vitales ainsi qu'un ensemble de valeurs universelles. À cet

égard, la modernisation des programmes d'histoire, de géographie, des sciences de la vie et de la terre a été lancés.

#### 2.2.2. Développement de la vie scolaire

Le Ministère se déploiera à soutenir et à développer tous les aspects liés à la vie scolaire à travers :

- Le développement des services d'accompagnement des élèves, notamment des transports et des services de subsistance. Il convient de noter qu'un office des œuvres scolaires a été créé pour assurer ces services afin que les directeurs d'établissements d'enseignement se consacrent aux aspects pédagogiques, au suivi et à l'évaluation.
- L'activation du rôle des clubs scolaires dans les domaines de l'éducation, du divertissement et du volontariat dans les écoles préparatoires et les lycées, en partenariat avec le tissu associatif.
- La mise en place d'une stratégie visant la découverte du potentiel et des talents dans les domaines culturel, artistique et sportif et leur prise en charge à travers des programmes spéciaux pour les encadrer dans leurs domaines d'excellence, en coordination avec toutes les parties impliquées dans les affaires scolaires.
- L'élargissement du réseau des bureaux d'accompagnement des élèves et l'activation de leur rôle d'encadrement et de supervision des élèves :
  - Lutte contre l'échec et le décrochage précoce
  - École de la deuxième chance
  - Travail social en milieu scolaire
  - Santé scolaire
  - Nourriture scolaire
  - Activités culturelles et sportives

#### 2.2.3. Habilitation des ressources humaines

La formule de recrutement d'enseignants du cycle de l'enseignement de base et du secondaire a été modifiée. En effet, un master professionnel en sciences de l'éducation a été créé pour former des professeurs de l'enseignement de base et secondaire. Parallèlement, un concours a été organisé dans le

but de sélectionner des candidats à cette formation dans les établissements d'enseignement supérieur. Actuellement l'opération d'inscription dans ce parcours de formation connait un trébuchement car les sélectionnés par le concours refusent de s'inscrire en raison du rejet par ces candidats de la formule de recrutement proposée. En conséquence, une formule alternative a été recherchée selon laquelle il a été convenu de recruter les candidats retenus à partir du 15 septembre 2019 au rang d'enseignant ou de professeur du secondaire. Effectivement, le processus de recrutement a débuté avec la rentrée scolaire et a concerné 2365 diplômés qui seront titularisés par lots. Dans le même cadre, une coordination est en cours avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour la mise en place d'un master en sciences de l'éducation.

#### 2.2.4. Développement des infrastructures

Le Ministère s'emploiera à poursuivre l'effort de prise en charge et de maintenance de l'infrastructure des établissements d'enseignement qui représentent la plus grande part des crédits du titre II, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 28 : Affectation des dépenses titre II

| Dusish   | En 1000 dinars |          |  |  |  |
|--|----------------|----------|--|--|--|
| Projet   | Engagement     | Payement |  |  |  |
| Equipement et entretien des écoles d'enseignement de base et lycées secondaires                | 64060          | 26150    |  |  |  |
| Equipement et entretien des foyers et restaurants scolaires                                    | 10040          | 5014     |  |  |  |
| La construction de 5 laboratoires techniques, technologiques et scientifiques                  | 1666           | 834      |  |  |  |
| Acquisition d'équipements pédagogiques pour les écoles préparatoires                           | 9000           | 1800     |  |  |  |
| Acquisition d'équipements pédagogiques pour les établissements spécifiques aux non-voyants     | 500            | 250      |  |  |  |
| Acquisition d'équipements informatiques pour le compte des écoles de base et lycées            | 6500           | 1100     |  |  |  |
| Equipement des restaurants (BEI)   | 1036           | 300      |  |  |  |
| Acquisition d'équipements pour le compte des établissements d'éducation                        | 1500           | 300      |  |  |  |
| Construction du collège Borj Toumi au Battane Manouba (BEI)                                    | 225            | 175      |  |  |  |
| Construction du collège Mornaguia Manouba dans le cadre de construction de complexes éducatifs | 315            | 225      |  |  |  |
| Construction du collège Borj Elifa au Kef (BEI)  | 315            | 225      |  |  |  |
| Construction du collège Ibn Charaf à Bir Ali Ben Khalifa Sfax                                  | 225            | 175      |  |  |  |
| Construction du collège Centre Aloulou Sfax Sud (BAD 2)  | 225            | 175      |  |  |  |
| Construction de la tranche 2 du collège El-Mansoura Siliana                                    | 800            | 400      |  |  |  |
| Construction d'un lycée secondaire Ouechtata Nefza Béja  | 4000           | 300      |  |  |  |
| Construction du lycée International de Tunis (BEI)   | 300            | 150      |  |  |  |

Dans le cadre du lancement d'études liées à la création de 6 écoles préparatoires et 3 instituts secondaires le montant de 1,775 MD a été alloué. La répartition par gouvernorat est fournie par le tableau ci-dessous :

Tableau 29 : Distribution des créations d'écoles préparatoires et lycées secondaires par gouvernorat

| Gouvernorat | Ecoles préparatoires  |  |  |  |  |  |
|-------------|---|--|--|--|--|--|
|             | Bourj Tomi Al Batan (Banque européenne d'investissement)                    |  |  |  |  |  |
| Manouba     | El-Monrnaguia (dans le cadre de la création des Compus Banque européenne    |  |  |  |  |  |
|             | d'investissement)   |  |  |  |  |  |
| Adéquate    | École préparatoire Bourj Al-Ifa Bembit (Banque européenne d'investissement) |  |  |  |  |  |
| Siliana     | Le deuxième volet de l'école préparatoire de Mansoura                       |  |  |  |  |  |
| Sfax 1      | Ecole préparatoire Ibn Sharaf à Bir Ali Bin Khalifa (Banque européenne      |  |  |  |  |  |
| Slax 1      | d'investissement)   |  |  |  |  |  |
| Sfax 2      | Ecole préparatoire Aloulou Sfax sud (Banque africaine de développement)     |  |  |  |  |  |
| Gouvernorat | Lycées secondaires  |  |  |  |  |  |
| Tunisie 1   | International de Tunis (Banque européenne d'investissement)                 |  |  |  |  |  |
| Tunisie 1   | Arts et métiers (Banque européenne d'investissement)                        |  |  |  |  |  |
| Sfax 2      | El Aouebed (dans le cadre de la création des Compus- Banque européenne      |  |  |  |  |  |
| Siax 2      | d'investissement)   |  |  |  |  |  |

#### 2.2.5. Développement du système de pilotage et de gestion

Dans le cadre de la facilitation et de la simplification des procédures, le Ministère a décidé de procéder à imposer l'enregistrement à distance à tous les élèves du cycle préparatoire et secondaire en coordination avec les trois opérateurs de télécommunication. Cette expérience a été réalisée après avoir essayé l'année écoulée la même tentative mais avec la Poste Tunisienne et Société Monétique Tunisienne et après avoir réalisé une évaluation en conséquence.

Parmi les difficultés rencontrées il y a celle qui est liée à la décision d'effectuer le paiement exclusif par téléphone. Le Ministère veillera à renforcer l'utilisation des technologies modernes dans le domaine de la communication interne et externe. Il renforcera également les capacités des Directeurs d'établissements d'enseignement dans le domaine du management administratif et financier.

#### 3. Dépenses du programme

Les dépenses du programme du cycle préparatoire et secondaire pour l'année 2020 ont été fixées à 3563.908 MD contre 3181.332 MD en 2019 réparties comme suit :

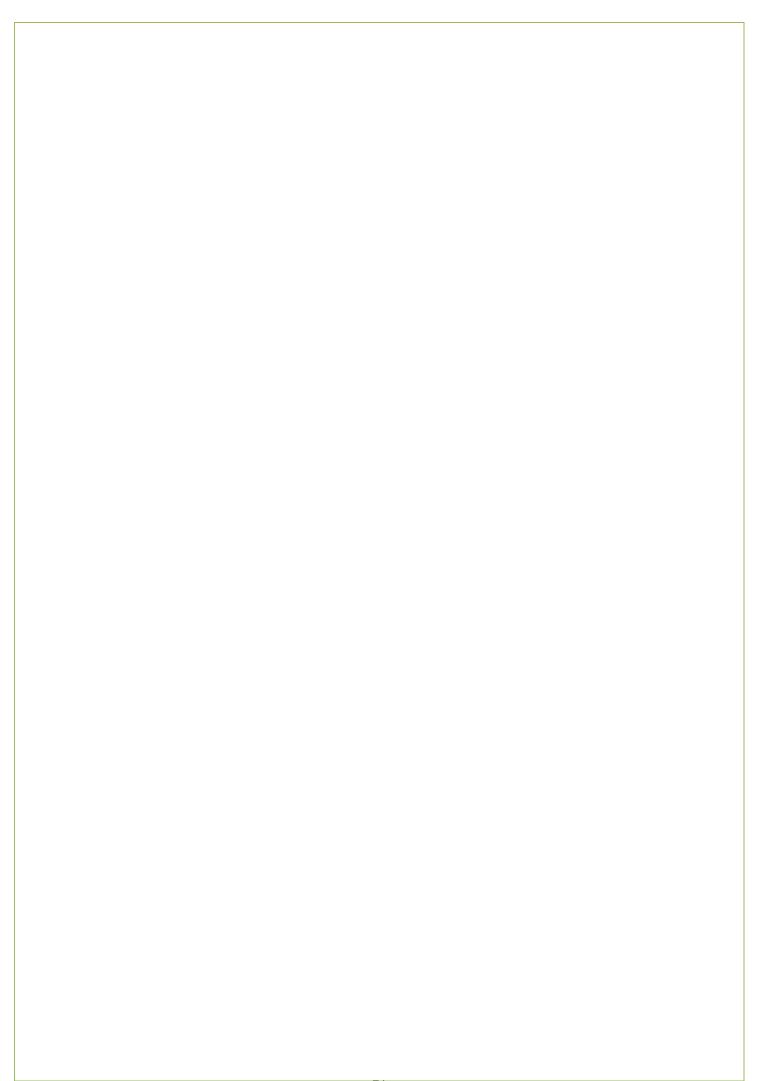
Tableau 30 : Programmation des dépenses du programme du cycle préparatoire et secondaire (2020)

|                           | Sources                 | Péaligatio LF 2019       |                             |                             | D                      |                | Doumanta             |
|---------------------------|-------------------------|--------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------|----------------|----------------------|
| Libellé                   | de<br>financeme<br>nt   | Réalisatio<br>ns<br>2018 | Ancienne<br>répartitio<br>n | Nouvelle<br>répartiti<br>on | Prévisio<br>ns<br>2020 | Différen<br>ce | Pourcenta<br>ge<br>% |
| D/nonco do                | Ressources<br>de l'Etat | 2707588                  | 2958637                     | 2958637                     | 3 366 519              | 407 882        | 13,79                |
| Dépenses de rémunérations | RPEP                    |                          | 0                           |                             |                        | 0              | 0                    |
| Temunerations             | Total section           | 2707588                  | 2958637                     | 2958637                     | 3366519                | 407 882        | 13,79                |
| Dépenses de               | Ressources<br>de l'Etat | 56 045                   | 77354                       | 77354                       | 82 618                 | 5 264          | 6,81                 |
| fonctionnemen             | RPEP                    | 10 602                   | 10614                       | 10614                       | 12 231                 | 1 617          | 15,23                |
| t                         | Total section           | 66 647                   | 87 968                      | 87 968                      | 94 849                 | 6 881          | 7,82                 |
| Dépenses                  | Ressources<br>de l'Etat | 5 885                    | 401                         | 401                         | 401                    | 0              | 0                    |
| d'intervention            | RPEP                    | 0                        |                             |                             | 0                      | 0              |                      |
| d intervention            | Total section           | 5 885                    | 401                         | 401                         | 401                    | 0              | 0                    |
| Dépenses                  | Ressources<br>de l'Etat | 126 157                  | 147 640                     | 147 640                     | 119 670                | -27 970        | -18,94               |
| d'investisseme            | RPEP                    | 0                        | 0                           | 0                           | 0                      | 0              | 0                    |
| nt                        | Total section           | 126 157                  | 147 640                     | 147 640                     | 119 670                | -27 970        | -18,94               |
| Dépenses                  | Ressources<br>de l'Etat | 0                        | 0                           | 0                           | 0                      | 0              | 0                    |
| d'opérations              | RPEP                    | 0                        | 0                           | 0                           | 0                      | 0              | 0                    |
| financières               | Total section           | 0                        | 0                           | 0                           | 0                      | 0              | 0                    |
| Autres                    | Ressources<br>de l'Etat | 0                        |                             | 0                           | 0                      | 0              | 0                    |
| dépenses                  | RPEP                    | 0                        | 0                           | 0                           |                        |                |                      |
| ucpenses                  | Total section           | 0                        |                             | 0                           | 0                      | 0              | 0                    |
|                           | Ressources<br>de l'Etat | 2 895 675                | 3184032                     | 3184032                     | 3 569 208              | 385 176        | 12                   |
|                           | RPEP                    | 10 602                   | 10 614                      | 10 614                      | 12 231                 | 1617           | 15                   |
| Total                     | Total section           | 2 906 277                | 3196646                     | 3196646                     | 3 581 439              | 384 793        | 10.7                 |
|                           | Total des sections      | 2 906 277                | 3196646                     | 3196646                     | 3 581 439              | 384 793        | 10.7                 |

Les crédits de mission pour l'année 2020 sont répartis selon les programmes, la nature de la dépense et les sources de financement comme suit :

Tableau 31 : Dépenses de programme de l'année 2020, par sous-programmes, classe et sources de financement

| Section Sous-programmes  | Dépenses<br>de<br>rémunérati<br>ons | Dépenses de<br>fonctionnem<br>ent | Dépenses<br>d'intervent<br>ion | Dépenses<br>d'investisse<br>ment | Dépenses<br>d'opérati<br>ons<br>financièr<br>es | Total            |
|--|-------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|---|------------------|
| Cycle d'enseignement de base et secondaire à l'administration centrale | 32 690 053                          | 82 618 000                        | 401 000                        | 108 909<br>000                   |   | 224 618<br>053   |
| Cycle d'enseignement de base et secondaire à Tunis 1                   | 155 878<br>325                      |                                   |                                | 1 284 000                        |   | 157 162<br>325   |
| Cycle préparatoire et secondaire à Tunisie 2                           | 130 763<br>345                      |                                   |                                | 246 000                          |   | 131 009<br>345   |
| Cycle préparatoire et secondaire à Ben Arous                           | 169 090<br>519                      |                                   |                                | 946 000                          |   | 170 036<br>519   |
| Cycle préparatoire et secondaire à Manouba                             | 109 113<br>133                      |                                   |                                | 646 000                          |   | 109 759<br>133   |
| Cycle préparatoire et secondaire à l'Ariana                            | 130 647<br>785                      |                                   |                                | 346 000                          |   | 130 993<br>785   |
| Cycle préparatoire et secondaire à Bizerte                             | 157 243<br>258                      |                                   |                                | 146 000                          |   | 157 389<br>258   |
| Cycle préparatoire et secondaire à Béja                                | 100 102<br>893                      |                                   |                                | 296 000                          |   | 100 398<br>893   |
| Cycle préparatoire et secondaire à Jendouba                            | 132 986<br>395                      |                                   |                                | 346 000                          |   | 133 332<br>395   |
| Cycle préparatoire et secondaire à Nabeul                              | 191 406<br>100                      |                                   |                                | 124 000                          |   | 191 530<br>100   |
| Cycle préparatoire et secondaire à Zaghouan                            | 64 689 252                          |                                   |                                | 246 000                          |   | 64 985 252       |
| Cycle préparatoire et secondaire à Siliana                             | 89 494 586                          |                                   |                                | 646 000                          |   | 90 140 586       |
| Niveau primaire au Kef   | 100 076<br>149                      |                                   |                                | 673 000                          |   | 100 749<br>149   |
| Cycle préparatoire et secondaire à Kasserine                           | 162 740<br>954                      |                                   |                                | 153 000                          |   | 162 893<br>954   |
| Cycle préparatoire et secondaire à Kairouan                            | 159 829<br>665                      |                                   |                                | 648 000                          |   | 160 477<br>665   |
| Cycle préparatoire et secondaire de Sousse                             | 171 606<br>150                      |                                   |                                | 846 000                          |   | 172 452<br>150   |
| Cycle préparatoire et secondaire à Monastir                            | 159 284<br>213                      |                                   |                                | 648 000                          |   | 159 932<br>213   |
| Cycle préparatoire et secondaire à Mahdia                              | 131 582<br>218                      |                                   |                                | 46 000                           |   | 131 628<br>218   |
| Cycle préparatoire et secondaire<br>Sfax 1                             | 149 110<br>778                      |                                   |                                | 423 000                          |   | 149 533<br>778   |
| Cycle préparatoire et secondaire à Sfax 2                              | 114 890<br>166                      |                                   |                                | 423 000                          |   | 115 313<br>166   |
| Cycle préparatoire et secondaire à Sidi Bouzid                         | 157 868<br>257                      |                                   |                                | 247 000                          |   | 158 115<br>257   |
| Cycle préparatoire et secondaire à Gafsa                               | 137 251<br>426                      |                                   |                                | 251 000                          |   | 137 502 42<br>6  |
| Cycle préparatoire et secondaire à Tozeur                              | 54 043 714                          |                                   |                                | 247 000                          |   | 54 290 714       |
| Cycle préparatoire et secondaire à<br>Kébili                           | 72 299 085                          |                                   |                                | 46 000                           |   | 72 345 085       |
| Cycle préparatoire et secondaire à Gabes                               | 116 972<br>265                      |                                   |                                | 246 000                          |   | 117 218<br>265   |
| Cycle préparatoire et secondaire à Médenine                            | 152 825<br>827                      |                                   |                                | 546 000                          |   | 153 371<br>827   |
| Cycle préparatoire et secondaire à Tataouine                           | 62 032 489                          |                                   |                                | 46 000                           |   | 62 078 489       |
| Total  | 3 366 519<br>000                    | 77 318 000                        | 401 000                        | 119 670<br>000                   |   | 3 569 208<br>000 |



#### 3.1. Les dépenses de rémunération

Les dépenses de rémunération, engagement et payement, pour le programme du cycle de l'enseignement de base et secondaire pour l'année 2020 ont été fixées à de 3366,519 MD contre 2958,637 MD en 2019, soit une augmentation de 407882 MD équivalent à 13,79%.

#### 3.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, engagement et payement, pour le programme du cycle préparatoire et secondaire pour l'année 2020 ont été fixées à 82,619 MD contre 74,654 MD en 2019, soit une augmentation de 7.964 MD, soit 7,82%.

#### 3.3. Dépenses d'intervention

Les dépenses d'intervention, engagement et payement, pour le programme du cycle préparatoire et secondaire pour l'année 2020 ont été fixées à 0,401 MD restant stables par rapport à 2019.

#### 3.4. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement, engagement et payement, pour le programme du cycle préparatoire et secondaire pour l'année 2020 ont été fixées à 119,670 MD contre 147,640 MD en 2019, soit une baisse de 27,970 MD équivalente à -18,94%.

Ces dépenses sont réparties selon par sous-programmes comme suit :

Tableau 32 : Programmation des dépenses 2020 pour le programme du cycle préparatoire et et secondaire

| Strathon  | D/-1!4'              | LF                   | 2019                 | D. C. L. L.        | Différence      | D             |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|--------------------|-----------------|---------------|
| Sous-programmes Section                           | Réalisations<br>2018 | Ancienne affectation | Nouvelle affectation | Prévisions<br>2020 | Mille<br>dinars | Pourcentage % |
| Cycle préparatoire à l'administration centrale    | 24 073               | 103 103              | 103 103              | 108 909            | 5 806           | 5,6           |
| Cycle préparatoire et secondaire<br>à Tunis 1     | 4 425                | 2 975                | 2 975                | 1 284              | -1 691          | -56,8         |
| Cycle préparatoire et secondaire<br>à Tunisie 2   | 3 171                | 1 431                | 1 431                | 246                | -1 185          | -82,8         |
| Cycle préparatoire et secondaire<br>à Ben Arous   | 4 833                | 2 871                | 2 871                | 946                | -1 925          | -67           |
| Cycle préparatoire et secondaire<br>à Manouba     | 2 793                | 2 158                | 2 158                | 646                | -1 512          | -70           |
| Cycle préparatoire et secondaire à l'Ariana       | 4 968                | 1 417                | 1 417                | 346                | -1 071          | -75,6         |
| Cycle préparatoire et secondaire<br>à Bizerte     | 4 455                | 1 972                | 1 972                | 146                | -1 826          | -92.6         |
| Cycle préparatoire et secondaire<br>à Béja        | 2 703                | 2 403                | 2 403                | 296                | -2 107          | -87,7         |
| Cycle préparatoire et secondaire à Jendouba       | 4 554                | 1 236                | 1 236                | 346                | -890            | -72           |
| Cycle préparatoire et secondaire<br>à Nabeul      | 2 958                | 1 309                | 1 309                | 124                | -1 185          | -90,5         |
| Cycle préparatoire et secondaire à Zaghouan       | 3 216                | 1 752                | 1 752                | 246                | -1 506          | -85,9         |
| Cycle préparatoire et secondaire<br>à Siliana     | 5 291                | 1 461                | 1 461                | 646                | -815            | -55.8         |
| Niveau primaire au Kef                            | 2 439                | 1 366                | 1 366                | 673                | -693            | -53           |
| Cycle préparatoire et secondaire à Kasserine      | 5 96                 | 1 430                | 1 430                | 153                | -1 277          | -89,3         |
| Cycle préparatoire et secondaire<br>à Kairouan    | 6 284                | 2 234                | 2 234                | 648                | -1 586          | -71           |
| Cycle préparatoire et secondaire de Sousse        | 3 132                | 2 151                | 2 151                | 846                | -1 305          | -60,6         |
| Cycle préparatoire et secondaire<br>à Monastir    | 3 778                | 1 828                | 1 828                | 648                | -1 180          | -64,5         |
| Cycle préparatoire et secondaire<br>à Mahdia      | 4 326                | 1 327                | 1 327                | 46                 | -1 281          | -96,5         |
| Cycle préparatoire et secondaire<br>Sfax 1        | 5 878                | 2 478                | 2 478                | 423                | -2 055          | -82,9         |
| Cycle préparatoire et secondaire<br>à Sfax 2      | 3 804                | 2 373                | 2 373                | 423                | -1 950          | -82,2         |
| Cycle préparatoire et secondaire<br>à Sidi Bouzid | 2 750                | 1 121                | 1 121                | 247                | -874            | -77,9         |
| Cycle préparatoire et secondaire<br>à Gafsa       | 2 560                | 691                  | 691                  | 251                | -440            | -63,6         |
| Cycle préparatoire et secondaire<br>à Tozeur      | 3 809                | 1 035                | 1 035                | 247                | -788            | -76,1         |
| Cycle préparatoire et secondaire<br>à Kébili      | 3 278                | 676                  | 676                  | 46                 | -630            | -93,2         |
| Cycle préparatoire et secondaire à Gabes          | 3 933                | 1 202                | 1 202                | 246                | -956            | -79,5         |
| Cycle préparatoire et secondaire à Médenine       | 6 131                | 2 830                | 2 830                | 546                | -2 284          | -80,7         |
| Cycle préparatoire et secondaire à Tataouine      | 1 514                | 810                  | 810                  | 46                 | -764            | -94,3         |
| Total   | 126 154              | 147 640              | 147 640              | 119 670            | -27 970         | -18,9         |

Toujours concernant les dépenses d'investissement, elles peuvent être affectées comme suit :

Tableau 33 : Nouveaux projets et projets en cours d'exécution et sources de financement

| Libellé                        | Ressources générales<br>de budget | Ressources de crédits extérieurs | Total   |
|--------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|---------|
| Projet en cours<br>d'exécution | 56 500                            | 19 700                           | 76 100  |
| Nouveaux projets               | 39 458                            | 4 012                            | 43 570  |
| Total                          | 95 958                            | 23 712                           | 119 670 |

Les dépenses d'investissement ont évolué au niveau des engagements et des crédits de paiement comme suit :

Tableau 34 : Nouveaux projets et projets en cours d'exécution par engagement et payement

| Sections                         | LF 2019    |          | Prévision  | ıs 2020  | Evolution des fonds |          |  |
|----------------------------------|------------|----------|------------|----------|---------------------|----------|--|
| Sous-programmes                  | Engagement | Payement | Engagement | Payement | Engagement          | Payement |  |
| Projets en cours<br>d'achèvement | 15828      | 146391   | 488719     | 76200    | 472891              | -70291   |  |
| Nouveaux projets                 | 336372     | 129239   | 120986     | 43570    | -215386             | -85669   |  |
| Total                            | 352200     | 275630   | 609705     | 119770   | 257505              | -155960  |  |

Tableau 35 : Sources de financement pour le programme du cycle préparatoire et secondaire (2020)

| Libellé  | LF 2019 | Prévisions<br>2020 | Différence | Pourcentage (%) |
|--|---------|--------------------|------------|-----------------|
| Les ressources générales de budget                           | 143.660 | 95.957             | -47.703    | -33.3           |
| Les ressources de financement extérieur par crédits affectés | 3.980   | 23.713             | 19.733     | +495.8          |
| Total  | 147.640 | 119.67             | -27.970    | -18.9           |

Tableau 36 : Nouveaux projets et projets en cours d'exécution selon les sources de financement

| Libellé                       | Les <mark>ress</mark><br>générales d |         | Sources de extérieur | XX     |           |         | Total     |         |
|-------------------------------|--------------------------------------|---------|----------------------|--------|-----------|---------|-----------|---------|
|                               | Engagemen                            | Payemen | Engagemen Payemen E  |        | Engagemen | Payemen | Engagemen | Payemen |
|                               | t                                    | t       | t                    | t      | t         | t       | t         | t       |
| Projets en cours d'exécutio n | 362,460                              | 56,400  | 126,259              | 19,700 |           |         | 488,719   | 76,100  |

| Total            | 433,815 | 95,957 | 175,890 | 23,713 |  | 609,705 | 119,670 |
|------------------|---------|--------|---------|--------|--|---------|---------|
| Nouveaux projets | 71,355  | 39,557 | 49,631  | 4,013  |  | 120,986 | 43,570  |

### Programme n°3: Pilotage et soutien

### Responsable du programme :

M. Noureddine BERRJAB : Secrétaire Général du Ministère de l'éducation

L'orientation et les choix stratégiques pour le secteur de l'éducation ont été clarifiés avec la préparation du plan stratégique sectoriel de l'éducation 2016-2020. Les résultats du dialogue national pour la réforme du système éducatif basés sur les études de diagnostic et d'évaluation ont également été adoptés afin d'améliorer la performance du système éducatif.

La consécration dudit dialogue s'est faite selon une approche participative impliquant les différents acteurs du domaine éducatif avec pour objectif l'élaboration d'une vision stratégique claire basée sur les principes d'égalité et d'équité et la bonne gouvernance.

Les objectifs du programme de pilotage et de soutien ont été formulés :

- sur la base des orientations générales du système éducatif,
- conformément aux orientations du plan du secteur éducation
- en respectant les exigences de la phase actuelle
- et en coordination avec les directions générales qui composent le programme

Les objectifs du programme de pilotage et d'appui sont déclinés comme suit :

### 1. Présentation du programme et sa stratégie

### 1.1. Composantes du programme

Ce programme prévu en vertu de l'arrêté n°2238 de 2014 du 24 juin 2014 relatif à l'établissement de la liste des programmes des Ministères pilotes dans l'application du système de la gestion de budget par objectifs. Conformément au chapitre 5 de l'arrêté précité, ce programme comprend les autres des Directions Générales, les structures centrales et les institutions sous-tutelle du Ministère de l'Éducation qui n'interviennent pas directement avec les programmes opérationnels mais qui apportent aide et appui pour concrétiser les objectifs fixés. Concrètement,

il est question d'apporter des services spécialisés et d'appuyer techniquement tous les programmes de manière à permettre une meilleure élaboration et exécution du budget.

La direction de ce programme au sein du Ministère de l'éducation a été confiée au Secrétaire Général, compte tenu de sa supervision des structures techniques du Ministère. Cette approche met l'accent sur le rôle du chef de programme dans le suivi, l'évaluation et la supervision à moyen et long terme. Il peut faire appel aux structures et institutions spécialisées ayant un savoir-faire spécifique sous forme de "soutien" à l'instar des directions générales des affaires financières, juridiques, de la Coopération internationale. Il est également possible de faire appel aux services du Centre International de Formation du des Formateurs et de Renouvellement Pédagogique ou le Centre National des Technologies de l'Education ou le Centre National de Formation et de Développement des Compétences ...

Le terme « soutien » qui est adopté dans l'intitulé du programme de pilotage et soutien, doit intégrer non seulement les fonctions de soutien mais aussi de prestation de services. Le président du programme, en coordination avec toutes les structures mentionnées, a toutes les prérogatives pour fixer ses objectifs et élaborer ses indicateurs et en assurer les conditions de réussite.

Par ailleurs, le programme de pilotage et de soutien joue un rôle très important dans la structuration de toutes les missions. Comme il intervient à toutes les missions et pour motif d'harmonisation et de compréhension, il lui est toujours attribué le numéro 9. Le choix du chiffre 9 s'explique par le fait que chaque mission ne peut pas dépasser 09 programmes au maximum.

De même l'importance du programme pilotage et soutien réside dans le double rôle joué par son responsable, car il est :

- ✓ un chef de programme indépendant et autonome fixant des orientations et des priorités qui se traduisent par des objectifs et qui se mesurent par des indicateurs qui concernent un ensemble d'activités ayant chacune un budget spécifique ;
- ✓ un chef de programme qui accompagne les autres programmes dans l'élaboration de leurs objectifs et l'exécution leurs budgets compte tenu de sa supervision directe des Directions Générales à compétences horizontales et des institutions sous-tutelle dans le cadre du dialogue de gestion. Ainsi les responsables des programmes techniques traitent avec le chef du programme pilotage et non avec les Directeurs Généraux et les responsables des institutions publiques.

En vertu de l'organisation structurelle du Ministère de l'Éducation publiée le 21 décembre 2009 et de l'organisation structurelle des commissariats régionaux à l'éducation publiée le 6 septembre 2010, la carte du programme de pilotage et d'appui comprend les structures et institutions aux niveaux central, régional et local comme suit :

### La nouvelle structure de la mission du programme de pilotage et de soutien dans le cadre de l'implémentation : programmes,

|   |             | Sous-<br>programme                                | Caractère<br>administratif | Intervenants  | <b>4</b> )         | Pilotage et soutien à Tunis 1 Pilotage et soutien à Tunisie 2 Pilotage et soutien à Ben Arous Pilotage et soutien à Manouba Pilotage et soutien à l'Ariana |
|---|-------------|---|----------------------------|---|--------------------|--|
|   | de soutien  |   | Directions<br>Centrales    | Cabinet + autres<br>Directions Centrales<br>(Pilotage et DAF*)                          | égionale           | Pilotage et soutien à Bizerte Pilotage et soutien à Béja Pilotage et soutien à Jendouba  |
|   | et          | rales   | Directions<br>Centrales    | Infrastructure  | l'échelle régional | Pilotage et soutien à Nabeul Pilotage et soutien à Zaghouan Pilotage et soutien à Siliana  |
|   | de pilotage | ıtions cen  | Direction<br>Centrale      | Concours Nationaux  | Š                  | Niveau primaire au<br>Kef<br>Pilotage et soutien à<br>Kasserine  |
|   | id a        | nistre  | DGCA**                     | Centre National de<br>Maintenance   | nm                 | Pilotage et soutien à<br>Kairouan  |
| i | ıme de      | Pilotage et soutien aux Administrations centrales | DGCA                       | Centre National de<br>Formation et de de la<br>promotion des<br>Compétences             | sous-programmes    | Pilotage et soutien à<br>Sousse<br>Pilotage et soutien à<br>Monastir   |
|   | gram        | t soutien   | DGCA                       | Institut des Métiers de l'Education et de la Formation                                  | ıd-snc             | Pilotage et soutien à<br>Mahdia<br>Pilotage et soutien à<br>Sfax 1   |
|   | ro          | age e   | DGCA                       | Office des Ouvres<br>Scolaires  | es so              | Pilotage et soutien à<br>Sfax 2  |
|   |             | Pilot   | DGACNA***                  | Centre National des<br>Technologies en<br>Education                                     | Le                 | Pilotage et soutien à<br>Sidi Bouzid<br>Pilotage et soutien à<br>Gafsa   |
|   |             |   | DGACNA                     | Centre National de<br>Formation des<br>Formateurs et de la<br>Rénovation<br>Pédagogique |                    | Pilotage et soutien à<br>Tozeur<br>Pilotage et soutien à<br>Kébili   |
|   |             |   | DGACNA                     |   |                    | Pilotage et soutien à<br>Gabes   |

|        | Centre National<br>Pédagogique  | Pilotage et soutien à<br>Médenine  |
|--------|---|------------------------------------|
| DGACNA | Office des Logements<br>des Personnels du<br>Ministère de l'Education | Pilotage et soutien à<br>Tataouine |

(\*) DAF : Direction Administrative et Financière (\*\*) DGCA : Direction Générale à Caractère Administratif (\*\*\*) DGCNA : Direction Générale à Caractère Non-Administratif

|                 | Activités   | Prévisions 2020 |
|-----------------|---|-----------------|
|                 | Pilotage administratif et                                     |                 |
| en              | financier-1   | 323445          |
| ti              | Infrastructure -2   | 22160           |
| souti<br>1      | Concours Nationaux -3   | 14153           |
| я<br>а1         | Formation continue -4   | 11014           |
| et<br>tr        | Formation des cadres d'éducation -5                           | 321             |
| G               | La vie scolaire -6  | 10121           |
| မ်<br>ဂို       | Maintenance et restauration -7                                | 475             |
| بار<br>a        | Rénovations pédagogique et                                    | 1 / 1 0         |
| Pilotage<br>ce  | formation des formateurs -8  La communication dans le système | 1418            |
| Ρi              | éducatif et, développer et intégrer                           |                 |
|                 | les TI -9   | 6767            |
|                 | Pilotage et soutien à Tunis A1                                | 8342            |
|                 | Pilotage et soutien à Tunisie B2                              | 6753            |
| 20              | Pilotage et soutien à Ben Arous C                             | 12515           |
| <u>ള</u>        | Pilotage et soutien à Manouba D                               | 5987            |
| Ħ               | Pilotage et soutien à l'Ariana E                              | 7799            |
| H<br>B          | Pilotage et soutien à Bizerte F                               | 9486            |
| og              | Pilotage et soutien à Béja                                    | 7355            |
| pr              | Pilotage et soutien à Jendouba H                              | 11172           |
| sous-programmes | Pilotage et soutien à Nabeul I                                | 6594            |
| ä               | Pilotage et soutien à Zaghouan J                              | 6916            |
| Ñ               | Pilotage et soutien à Siliana                                 | 8538            |
| Ø               | Niveau primaire au Kef  | 6593            |
| de              | Pilotage et soutien à Kasserine                               | 16162           |
| ជ               | Pilotage et soutien à Kairouan                                | 13391           |
| soutien         | Pilotage et soutien de Sousse                                 | 12218           |
| ut              | Pilotage et soutien à Monastir                                | 11140           |
| 8               | Pilotage et soutien à Mahdia                                  | 10820           |
| ب               | Pilotage et soutien Sfax 1                                    | 12324           |
| Ū.              | Pilotage et soutien à Sfax 2                                  | 6600            |
| Ð               | Pilotage et soutien à Sidi Bouzid                             | 10750           |
| <u>6</u>        | Pilotage et soutien à Gafsa                                   | 10029           |
| ot              | Pilotage et soutien à Tozeur                                  | 5077            |
| Pilotage        | Pilotage et soutien à Kébili                                  | 10108           |
| Д               | Pilotage et soutien à Gabes                                   |                 |
|                 | Pilotage et soutien à Médenine                                | 10457           |
|                 |   | 8979            |
|                 | Pilotage et soutien à Tataouine                               | 7651            |
| Total           |   | 633630          |

Il convient de noter que des sous-programmes ont été attribués au programme principal. Dans ce cadre le programme de pilotage et le soutien au niveau des commissariats régionaux de l'éducation est considéré comme la première ramification du programme. Cela implique que le programme est subdivisé en 26 sous-programmes ce qui correspond au nombre commissariats régionaux pour l'éducation en plus du sous-programme au niveau central. Ainsi le nombre de sous-programmes s'élève à 27.

Dans ce cadre, le programme de leadership et de soutien au niveau du système AMAD et ADEB a été divisé en trois programmes répartis entre le nord, le centre et le sud pour des raisons purement techniques. En effet, il n'est pas possible d'inclure plus de 9 sous-programmes pour chaque programme dans l'application informatique. En conséquence il a été choisi de diviser les programmes selon les 3 régions afin de pouvoir intégrer tous les sous-programmes. La codification a été assurée en attribuant à chaque programme et sous-programme un symbole pour le définir.

### 1.2. Le programme de pilotage et de soutien : un état des lieux :

Nul doute que l'évaluation de la performance du système éducatif contient des lacunes au niveau de la gouvernance du secteur. Le concept de gouvernance étant multidimensionnel, ceci a nécessité sa déclinaison en axes et domaines spécifiques afin de fixer des objectifs et de pouvoir les suivre.

Cet aspect a été inclus dans le plan stratégique pour l'éducation 2016-2020, dans le cadre duquel les forces et les faiblesses de la mission pilotage et le soutien ont été diagnostiqués.

#### 1.2.1. Faiblesses

- Lourdeur et complexité de la structure organisationnelle.
- Faible interdépendance complémentarité entre les niveaux local et régional
- Absence d'un système d'information intégré pour le pilotage, le soutien et l'évaluation.
- Absence d'une culture de planification locale.
- Absence d'un manuel de procédures opérationnelles décrivant le partage des tâches et des responsabilités aux niveaux central, régional et local.

- Faiblesse du taux d'encadrement et manque de ressources humaines compétentes aux niveaux régional et local.
- Difficulté à mettre en œuvre et à suivre le projet éducatif de la région.
- Centralisation excessive et difficulté à prendre des décisions au niveau régional.
- Absence de mécanismes d'audit.
- Faiblesse des ressources propres des écoles.

#### **1.2.2. Forces**

Les forces les plus importantes qui ont été enregistrées dans le domaine de pilotage et du soutien sont :

- Existence d'une infrastructure organisationnelle, structurelle et législative capable de répondre aux exigences de l'étape et de répondre aux problèmes soulevés dans le pilotage et le management du système éducatif (forte représentativité régionale (commissariat), existence d'équipements informatiques et de communication et de textes règlementaires régissant le secteur ...)
- Soutien de la décentralisation en accordant aux commissariats régionaux l'indépendance financière et l'autonomie administrative. L'arrêté n ° 2010-2205 du 6 septembre 2010 portant organisation administrative et financière des commissariats régionaux, leur a délégué plus de pouvoir notamment dans le domaine de la pédagogie et du suivi des projets éducatifs.

Après diagnostic et préparation du plan, plusieurs comités (15 comités) ont été formés. Ces comités sont composés de représentants du Ministère de l'Éducation, de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT) et de l'Institut Arabe des Droits de l'Homme. L'objectif est de formuler le plan de mise en œuvre du plan sectoriel 2016-2020 en proposant des recommandations pour développer le programme de pilotage et de soutien. Il s'agit principalement des propositions ci-après :

Réduire la centralisation de la décision et revoir l'organisation structurelle de l'administration centrale et des commissariats régionaux en vue de couper avec la bureaucratie de gestion. Cela cadre bien avec les principes de décentralisation et de déconcentration préconisés par la nouvelle constitution.

- Développer la relation de l'établissement scolaire avec son environnement et soutenir le partenariat avec la société civile.
- Définir un projet clair pour la région qui fixe les besoins dans différents domaines (ressources humaines, équipement, construction,) conformément à ses stratégies et en harmonie avec les objectifs nationaux de l'éducation.
- Considérer l'éducation comme une priorité nationale et lui consacrer le budget approprié.
- Mettre en place le cadre législatif et règlementaire nécessaire pour renforcer le partenariat avec le privé en tant que partie prenante au développement des performances des établissements d'enseignement tout en préservant leur indépendance.
- Permettre aux établissements d'enseignement l'exploitation de leur ressources propres
  à chaque fois qu'elles sont disponibles (produits agricoles, produits d'atelier, location
  des espaces non utilisés, activités et projets culturels et sportifs ...)
- Développer la culture de la planification locale : mise en place des conseils d'établissement et implication des acteurs locaux concernés dans la prise de décision dans le domaine de l'éducation.
- Instaurer les mécanismes de gouvernance garantissant la transparence, l'audit et la responsabilité.
- Recruter un cadre de supervision administrative, de direction et de supervision.
- Revoir les critères de recrutement de tous les travailleurs dans le domaine éducatif et leur assurer la formation continue et l'encadrement.
- Création de parcours de formations universitaires spécialisées dans la formation des cadres et des responsables pédagogiques.
- Renforcement du cadre administratif des écoles primaires.

### 2. Performance du programme

Conformément au diagnostic approfondi du système éducatif qui a été produit par le dialogue national et aux stratégies retenues par le plan de développement, le programme de pilotage et d'accompagnement portera sur les :

- ✓ Révision des structures organisationnelles (organigrammes) du Ministère et des commissariats régionaux de l'éducation. Dans ce contexte, le Ministère de l'éducation est considéré comme un département modèle dans le programme de révision fonctionnelle qui est coordonné par la présidence du gouvernement. C'est ainsi que renforcement de la conception, du suivi et de l'évaluation trouvent une place de choix. Leur concrétisation passe par la création d'un certain nombre d'institutions qui assurent la mise en œuvre et le suivi, à l'instar du Centre National de Formation, de l'Observatoire Central des Langues et du Centre National de l'Animation Culturelle.
- ✓ Développer les capacités des cadres du Ministère de l'Éducation en donnant la priorité à la formation continue.
- ✓ Promouvoir un dialogue de gestion à plusieurs niveaux et approuver l'outil de contractualisation à travers la préparation des plans régionaux d'éducation entre le Ministère et les commissariats.

### 2.1. Les objectifs stratégiques du programme

Le programme de pilotage et de soutien se fixe trois objectifs principaux :

- **Premier objectif :** Développer la gestion des ressources humaines ;
- **Deuxième objectif :** Rationaliser la gestion du budget ;
- ❖ Troisième objectif : Assoir les mécanismes de gouvernance, d'évaluation et de communication.

### 2.1.1. Objectif 1 : Développer la gestion des ressources humaines

Tableau 37 : Développement de la gestion de ressources humaines et indicateurs de mesure

| Objectif 1.9 : Développer la gestion                              | Unité<br>de | Réalisations |      |      | LF   | Prévisions |      |      |
|---|-------------|--------------|------|------|------|------------|------|------|
| des ressources humaines   | mesure<br>% | 2016         | 2017 | 2018 | 2019 | 2020       | 2021 | 2022 |
| Indice 9.1.1.: Taux d'achèvement du                               |             | 55           | 70   | 70   | 90   | 00         | 100  | 100  |
| programme national de formation et de l promotion des compétences |             | 55           | /0   | 70   | 80   | 90         | 100  | 100  |
| Indice 9.1.2. : Pourcentage des fonds                             |             |              |      |      |      |            |      |      |
| alloués à la formation  |             |              |      |      |      |            |      |      |
| Indice 9.1.3. : Moyenne de nombre                                 |             |              |      |      |      |            |      |      |
| de jours de congé de maladie par                                  |             |              |      |      |      |            |      |      |
| fonctionnaire du Ministère  |             |              |      |      |      |            |      |      |

### 2.1.2. Objectif 2 : Rationalisation de la gestion du budget

Tableau 38 : Rationalisation de la gestion du budget

| Le deuxième objectif 9.2. :   | Unité             | Ré   | alisatio | ons   | LF    | Prévisions |     |      |
|---|-------------------|------|----------|-------|-------|------------|-----|------|
| Rationalisation de la gestion de budget   | de<br>mesure<br>% | 2016 | 2017     | 2018  | 2019  | 202        | 202 | 2022 |
| Indicateur 9.2.1 : Ratio de la masse<br>salariale par rapport au budget du<br>Ministère | %                 |      |          | 93,02 | 91.97 | 91         | 89  |      |
| Indicateur 9.2.2: Rationalisation de la consommation de carburant                       |                   |      |          | 25    | 30    | 35         | 40  |      |
| Indicateur 9.2.3: pourcentage d'achèvement physique des projets d'infrastructure        |                   |      |          | 65    | 70    | 75         | 80  |      |

# 2.1.3. Objectif 3 : Assoir les mécanismes de gouvernance, d'évaluation et de communication

Tableau 39 : Assoir les mécanismes de gouvernance, d'évaluation et de communication

| Objectif 3 : Assoir les mécanismes de  | Unité     | Réalisations |      |      | LF   | F Prévisions |      | ns   |
|--|-----------|--------------|------|------|------|--------------|------|------|
| gouvernance, d'évaluation et de communication  | a = a = a | 2016         | 2017 | 2018 | 2019 | 2020         | 2021 | 2022 |
| Indicateur 9.3.1. : Taux de réponse aux demandes d'accès à l'information                   | %         | 1            | 80   |      | 100  | 100          | 100  | 100  |
| Indicateur 9.3.2.: Proportion d'établissements ayant fait l'objet d'une évaluation interne |           |              |      |      | 25   | 50           | 80   | 100  |
| Indicateur 9.3.3 : proportion des régions qui ont préparé des plans approuvés              |           |              |      |      |      | -            | 50   | 100  |

### 2.2. Les activités du programme

Pour plus d'efficacité dans le travail du Ministère et afin de rationaliser la gouvernance, plusieurs taches communes entre différentes administrations et intervenants ont été rassemblées au sein d'une structure unique. Cette structure prend en charge ces missions et agit sous-tutelle du Ministère de l'Éducation. Ainsi, les fonctions relatives à la formation, au développement des compétences, à la maintenance et à la restauration ont été confiées à deux institutions administratives publiques, à savoir :

# 2.2.1. Le Centre National de Formation et de Développement des Compétences

Le centre a été créé en vertu du décret gouvernemental n° 2019-265 du 6 mars 2019 portant création du Centre National de Formation et de Développement des Compétences et fixation de son organisation administrative, financière et scientifique et de son mode de gestion.

Le centre est chargé de la préparation et la mise en œuvre de programmes de formation au profit des acteurs du domaine éducatif ainsi que la préparation d'études et de recherches dans son domaine de compétence. Il est chargé particulièrement de :

- préparer le plan de formation en coordination avec les chefs de programmes au Ministère ;
- élaboration de référentiels pour les différents métiers et fonctions liés à l'éducation en vue de les adopter dans la préparation des programmes de formation continue et de développement des compétences;
- mettre en place un mécanisme de suivi permanant de l'évolution des métiers de l'enseignement et de gestion pour déterminer les besoins de formation qui en résultent et leur prise en compte dans les programmes ;
- la formation continue et le développement des compétences ;
- concevoir, planifier et organiser des programmes de formation continue et de développement de compétences des agents du Ministère de l'Éducation;
- Assurer un suivi des sessions de formations continues et de développement des compétences;

- organiser des séminaires et des journées d'étude au profit des agents du Ministère de l'Éducation et des institutions sous sa tutelle;
- mise à jour régulière des approches et des méthodes de formation continue ;
- préparer les références pédagogiques, les ouvrages et les dossiers de travaux pratiques nécessaires à l'enseignement et à la formation;
- élargir les parcours de formation pour le personnel du Ministère de l'Éducation et garantir la conformité des compétences acquises avec les rôles qui leur sont confiés,
- développer la coopération et le partenariat avec des centres similaires.

#### 2.2.2. Le Centre National de la Maintenance

Le centre a été créé en vertu de l'arrêté gouvernemental n ° 2019-526 du 17 juin 2019, portant la fixation des prérogatives du Centre national de la maintenance et de son organisation administrative et financière.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du Ministère de l'Education dans le domaine de la restauration des bâtiments et des établissements d'enseignement, le Centre National de la Maintenance est également chargé de l'entretien les installations scientifiques, éducatives et informatiques et à cet effet il est chargé de :

#### 1. Entretien des bâtiments :

- Établir un programme annuel pour la mise en œuvre du plan du Ministère de l'Éducation dans le domaine de l'entretien préventif des bâtiments des établissements d'enseignement et les soumettre à l'approbation de l'autorité de tutelle.
- Répondre aux demandes d'intervention du Ministère dans le domaine de la restauration urgente.
- Effectuer des travaux d'entretien des bâtiments des établissements d'enseignement soit directement soit par le recours à des petites entreprises spécialement créées à cet effet.
- Conclure des contrats et passer des marchés dans le domaine de la construction et de l'entretien de bâtiments.
- Surveiller et suivre la mise en œuvre des travaux de réparation et de restauration,

- Mettre en œuvre des programmes de réhabilitation et de réparation demandés par la tutelle et financés par des dons et/ou par des prêts extérieurs liés.
- 2. Réparation et restauration d'équipements scientifiques, éducatifs et informatiques :
- 3. Participer à la conception et à la fabrication de modèles d'équipement pédagogique.
- 4. Réhabilitation et modernisation du matériel éducatif.
- 5. Réparer les équipements scientifiques et techniques des établissements d'enseignement (équipements de laboratoires de physique, de chimie, des sciences naturelles et de l'enseignement technique).
  - Fabriquer des pièces de rechange, notamment celles des équipements pédagogiques.
  - Restauration et entretien des équipements scientifiques et techniques.
  - Entretien du mobilier scolaire.
  - Maintenance des réseaux et des équipements informatiques.

### 2.2.3. Créer une nouvelle génération d'entrepreneurs

Dans le cadre de ce programme, visant la création de nouvelle génération d'entrepreneurs, il est possible pour les chômeurs diplômés de conclure des accords de gré-à-gré avec le Ministère de l'Éducation dans la limite de 200 mille dinars pour la maintenance des équipements et réseaux informatiques. Ces entrepreneurs peuvent conclure d'autres marchés en parallèle à condition que le montant total ne dépasse pas un plafond de 600 mille dinars y compris le marché avec le Ministère de l'éducation.

Des candidatures ont été ouvertes pour la sélection de 96 entrepreneurs dans le domaine de la réparation et de la restauration des établissements d'enseignement, de la maintenance et de la réalisation d'installations et de réseaux informatiques. Les candidatures sélectionnées ont obéi à un ensemble de critères basés principalement sur la nature du diplôme scientifique, de l'expérience, de la formation et des stages. Actuellement ils reçoivent une formation avant d'entamer leurs activités.

### Ce projet contribue à :

- soutenir les efforts de l'Etat en matière d'emploi ;

- contourner les procédures de passation des marchés publics, la lourdeur des procédures et les délais d'exécution;
- renforcer l'efficacité, compte tenu de la proximité et de la réactivité.

Il est prévu d'établir les contrats avec les entrepreneurs avant la fin de cette année.

### 2.2.4. Préparer un système d'information spécifique au Ministère

Le Ministère de l'Éducation agit pour préparer les outils et les inputs nécessaires à alimenter les tableaux de bords de gestion et de prise de décision. Dans ce cadre, la mise en place d'un système d'information, outil indispensable pour disposer d'informations précises et élaborer des indicateurs pertinents d'analyse. Il est donc prévu de valoriser et d'intégrer les applications existantes.

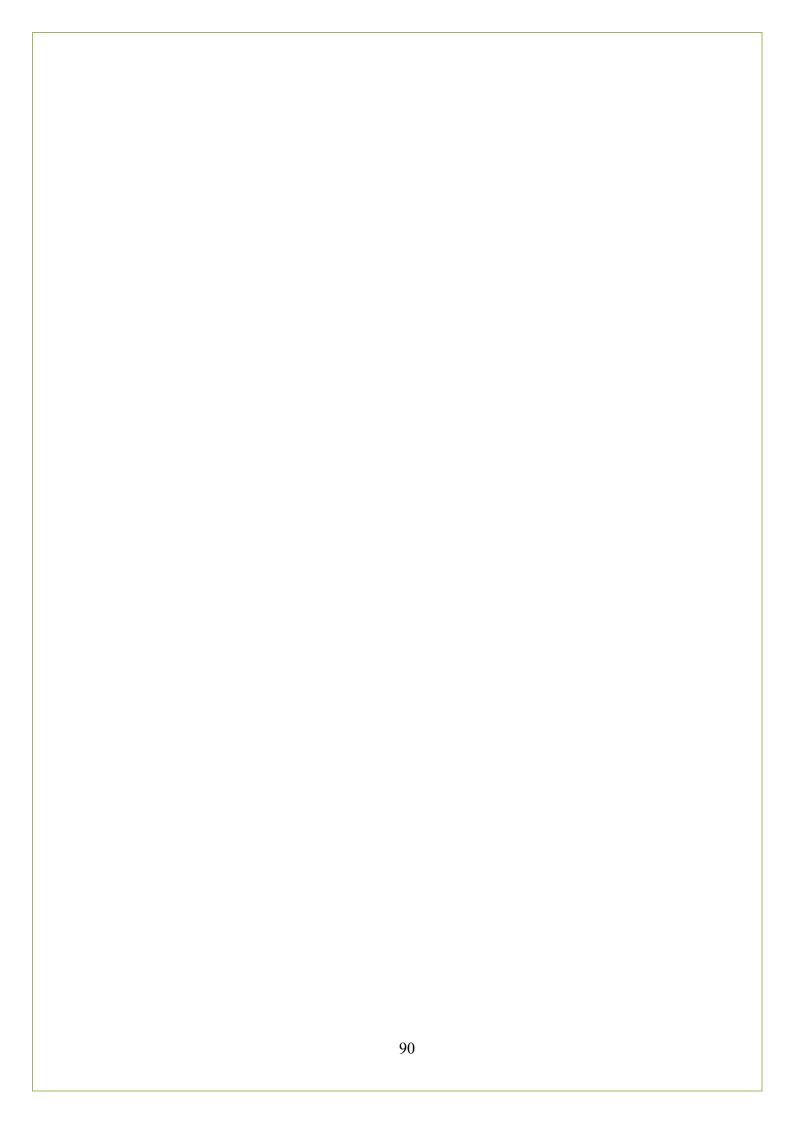
### 2.2.5. La rationalisation des dépenses

Cela est prévu à travers :

- adopter le système de messagerie électronique et supprimer l'usage des télécopieurs ;
- économiser les travaux d'imprimerie ;
- la rationalisation des achats de fournitures de bureau, d'encre pour photocopieurs et de matériel administratif ;
- réduire les stocks de papier, les enveloppe, les caisses...ce qui a permis d'économiser 566 mille dinars en 2018 ;
- adopter la carte à puce « Agilis » et l'équipement des voitures administratives avec GPS, ce qui a permis une économie de carburant de l'ordre de 30%.

### 2.2.6. Maitrise de la consommation de l'énergie

Le contrôle énergétique est assuré en rationalisant la consommation et en encourageant l'adoption des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire. Dans ce cadre, un accord a été signé avec la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz pour encourager la production d'énergie solaire et l'installation des capteurs photovoltaïques au niveau des établissements d'enseignement. Ce qui permettra de réduire la facture énergétique et de vendre le surplus à la STEG.



### 3. Dépenses du programme

Les dépenses du programme de pilotage et de soutien pour 2020 ont été fixées à 630 630 dinars contre 358 508 en 2019, réparties comme suit :

Tableau 40 : Programmation des dépenses le programme de pilotage et de soutien (2020)

|                            | G 1                     | Réalisatio<br>ns | LF 20                    | 19                                 | Prévision<br>s |                | Pourcentag<br>e |
|----------------------------|-------------------------|------------------|--------------------------|------------------------------------|----------------|----------------|-----------------|
| Libellé                    | Sources de financeme nt | 2018             | Ancienne classificatio n | Nouvell<br>e<br>classific<br>ation | 2020           | Différenc<br>e | %               |
| D.                         | Ressources<br>de l'Etat | 326 587          | 389931                   | 389931                             | 295739         | -94192         | -24,16          |
| Dépenses de rémunération   | RPEP                    |                  |                          |                                    |                | 0              |                 |
|                            | Somme section           | 326 587          | 389931                   | 389931                             | 295739         | -94192         | -24,16          |
| Dépenses de                | Ressources<br>de l'Etat | 30 922           | 27187                    | 27187                              | 221931         | 194744         | 716,31          |
| fonctionnemen              | RPEP                    | 3408             | 3408                     | 3408                               | 2673           | -735           | -21,57          |
| t                          | Somme section           | 34 330           | 30 595                   | 30 595                             | 224604         | 194009         | 634,12          |
| D.                         | Ressources<br>de l'Etat | 8826             | 13 626                   | 13996                              | 14286          | 290            | 2,07            |
| Dépenses<br>d'intervention | RPEP                    |                  | 0                        | 0                                  | 0              | 0              |                 |
|                            | Somme section           | 8 826            | 13 626                   | 13 996                             | 14286          | 290            | 2,07            |
| Dépenses                   | Ressources<br>de l'Etat | 15 776           | 77 614                   | 77 244                             | 101674         | 24430          | 31,63           |
| d'investisseme             | RPEP                    |                  |                          |                                    | 0              | 0              |                 |
| nt                         | Somme section           | 15 776           | 77 614                   | 77 244                             | 101674         | 24430          | 31,63           |
| Dépenses                   | Ressources<br>de l'Etat |                  | 0                        |                                    |                | 0              |                 |
| d'opération                | RPEP                    |                  | 0                        |                                    |                | 0              |                 |
| financières                | Somme section           |                  | 0                        |                                    |                | 0              |                 |
| Autros                     | Ressources<br>de l'Etat |                  |                          | 0                                  |                | 0              |                 |
| Autres<br>dépenses         | RPEP                    |                  |                          | 0                                  |                | 0              |                 |
| 1                          | Somme section           |                  |                          | 0                                  |                | 0              |                 |
|                            | Ressources<br>de l'Etat | 382 111          | 508 358                  | 508 358                            | 633 630        | 125272         | 24,64           |
| Total                      | RPEP                    | 3408             | 3408                     | 3408                               | 2673           | -735           | -21,57          |
|                            | Somme section           | 385 519          | 511 766                  | 511 766                            | 636 303        | 124 537        | 24,33           |

| Total des | 205 510 | F11 W// | =11 <b>=</b> ( ( | (2) (202 | 10.4505 | 24.22 |
|-----------|---------|---------|------------------|----------|---------|-------|
| sections  | 385 519 | 511 766 | 511 /00          | 030 303  | 124537  | 24,33 |

Les crédits de mission pour l'année 2020 sont répartis selon les programmes, la nature des dépenses et les sources de financement comme suit :

Tableau 41 : Dépenses de programme pour l'année 2020 par sous-programmes, classe et sources de financement

| Section Sous-<br>programme                            | Dépenses de<br>rémunération | Dépenses de fonctionnement | Dépenses<br>d'intervention | Dépenses<br>d'investissement | Dépenses<br>d'opération<br>financières | Total       |
|---|-----------------------------|----------------------------|----------------------------|------------------------------|--|-------------|
| Pilotage et soutien<br>à l'administration<br>centrale | 51 983 479                  | 221 931 000                | 14 286 000                 | 101 674 000                  | Timuncier es                           | 389 874 479 |
| Pilotage et soutien à Tunis1                          | 8 341 879                   |                            |                            |                              |  | 8 341 879   |
| Pilotage et soutien à Tunisie 2                       | 6 753 131                   |                            |                            |                              |  | 6 753 131   |
| Pilotage et soutien à<br>Ben Arous                    | 12 515 672                  |                            |                            |                              |  | 12 515 672  |
| Pilotage et soutien<br>à Manouba                      | 5 986 586                   |                            |                            |                              |  | 5 986 586   |
| Pilotage et soutien à<br>Ariana                       | 7 798 695                   |                            |                            |                              |  | 7 798 695   |
| Pilotage et soutien<br>à Bizerte                      | 9 485 955                   |                            |                            |                              |  | 9 485 955   |
| Pilotage et soutien à<br>Béja                         | 7 355 401                   |                            |                            |                              |  | 7 355 401   |
| Pilotage et soutien<br>à Jendouba                     | 11 171 550                  |                            |                            |                              |  | 11 171 550  |
| Pilotage et soutien<br>à Nabeul                       | 6 594 136                   |                            |                            |                              |  | 6 594 136   |
| Pilotage et soutien<br>à Zaghouan                     | 6 915 666                   |                            |                            |                              |  | 6 915 666   |
| Pilotage et soutien<br>à Siliana                      | 8 537 588                   |                            |                            |                              |  | 8 537 588   |
| Niveau primaire au<br>Kef                             | 6 593 025                   |                            |                            |                              |  | 6 593 025   |
| Pilotage et soutien<br>à Kasserine                    | 16 162 015                  |                            |                            |                              |  | 16 162 015  |
| Pilotage et soutien<br>à Kairouan                     | 13 391 305                  |                            |                            |                              |  | 13 391 305  |
| Pilotage et soutien de Sousse                         | 12 218 016                  |                            |                            |                              |  | 12 218 016  |
| Pilotage et soutien<br>à Monastir                     | 11 139 910                  |                            |                            |                              |  | 11 139 910  |
| Pilotage et soutien<br>à Mahdia                       | 10 819 822                  |                            |                            |                              |  | 10 819 822  |
| Pilotage et soutien<br>Sfax 1                         | 12 324 412                  |                            |                            |                              |  | 12 324 412  |
| Pilotage et soutien à Sfax2                           | 6 600 462                   |                            |                            |                              |  | 6 600 462   |
| Pilotage et soutien à<br>Sidi Bouzid                  | 10 750 320                  |                            |                            |                              |  | 10 750 320  |
| Pilotage et soutien à<br>Gafsa                        | 10 028 971                  |                            |                            |                              |  | 10 028 971  |
| Pilotage et soutien<br>à Tozeur                       | 5 077 140                   |                            |                            |                              |  | 5 077 140   |
| Pilotage et soutien<br>à Kébili                       | 10 107 535                  |                            |                            |                              |  | 10 107 535  |
| Pilotage et soutien à<br>Gabes                        | 10 456 526                  |                            |                            |                              |  | 10 456 526  |
| Pilotage et soutien à Médenine                        | 8 978 926                   |                            |                            |                              |  | 8 978 926   |

| Pilotage et soutien à Tataouine | 7 650 876   |             |            |             | 7 650 876   |
|---------------------------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|
| Total                           | 295 739 000 | 221 931 000 | 14 286 000 | 101 674 000 | 633 630 000 |

### 3.1. Dépenses de rémunération

Les dépenses de rémunération, en engagement et payement, pour le programme de pilotage et de soutien pour 2020 ont été fixées à 295,739 MD, contre 389,931 MD en 2019, soit une diminution de 94, 192 MD ce qui correspond à un pourcentage de -24,16%.

### 3.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, engagement et payement, pour le programme de pilotage et de soutien pour 2020 ont été fixées à 221,931 MD, contre 27,187 MD en 2019, soit une augmentation de 194, 744 MD ce qui correspond à un pourcentage de 716,3%.

### 3.3. Dépenses d'intervention

Les dépenses d'intervention, engagement et payement, pour le programme de pilotage et de soutien pour 2020 ont été fixées à 14,286 MD, contre 13,996 MD en 2019, soit une augmentation de 290 mille dinars ce qui correspond à un pourcentage de 2,072%.

### 3.4. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement, engagement et payement, pour le programme de pilotage et de soutien pour 2020 ont été fixées à 101,674 MD, contre 77,244 MD en 2019, soit une augmentation de 24,430 MD ce qui correspond à un pourcentage de 31,63%.

Ces dépenses sont réparties selon les sous-programmes comme suit :

Tableau 42: Dépenses du programme 2020

| Sections   | Réalisation<br>s | LF                             | 2019                    | Prévision<br>s | Différenc | Pourcentag |  |
|--|------------------|--------------------------------|-------------------------|----------------|-----------|------------|--|
| Sous-<br>programme<br>s                                  | 2018             | Ancienne<br>classificatio<br>n | Nouvelle classification | 2020           | e         | e<br>%     |  |
| Pilotage et<br>soutien à<br>l'administration<br>centrale | 15 776           | 77 614                         | 77 244                  | 101 674        | 24 430    | 31,6       |  |
| Pilotage et soutien à Tunis 1                            |                  |                                |                         |                |           |            |  |
| Pilotage et soutien à Tunisie 2                          |                  |                                |                         |                |           |            |  |
| Pilotage et<br>soutien à Ben<br>Arous                    |                  |                                |                         |                |           |            |  |

| Pilotage et      |  |  |  |
|------------------|--|--|--|
| soutien à        |  |  |  |
| Manouba          |  |  |  |
| Pilotage et      |  |  |  |
| soutien à        |  |  |  |
| Ariana           |  |  |  |
| Pilotage et      |  |  |  |
| soutien à        |  |  |  |
| Bizerte          |  |  |  |
|                  |  |  |  |
| Pilotage et      |  |  |  |
| soutien à Béja   |  |  |  |
| Pilotage et      |  |  |  |
| soutien à        |  |  |  |
| Jendouba         |  |  |  |
| Pilotage et      |  |  |  |
| soutien à        |  |  |  |
| Nabeul           |  |  |  |
| Pilotage et      |  |  |  |
| soutien à        |  |  |  |
|                  |  |  |  |
| Zaghouan         |  |  |  |
| Pilotage et      |  |  |  |
| soutien à        |  |  |  |
| Siliana          |  |  |  |
| Niveau           |  |  |  |
| primaire au Kef  |  |  |  |
| Pilotage et      |  |  |  |
| soutien à        |  |  |  |
| Kasserine        |  |  |  |
|                  |  |  |  |
| Pilotage et      |  |  |  |
| soutien à        |  |  |  |
| Kairouan         |  |  |  |
| Pilotage et      |  |  |  |
| soutien de       |  |  |  |
| Sousse           |  |  |  |
| Pilotage et      |  |  |  |
| soutien à        |  |  |  |
| Monastir         |  |  |  |
| Pilotage et      |  |  |  |
| soutien à        |  |  |  |
| Mahdia           |  |  |  |
|                  |  |  |  |
| Pilotage et      |  |  |  |
| soutien Sfax 1   |  |  |  |
| Pilotage et      |  |  |  |
| soutien à Sfax2  |  |  |  |
| Pilotage et      |  |  |  |
| soutien à Sidi   |  |  |  |
| Bouzid           |  |  |  |
| Pilotage et      |  |  |  |
| soutien à Gafsa  |  |  |  |
|                  |  |  |  |
| Pilotage et      |  |  |  |
| soutien à        |  |  |  |
| Tozeur           |  |  |  |
| Pilotage et      |  |  |  |
| soutien à Kébili |  |  |  |
| Pilotage et      |  |  |  |
| soutien à Gabes  |  |  |  |
| Pilotage et      |  |  |  |
| soutien à        |  |  |  |
| Médenine         |  |  |  |
| Pilotage et      |  |  |  |
|                  |  |  |  |
| soutien à        |  |  |  |
| Tataouine        |  |  |  |
|                  |  |  |  |

| Total  | 77 614  | 77 244 | 101 674 | 24 430        | 31,6 |
|--------|---------|--------|---------|---------------|------|
| 1 Utai | / / U1T | // 477 | 101 0/7 | <b>27 730</b> | 31,0 |

Les crédits de financement public dans le domaine de l'éducation et de la formation pour le budget d'investissement pour l'année 2019 étaient estimés à 370 MD en 2019 et classés à la septième section, tandis que les crédits de financement public pour l'année 2020 étaient inclus dans les interventions et sont estimés à 660 MD. Quant aux réalisations de 2018 elles ont atteint 241 MD.

Elles peuvent être également distribuées comme suit :

Tableau 43: Projets nouveaux et en cours et sources de financement

| Libellé          | Sources générales de<br>budget | Sources de crédits<br>extérieurs | Total   |
|------------------|--------------------------------|----------------------------------|---------|
| Projet en cours  | 10 216                         | 4 473                            | 14 689  |
| Nouveaux projets | 79 875                         | 7 110                            | 86 985  |
| Total            | 90 091                         | 11 583                           | 101 674 |

Les dépenses d'investissement ont évolué au niveau des crédits d'engagement et de paiement comme suit :

Tableau 44 : Les nouveaux projets et les projets en cours : crédits engagements et payement

| Sections                | Réalisatio     | ns 2018      | LF 2019        |              | Prévisions 2020 |              | Evolution des allocations |              |
|-------------------------|----------------|--------------|----------------|--------------|-----------------|--------------|---------------------------|--------------|
| Sous-<br>programm<br>es | Engagemen<br>t | Payeme<br>nt | Engageme<br>nt | Payeme<br>nt | Engageme<br>nt  | Payeme<br>nt | Engageme<br>nt            | Payeme<br>nt |
| Projet en cours         |                |              |                | 13 925       | 75532           | 14 689       | 75 532                    | 764          |
| Nouveaux projets        |                |              | 84 517         | 63 689       | 130165          | 86 985       | 45 648                    | 23 296       |
| Total                   | 18 014         | 15 776       | 84 517         | 77 614       | 205 697         | 101 674      | 121 180                   | 24 060       |

| Projet                                     | Engagement | Payement |
|--|------------|----------|
| Études (Banque Africaine de Développement) | 2000       | 500      |
| Acquisition de terrains et constructions   | 5170       | 1410     |

| Elargissement et restauration des commissariats régionaux de l'éducation                       | 6630  | 1000  |
|--|-------|-------|
| Construction et équipement des services centraux   | 4018  | 400   |
| Equipement et restauration des inspections de l'enseignement primaire                          | 1000  | 200   |
| Acquisition de 50 tracteurs avec citerne (crédit italien)                                      | 7425  | 2900  |
| Acquisition de 26 bus de 32 sièges pour le transport scolaire (crédit italien)                 | 8151  | 2900  |
| Acquisition de 12 véhicules pour le transport de la nourriture scolaire (crédit italien)       | 2970  | 1200  |
| Projet de développement des services d'entretien (nouvelle génération de promoteurs)           | 3000  | 1500  |
| Formation dans le cadre du projet d'appui des compétences techniques et technologiques (BAD)   | 400   | 200   |
| Formation dans le cadre d'appui aux fondements de l'enseignement primaire (Banque mondiale)    | 4500  | 700   |
| Elargissement et restauration des centres régionaux de l'éducation et de la formation continue | 2500  | 500   |
| Equipement de l'Institut des Métiers de l'Education Nabeul                                     | 700   | 300   |
| Equipement de l'Institut des Métiers de l'Education Sfax 1                                     | 851   | 475   |
| Création de fermes pédagogiques (BAD)  | 480   | 240   |
| Programme d'appui aux systèmes éducationnels   | 75000 | 70000 |
| Construction de 4 centres sportifs et de loisirs   | 1120  | 100   |
| Construction du centre de formation Sidi Bou Saïd  | 300   | 100   |

# **ANNEXES**

# FICHES DES INDICES DE . MESURE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE

99

# **ANNEXE 1**

Fiches des indices de mesure des objectifs du programme du cycle primaire

Direction Générale du cycle

Code de l'indice : 1.1.1

Intitulé de l'indice : Pourcentage des d'élèves de sixième année ayant une

moyenne ou plus dans le domaine des langues

Date de mise à jour : Octobre 2019

# Caractéristiques générales de l'indice

- 1. Programme de référence de l'indice : Programme du cycle primaire
- 2. Objectif de référence de l'indice : Objectif 1.1. Amélioration des acquis des élèves
- 3. Signification de l'indice : Cet indice vise à mesurer le pourcentage d'élèves qui ont acquis au le niveau minimum requis : 10 sur 20 et plus dans les matières arabe et français en s'appuyant sur les résultats du concours national pour l'accès aux collèges pilotes entant qu'évaluation nationale obiective

# Détails techniques de l'indice

• Méthode de calcul de l'indice
Nombre des élèves ayant la moyenne dans les deux matières: Arabe et Français

Nombre total des élèves

- Unité de mesure de l'indice : pourcentage
- Les données de base pour le calcul de l'indice : Nombre des élèves ayant la moyenne dans les deux matières Arabe et Français et

Nombre total des élèves

- Méthode de collecte des données et de l'information de base :
  - o Source des données : La Direction Générale de l'Informatique
  - O Date du calcul de l'indice : Annuellement

Le responsable de l'indice

| Le responsable direct<br>du calcul et de la<br>diffusion de l'indice | Tél. | E-mail | Fonction | Administration | Direction<br>Générale                      | Chef<br>responsable |
|--|------|--------|----------|----------------|--|---------------------|
|  |      |        |          |                | Direction<br>Générale de<br>l'informatique |                     |

Dir<sub>ection</sub> Gé<sub>nérale</sub> du primaire

Code de l'indice : 1.1.2.

Intitulé de l'indice : Pourcentage des d'élèves de la 6ème année ayant la moyenne

et plus dans le domaine des sciences

Date de mise à jour : Octobre 2019

# Caractéristiques générales de l'indice

1. Programme de référence de l'indice : Programme du cycle primaire

2. Objectif de référence de l'indice : Objectif 2.1. Amélioration des acquis des élèves

- 3. Signification de l'indice : Cet indice vise à mesurer le pourcentage d'élèves qui ont acquis le niveau minimum requis : 10 sur 20 et plus dans le domaine des sciences en s'appuyant sur les résultats du concours national pour l'accès aux les collèges pilotes entant qu'évaluation nationale objective
- 4. Type de l'indice : Indice de performance (indice objectif)
- 5. Détails fournis : Selon les programmes / régions / zones communales et rurales / genre

# Détails techniques de l'indice

- Méthode de calcul de l'indice : Nombre des élèves ayant la moyenne dans le domaine des sciences

  Nombre total des élèves
- Unité de mesure de l'indice : pourcentage
- Les données de base pour le calcul de l'indice : Nombre des élèves ayant la moyenne dans le domaine des sciences et

Nombre total des élèves

- Méthode de collecte des données et de l'information de base : Statistiques/ Rapports
  - o Source des données : La Direction Générale de l'Informatique
  - O Date du calcul de l'indice : Annuellement

Le responsable de l'indice

| Le responsable direct<br>du calcul et de la<br>diffusion de l'indice | Tél. | E-mail | Fonction | Administration | Direction<br>Générale                      | Chef<br>responsable |
|--|------|--------|----------|----------------|--|---------------------|
|  |      |        |          |                | Direction<br>Générale de<br>l'informatique |                     |

Dir<sub>ection</sub> Générale du primaire

Code de l'indice : 1.2.2

Intitulé de l'indice : Le pourcentage d'écoles qui comprennent des bureaux

d'accompagnement des élèves dans les huit régions dans lesquelles

l'expérience est lancée

Date de mise à jour : Octobre 2017

# Caractéristiques générales de l'indice

1. Programme de référence de l'indice : Programme du cycle primaire

- 2. Objectif de référence de l'indice : Objectif 2.2. Développement de l'accompagnement et de l'encadrement des élèves
- 3. Signification de l'indice : Cet indicateur vise à connaître le pourcentage d'écoles qui comprennent des bureaux d'accompagnement des élèves dans les huit régions dans lesquelles le programme est lancé
- 4. l'expérience par rapport au nombre total d'écoles primaires dans ces huit régions
- 5. Type de l'indice : Indice d'outil

# Détails techniques de l'indice

• Méthode de calcul de l'indice :

Le pourcentage d'écoles qui comprennent des bureaux d'accompagnement des élèves dans les huit régions auxquelles

Nombre total d'écoles primaires dans les huit régions

Unité de mesure de l'indice : pourcentage

• Les données de base pour le calcul de l'indice : commissariat régional

• Méthode de collecte des données et de l'information de base :

Source des données : Commissaire régional

O Date du calcul de l'indice : Annuellement

Le responsable de l'indice

| Le responsable direct<br>du calcul et de la<br>diffusion de l'indice | Tél. | E-mail | Fonction | Administration | Direction<br>Générale | Chef<br>responsable           |
|--|------|--------|----------|----------------|-----------------------|-------------------------------|
|  |      |        |          |                |                       | Le<br>commissaire<br>régional |

# **ANNEXE 2**

Fiches des indicateurs de mesure des objectifs du programme du cycle collège enseignement secondaire

Direction Générale du Cycle collège et enseignement

Code de l'indice : 2.1.1

Intitulé de l'indice : Pourcentage des d'élèves du baccalauréat ayant la

moyenne et plus dans la matière : Arabe

Date de mise à jour : 1 Octobre 2017

# Caractéristiques générales de l'indice

- 1. Programme de référence de l'indice : Programme du cycle collège et enseignement secondaire
- 2. Objectif de référence de l'indice : Amélioration des acquis des élèves
- 3. Signification de l'indice : Cet indice vise à mesurer le pourcentage d'élèves dans le secteur public qui ont réussi à la session principale du concours de baccalauréat et qui ont eu la moyenne de 10/20 et plus dans la matière : Arabe
- 4. Type de l'indice : Indice objectifs
- 5. Détails fournis : Selon les Sous-programmes / Régions / Genre/ Filière

# Détails techniques de l'indice

- 1. Méthode de calcul de l'indice : Nombre des élèves ayant eu une note de 10 et plus en Arabe Nombre des élèves qui ont passé la session principale du baccalauréat
- 2. Unité de mesure de l'indice : pourcentage
- 3. Les données de base pour le calcul de l'indice : Nombre des élèves ayant eu une note de 10 et plus en Arabe et Nombre des élèves qui ont passé la session principale du baccalauréat
- 4. Méthode de collecte des données et de l'information de base : Statistiques et rapports
- 5. Source des données : La Direction Générale des examens
- 6. Date du calcul de l'indice : Annuellement
- 7. Le responsable de l'indice

| Le responsable direct<br>du calcul et de la<br>diffusion de l'indice | Tél. | E-mail | Fonction | Administration             | Direction<br>Générale                | Chef<br>responsable |
|--|------|--------|----------|----------------------------|--------------------------------------|---------------------|
|  |      |        |          | Administration des examens | Direction<br>Générale des<br>examens |                     |

# Direction Générale du Cycle collège et enseionementsecondaire

### Fiche d'indice

Code de l'indice : 2.1.2

Intitulé de l'indice : Pourcentage des d'élèves du baccalauréat ayant la

moyenne et plus en Français

Date de mise à jour : 1 Octobre 2017

# Caractéristiques générales de l'indice

- 1. Programme de référence de l'indice : Programme du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire
- 2. Objectif de référence de l'indice : Amélioration des acquis des élèves
- 3. Signification de l'indice : Cet indice vise à mesurer le pourcentage d'élèves dans le secteur public qui ont réussi à la session principale du concours de baccalauréat et qui ont eu la moyenne de 10/20 et plus dans la matière : Français
- 4. Type de l'indice : Indice objectifs
- 5. Détails fournis : Selon les Sous-programmes / Régions/ Genre/ Filière

# Détails techniques de l'indice

- 1. Méthode de calcul de l'indice : Nombre des élèves ayant eu une note de 10 et plus en Français

  Nombre des élèves qui ont passé la session principale du baccalauréat
- 2. Unité de mesure de l'indice : pourcentage
- 3. Les données de base pour le calcul de l'indice : Nombre des élèves ayant eu une note de 10 et plus en Français et Nombre des élèves qui ont passé la session principale du baccalauréat
- 4. Méthode de collecte des données et de l'information de base : Statistiques et rapports
- 5. Source des données : La Direction Générale des examens
- 6. Date du calcul de l'indice : Annuellement
- 7. Le responsable de l'indice

| Le responsable direct<br>du calcul et de la<br>diffusion de l'indice | Tél. | E-mail | Fonction | Administration             | Direction<br>Générale                | Chef<br>responsable |
|--|------|--------|----------|----------------------------|--------------------------------------|---------------------|
|  |      |        |          | Administration des examens | Direction<br>Générale des<br>examens |                     |

# Direction Générale du Cycle collège et enseignement secondaire

### Fiche d'indice

Code de l'indice : 2.1.3

Intitulé de l'indice : Pourcentage des d'élèves du baccalauréat ayant la

moyenne et plus dans la matière : Mathématiques

Date de mise à jour : 1 Octobre 2017

# Caractéristiques générales de l'indice

- 6. Programme de référence de l'indice : Programme du cycle collège et enseignement secondaire
- 7. Objectif de référence de l'indice : Amélioration des acquis des élèves
- 8. Signification de l'indice : Cet indice vise à mesurer le pourcentage d'élèves dans le secteur public qui ont réussi à la session principale du concours de baccalauréat et qui ont eu la moyenne de 10/20 et plus dans la matière : Mathématiques
- 9. Type de l'indice : Indice objectifs

10. Détails fournis : Selon les programmes / Régions / Filière / Genre

# Détails techniques de l'indice

- 8. Méthode de calcul de l'indice : Nombre des élèves ayant eu une note de 10 et plus en mathématiques Nombre des élèves qui ont passé la session principale du baccalauréat
- 9. Unité de mesure de l'indice : pourcentage
- 10. Les données de base pour le calcul de l'indice : Nombre des élèves ayant eu une note de 10 et plus en Arabe et Nombre des élèves qui ont passé la session principale du baccalauréat
- 11. Méthode de collecte des données et de l'information de base : Statistiques et rapports
- 12. Source des données : La Direction Générale des examens
- 13. Date du calcul de l'indice : Annuellement
- 14. Le responsable de l'indice

| Le responsable direct<br>du calcul et de la<br>diffusion de l'indice | Tél. | E-mail | Fonction | Administration             | Direction<br>Générale                | Chef<br>responsable |
|--|------|--------|----------|----------------------------|--------------------------------------|---------------------|
|  |      |        |          | Administration des examens | Direction<br>Générale des<br>examens |                     |

Direction Générale du Cycle secondaire

Code de l'indice : 2.2.1

Intitulé de l'indice : Taux d'échec au Cycle collège et enseignement secondaire

Date de mise à jour : 1 Octobre 2017

# Caractéristiques générales de l'indice

- 6. Programme de référence de l'indice : Programme du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire
- 7. Objectif de référence de l'indice : Remédier à l'échec scolaire et à l'abandon précoce des études
- 8. Signification de l'indice : Cet indice vise à mesurer le volume de l'échec des élèves aux différents niveaux collège et enseignement secondaire à travers la mesure du taux d'échec par rapport au total des élèves du cycle collège et enseignement secondaire
- 9. Type de l'indice : Indice objectifs

10. Détails fournis : Selon les Sous-programmes / Régions / Genre/ Filière

# Détails techniques de l'indice

- 8. Méthode de calcul de l'indice :
  - Nombre des élèves ayant ayant échoué au cycle collège et enseignement secondaire

Nombre total des élèves

- 9. Unité de mesure de l'indice : pourcentage
- 10. Les données de base pour le calcul de l'indice : Nombre des élèves ayant échoué et le nombre total des élèves
- 11. Méthode de collecte des données et de l'information de base : Statistiques et rapports
- 12. Source des données : La Direction Générale du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire
- 13. Date du calcul de l'indice : Annuellement
- 14. Le responsable de l'indice

| Le responsable direct<br>du calcul et de la<br>diffusion de l'indice | Tél. | E-mail | Fonction | Administration  | Direction<br>Générale | Chef<br>responsable |
|--|------|--------|----------|-----------------|-----------------------|---------------------|
|  |      |        |          | Cycle           | Cycle                 |                     |
|  |      |        |          | préparatoire et | préparatoire et       |                     |
|  |      |        |          | enseignement    | enseignement          |                     |
|  |      |        |          | secondaire      | secondaire            |                     |

Direction Générale du Cycle collège et enseignement secondaire

Code de l'indice : 2.2.2

Intitulé de l'indice : Taux d'abandon au Cycle collège et enseignement secondaire

Date de mise à jour : 1 Octobre 2017

### Caractéristiques générales de l'indice

- 1. Programme de référence de l'indice : Programme du cycle collège et enseignement secondaire
- 2. Objectif de référence de l'indice : Remédier à l'échec scolaire et à l'abondant précoce des études
- 3. Signification de l'indice : Cet indice vise à mesurer le volume de l'échec des élèves aux différents niveaux du cycle collège et enseignement secondaire et cela à travers la mesure du taux d'échec par rapport au total des élèves du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire
- 4. Type de l'indice : Indice objectifs
- 5. Détails fournis : Selon les Sous-programmes / Régions / Genre/ Filière

- 1. Méthode de calcul de l'indice : Nombre des abondants durant le cycle préparatoire et secondaire Nombre total des élèves
- 2. Unité de mesure de l'indice : pourcentage
- 3. Les données de base pour le calcul de l'indice : Nombre des élèves ayant abandonné les études et le nombre total des élèves
- 4. Méthode de collecte des données et de l'information de base : Statistiques et rapports
- 5. Source des données : La Direction Générale du cycle préparatoire et d'enseignement secondaire
- 6. Date du calcul de l'indice : Annuellement
- 7. Le responsable de l'indice

| Le responsable direct<br>du calcul et de la<br>diffusion de l'indice | Tél. | E-mail | Fonction | Administration                                    | Direction<br>Générale                          | Chef<br>responsable |
|--|------|--------|----------|---|--|---------------------|
|  |      |        |          | Cycle collège<br>et<br>enseignement<br>secondaire | Cycle collège et<br>enseignement<br>secondaire |                     |

Direction Générale du Cycle collège et enseignement secondaire

Code de l'indice : 3.2.2

Intitulé de l'indice : Pourcentage des d'élèves de sexe masculin qui ont été

intégrés au sein des établissements d'éducation et de formation

Date de mise à jour : 1 Octobre 2017

# Caractéristiques générales de l'indice

- 1. Programme de référence de l'indice : Programme du cycle collège et enseignement secondaire
- 2. Objectif de référence de l'indice : Remédier à l'échec scolaire et à l'abondant précoce des études
- 3. Signification de l'indice : Cet indice vise à connaître le nombre des d'élèves de sexe masculin qui ont été intégrés au sein des établissements d'éducation et de formation après un décrochage scolaire
- 4. Type de l'indice : Indice d'efficacité
- 5. Détails fournis : Selon le programme / Régions / Niveau d'étude

- 1. Méthode de calcul de l'indice :
  - Nombre des élèves de sexe masculin qui ont été intégrés au sein des établissements d'éducation et de formation Le nombre des élèves de sexe masculin ayant abandonné les études
- 2. Unité de mesure de l'indice : nombre
- 3. Les données de base pour le calcul de l'indice : Nombre des élèves de sexe masculin qui ont été intégrés au sein des établissements d'éducation et de formation et le nombre des élèves de sexe masculin ayant abandonné les études
- 4. Source des données : La Direction Générale du Cycle préparatoire et enseignement secondaire et Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi
- 5. Date du calcul de l'indice : Annuellement
- 6. Le responsable de l'indice

| Le responsable<br>direct du calcul et<br>de la diffusion de<br>l'indice | E-<br>mail | Fonction | Administration  | Direction<br>Générale                                   | Chef<br>responsable |
|---|------------|----------|---|---|---------------------|
|   |            |          | Admin. du Cycle<br>collège et<br>enseignement<br>secondaire | DG du Cycle<br>collège et<br>enseignement<br>secondaire |                     |

Direction Générale du Cycle collège et enseignement secondaire

Code de l'indice : 2.3.1

Intitulé de l'indice : Pourcentage des d'élèves orientés aux filières lettres et

économie-gestion à la fin de la 2ème année secondaire

Date de mise à jour : 1 Octobre 2017

# Caractéristiques générales de l'indice

- 1. Programme de référence de l'indice : Programme du cycle collège et enseignement secondaire
- 2. Objectif de référence de l'indice : Amélioration proportions des élèves orientés aux filières scientifiques et techniques
- 3. Signification de l'indice : Cet indice vise à connaître la part des élèves orientés aux filières lettres et économie-gestion dans le nombre total des élèves orientés
- 4. Type de l'indice : Indice objectifs
- 5. Détails fournis : Selon le programmes / Régions / Genre

- 1. Méthode de calcul de l'indice : Nombre des élèves orientés aux filières lettres et Economie-gestion

  Nombre total des élèves
- 2. Unité de mesure de l'indice : pourcentage
- 3. Les données de base pour le calcul de l'indice : Nombre des élèves orientés aux filières lettres et Economie-gestion et Nombre total des élèves
- 4. Méthode de collecte des données et de l'information de base : Statistiques et rapports
- 5. Source des données : Le commissaire régional
- 6. Date du calcul de l'indice : Annuellement
- 7. Le responsable de l'indice

| Le responsable direct<br>du calcul et de la<br>diffusion de l'indice | Tél. | E-mail | Fonction | Administration | Direction<br>Générale | Chef<br>responsable     |
|--|------|--------|----------|----------------|-----------------------|-------------------------|
|  |      |        |          |                |                       | Le                      |
|  |      |        |          |                |                       | commissaire<br>régional |

Direction Générale du Cycle collège et enseignement

Code de l'indice : 2.3.2

Intitulé de l'indice : Le nombre des élèves pour chaque chargé d'information et

d'orientation scolaire et universitaire

Date de mise à jour : 1 Octobre 2017

# Caractéristiques générales de l'indice

- 1. Programme de référence de l'indice : Programme du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire
- 2. Objectif de référence de l'indice : Amélioration du pourcentage d'orientation vers des filières scientifiques et techniques
- 3. Signification de l'indice : Cet indice vise à connaître le nombre des élèves pour chaque chargé d'information et d'orientation scolaire et de décrire les conditions d'accompagnement et d'encadrement des élèves durant les années d'orientation
- 4. Type de l'indice : Indice outil
- 5. Détails fournis : Selon le programmes / Régions / Genre

### Détails techniques de l'indice

1. Méthode de calcul de l'indice :

Nombre des élèves des années d'orientation

Nombre des chargés d'information et d'orientation scolaire et universitaire

- 2. Unité de mesure de l'indice : nombre
- 3. Les données de base pour le calcul de l'indice : Nombre des élèves des années d'orientation et Nombre des chargés d'information et d'orientation
- 4. Méthode de collecte des données et de l'information de base : le Commissaire Régional
- 5. Source des données : La Direction Générale des examens
- 6. Date du calcul de l'indice : Annuellement
- 7. Le responsable de l'indice

| Le responsable direct<br>du calcul et de la<br>diffusion de l'indice | Tél. | E-mail | Fonction | Administration | Direction<br>Générale | Chef<br>responsable           |
|--|------|--------|----------|----------------|-----------------------|-------------------------------|
|  |      |        |          |                |                       | Le<br>Commissaire<br>Régional |

# ANNEXE 3 Fiches des indices de mesure des objectifs du programme pilotage et soutien

Fiches des indicateurs de mesure des objectifs du programme pilotage et soutien

D.G. des RH + CN de promotion des

Code de l'indice : 9.1.1

Intitulé de l'indice : Le taux de réalisation du programme national de

formation et de promotion des compétences

Date de mise à jour : Octobre 2019 / Annuellement

# Caractéristiques générales de l'indice

- 1. Programme de référence de l'indice : Programme de pilotage et de soutien
- 2. Objectif de référence de l'indice : Amélioration la gestion de ressources humaines
- 3. Signification de l'indice : Connaître la proportion des participants aux cycles de formation organisés dans ce but parmi ceux qui y ont été invités. Cet indice reflète, d'un côté, le niveau de satisfaction des apprenants par rapport aux formations offertes et, d'un autre côté, la volonté des demandeurs de formation pour promouvoir leurs acquis.
- 4. Type de l'indice : Indice d'efficacité
- 5. Détails fournis : Selon le programmes / Régions / Domaine de formation/ Catégories cibles

- 1. Méthode de calcul de l'indice :
  - Le budget de formation qui a été payé et qui est inscrit dans le programme national de formation et de la promotion des compétences

    L'ensemble des engagements budgétaires cosacrés au programme national de formation et de la promotion des compétences
- 2. Unité de mesure de l'indice : pourcentage
- 3. Les données de base pour le calcul de l'indice :
- 4. Méthode de collecte des données et de l'information de base : Système ADEB et rapports périodiques
- 5. Source des données
- 6. Date du calcul de l'indice : Annuellement
- 7. Le responsable de l'indice

| Le responsable direct<br>du calcul et de la<br>diffusion de l'indice | Tél. | E-mail | Fonction             | Administration   | Direction<br>Générale | Chef<br>responsable |
|--|------|--------|----------------------|--|-----------------------|---------------------|
| Kamel HAJJEM   |      |        | Directeur<br>Général | Centre National<br>de Formation et<br>de Promotion<br>des<br>Compétences |                       |                     |

Code de l'indice : 9.1.2

Intitulé de l'indice : Le pourcentage des crédits d'engagements consacrés à la

formation

Date de mise à jour : Octobre 2019 / Annuellement

### Caractéristiques générales de l'indice

- 1. Programme de référence de l'indice : Programme de pilotage et de soutien
- 2. Objectif de référence de l'indice : Amélioration la gestion des ressources humaines
- 3. Signification de l'indice : Cet indice a pour objectif de connaître le volume des crédits d'engagement consacrés à la formation au sein du Ministère au bénéfice des trois programmes inscrit dans le budget de fonctionnement et le budget de d'équipement
- 4. Détails fournis : Selon le programme / Régions / Domaine de formation/ Catégories cibles

- 1. Méthode de calcul de l'indice :
  - Les crédits d'engagementà titre de formation (Dépenses de fonctionnement+Budget d'équipement)

    L'ensemble des Dépenses de fonctionnement+Budget d'équipement
- 2. Unité de mesure de l'indice : pourcentage
- 3. Les données de base pour le calcul de l'indice :
- 4. Méthode de collecte des données et de l'information de base : Système ADEB et rapports périodiques
- 5. Source des données
- 6. Date du calcul de l'indice : Annuellement / Trimestriellement
- 7. Le responsable de l'indice

| Le responsable direct<br>du calcul et de la<br>diffusion de l'indice | Tél. | E-mail | Fonction             | Administration | Direction<br>Générale                             | Chef<br>responsable |
|--|------|--------|----------------------|----------------|---|---------------------|
|  |      |        | Directeur<br>Général |                | Direction<br>Générale de<br>formation<br>continue |                     |

Code de l'indice : 9.1.3

Intitulé de l'indice : Moyenne des journées de congé maladie du personnel du

ministère

Date de mise à jour : Annuellement

# Caractéristiques générales de l'indice

- 1. Programme de référence de l'indice : Programme de pilotage et de soutien
- 2. Objectif de référence de l'indice : Amélioration la gestion de ressources humaines
- 3. Signification de l'indice : Cet indice vise à mesurer la moyenne des absences des agents publics et son impact sur le gaspillage des ressources publiques
- 4. Détails fournis : Selon les programmes / Régions / Genre/ Corps administratifs

- 1. Méthode de calcul de l'indice :  $\frac{\text{Le nombre total des journées d'absence}}{\text{Le nombre des agents absents}}*100$
- 2. Unité de mesure de l'indice : pourcentage
- 3. Les données de base pour le calcul de l'indice : Le nombre total des journées d'absence et Le nombre des agents absents
- 4. Méthode de collecte des données et de l'information de base :
- 5. Source des données : Système INSAF et rapports
- 6. Date du calcul de l'indice : Annuellement/ Trimestriellement
- 7. Le responsable de l'indice

| Le responsable direct<br>du calcul et de la<br>diffusion de l'indice | Tél. | E-mail | Fonction                       | Administration | Direction<br>Générale        | Chef<br>responsable |
|--|------|--------|--------------------------------|----------------|------------------------------|---------------------|
| Kamel HAJJEM   |      |        | Directeur<br>Général<br>des RH |                | Direction<br>Générale des RH |                     |

Direction Générale des affaires financières

Code de l'indice : 9.2.2

Intitulé de l'indice : Le taux de rationalisation de la consommation du

carburant

Date de mise à jour : Annuellement

# Caractéristiques générales de l'indice

- 1. Programme de référence de l'indice : Programme de pilotage et de soutien
- 2. Objectif de référence de l'indice : Rationalisation de la gestion du budget
- 3. Signification de l'indice : Cet indice vise à atteindre une meilleure gestion des crédits d'engagement consacrés à la consommation du carburant en consécration des principes de la bonne gouvernance et de la rationalisation de la gestion des fonds publics
- 4. Type de l'indice : Indice d'efficacité (indice objectif)
- 5. Détails fournis : Selon les programmes

- 1. Méthode de calcul de l'indice : Les allocation budgétaires au titre de la consommation d'énergie \*100 Les crédits de fonctionnement et d'interventioninscrit inscrits dans le budget
- 2. Unité de mesure de l'indice : pourcentage
- 3. Les données de base pour le calcul de l'indice : Les engagements de payement les allocations de crédit dans le budget
- 4. Méthode de collecte des données et de l'information de base :
- 5. Source des données : Système ADEB / INSAF/ AMAD
- 6. Date du calcul de l'indice : Annuellement
- 7. Le responsable de l'indice

| Le responsable direct<br>du calcul et de la<br>diffusion de l'indice | Tél. | E-mail | Fonction                  | Administration              | Direction<br>Générale                                | Chef<br>responsable |
|--|------|--------|---------------------------|-----------------------------|--|---------------------|
| Mounir HADDED  |      |        | Directeur<br>de<br>Budget | Administration<br>de Budget | Direction<br>Générale des<br>Affaires<br>Financières |                     |

Directions Générales du Bâtiment et de l'équipement

Code de l'indice : 9.2.3

Intitulé de l'indice : Le taux de réalisation matériel de l'infrastructure

Date de mise à jour : mensuellement

# Caractéristiques générales de l'indice

1. Programme de référence de l'indice : Programme de pilotage et de soutien

- 2. Objectif de référence de l'indice : Rationalisation de la gestion du budget du Ministère
- 3. Signification de l'indice : La surface totale par m² des constructions est déterminée d'avance lors des prévisions du budget. En conséquence des rapports périodiques sont élaborés dans le cadre du suivi du taux de réalisation effectif. Il s'agit là d'un indicateur important qui permet de déterminer la capacité concrète du Ministère dans la mise en œuvre des projets programmés, d'identifier les difficultés rencontrées et d'apporter les solutions appropriées afin d'atteindre les objectifs prévus.
- 4. Type de l'indice : Indice d'efficacité (indice objectif)
- 5. Détails fournis : Selon les programmes/Régions/ Type de projet (En cours d'exécution ou

- 1. Méthode de calcul de l'indice : La surface des constructions créées effictivement \*100
- 2. Unité de mesure de l'indice : pourcentage
- 3. Les données de base pour le calcul de l'indice : Les travaux par quotas (Géni civile, Electricité, Protection contre les incendies, les moyens, différents réseaux...)
- 4. Méthode de collecte des données et de l'information de base : Rapports et visites de terrains
- 5. Source des données : Les rapports périodique des chefs de travaux
- 6. Date du calcul de l'indice : Annuellement/trimestriellement
- 7. Le responsable de l'indice

| Le responsable direct<br>du calcul et de la<br>diffusion de l'indice | Tél. | E-<br>mail | Fonction   | Administration                                | Direction<br>Générale                                      | Chef<br>responsable |
|--|------|------------|--|---|--|---------------------|
| Samia ZAYENI   |      |            | Directeur<br>Général du<br>bâtiment et<br>de<br>l'équipement | Administration du bâtiment et de l'équipement | Direction<br>Générale du<br>bâtiment et de<br>l'équipement |                     |

Cellule de gouvernance

Code de l'indice : 9.3.1

Intitulé de l'indice : Le taux de réponse aux demandes d'accès à l'information

Date de mise à jour : Octobre 2017

# Caractéristiques générales de l'indice

- 1. Programme de référence de l'indice : Programme de pilotage et de soutien
- 2. Objectif de référence de l'indice : Instaurer les principes de gouvernance, l'évaluation et la communication
- 3. Signification de l'indice : Avoir une idée sur la capacité du Ministère et ses différentes structures à satisfaire, dans les délais, les demandes extérieures reçus
- 4. Type de l'indice : Indice d'efficacité (indice objectif)
- 5. Détails fournis : Selon les programmes/ Régions/ Domaine de formation/ Les catégories cibles

- 1. Méthode de calcul de l'indice : Nombre des demandes qui ont été satisfaites te total des demandes reçues par le Ministère \*100
- 2. Unité de mesure de l'indice : pourcentage
- 3. Les données de base pour le calcul de l'indice :
- 4. Méthode de collecte des données et de l'information de base :
- 5. Source des données
- 6. Date du calcul de l'indice : Annuellement
- 7. Le responsable de l'indice

| Le responsable direct<br>du calcul et de la<br>diffusion de l'indice | Tél. | E-mail | Fonction                             | Administration | Direction<br>Générale | Chef<br>responsable |
|--|------|--------|--------------------------------------|----------------|-----------------------|---------------------|
| Hatem AZEDDINE   |      |        | Chef de la<br>cellule<br>gouvernance |                |                       |                     |

Dir<sub>ections</sub> Générales de l'évaluation et de la qualité

Code de l'indice : 9.3.2

Intitulé de l'indice : Le pourcentage des établissements d'éducation qui ont subi

une évaluation interne de leurs performances

Date de mise à jour : juin de chaque année

# Caractéristiques générales de l'indice

- 6. Programme de référence de l'indice : Programme de pilotage et de soutien
- 7. Objectif de référence de l'indice : Instaurer les principes de gouvernance, l'évaluation et la communication
- 8. Signification de l'indice : Cet indice vise à réaliser une évaluation périodique de la performance de tous les établissements d'éducation à travers les différentes étapes de l'enseignement. Pour atteindre cet objectif, et compte tenu du nombre élevé des établissements qui dépasse six milles, il a fallu mesurer la part des ceux qui ont adhéré à ce régime d'évaluation et ceux qui ne l'ont pas encore appliqué régulièrement.
- 9. Type de l'indice : Indice d'efficacité (indice objectif)

10 Dátaile fournie · Calon las programmas/ Dágione / Cuela confeira

- 1. Méthode de calcul de l'indice : Le nombre d'établissement qui ont subi une évaluation interne de leurs performances \*100 Le nombre total des établissements scolaires
- 2. Unité de mesure de l'indice : pourcentage
- 3. Les données de base pour le calcul de l'indice : Le nombre d'établissement qui ont subi une évaluation interne de leurs performances et Le nombre total des établissements scolaires.
- 4. Méthode de collecte des données et de l'information de base : Etudes sur terrain, Entretiens, Données Statistiques
- 5. Source des données : Les établissements scolaires, les élèves, les enseignants.
- 6. Date du calcul de l'indice : Annuellement
- 7. Le responsable de l'indice

| Le responsable direct<br>du calcul et de la<br>diffusion de l'indice | Tél. | E-mail | Fonction                     | Administration                 | Direction<br>Générale  | Chef<br>responsable |
|--|------|--------|------------------------------|--------------------------------|--|---------------------|
| Mounir ABIDI<br>Abdessattar BEN HAJ<br>YAHYA                         |      |        | S-<br>Directeur<br>Directeur | Administration de l'évaluation | Direction<br>Générale de<br>l'évaluation et de<br>la qualité |                     |

Code de l'indice : 9.3.3

Intitulé de l'indice : Le taux des régions qui ont préparé des plans validés

Date de mise à jour : Annuellement

# Caractéristiques générales de l'indice

- 11. Programme de référence de l'indice : Programme de pilotage et de soutien
- 12. Objectif de référence de l'indice : Instaurer les principes de gouvernance, l'évaluation et la communication
- 13. Signification de l'indice : Diagnostic de la situation pour connaître le pourcentage des régions qui ont préparé des plans pour généraliser cette pratique. Cela est d'une importance majeure dans la mesure où ces plans tiennent compte des problèmes spécifiques de la région et les défis à relever.
- 14. Type de l'indice : Indice d'efficacité (indice objectif)
- 15. Détails fournis : Selon les programmes / les régions

- 1. Méthode de calcul de l'indice : Les régions qui ont préparé des plans validés \*100
- 2. Unité de mesure de l'indice : pourcentage
- 3. Les données de base pour le calcul de l'indice :
- 4. Méthode de collecte des données et de l'information de base :
- 5. Source des données
- 6. Date du calcul de l'indice : Annuellement
- 7. Le responsable de l'indice

| Le responsable direct<br>du calcul et de la<br>diffusion de l'indice | Tél. | E-mail | Fonction             | Administration | Direction<br>Générale  | Chef<br>responsable |
|--|------|--------|----------------------|----------------|--|---------------------|
| Mounir HADDED  |      |        | Directeur<br>Général |                | Direction<br>Générale de<br>l'évaluation et de<br>la qualité |                     |

#### Bulletin N°1 : Centre International de formation des formateurs et de rénovation

Programme de pilotage et de soutien

1

#### I. Présentation

- 1. **Activité principale :** Centre d'Information, de Formation de Documentation et des Etudes
- 2. Classement de l'acteur public : Etablissement Public à caractère Non Administratif
- 3. **Références de création** : Décret gouvernemental N° 716 de l'année 2016 du 06 juin 2016
- 4. **Référence de l'organisation administrative et financière** : Décret gouvernemental N° 716 de l'année 2016 du 06 juin 2016
- 5. Date de la signature du dernier contrat programme ou contrat-objectifs entre

#### II. Cadre d'aptitude à la Performance

#### 1. Stratégie générale

Mise en œuvre de la politique du ministère de l'Éducation dans le domaine de la formation et du renouvellement pédagogique. Il veille notamment à la formation des formateurs dont le système éducatif a besoin et assure la formation continue et le développement de l'ingénierie de formation en renforçant l'enseignement des langues. Il s'occupe également de la documentation et de la réalisation des études liées à la formation des formateurs et à l'innovation pédagogique.

#### $oldsymbol{2.}$ Détermination de la participation aux objectifs du programme

- Contribuer à l'achèvement des projets du ministère liés à la formation ou à toute autre demande dans son domaine de compétence provenant de structures nationales ou internationales.
- Organiser des cycles de formations et des stages en Tunisie et à l'étranger pour les formateurs qui assurent la formation des cadres nécessaires au système éducatif dans le domaine des méthodes d'enseignement, de la gestion administrative et financière et de la vie scolaire. Il produit également les moyens nécessaires pour la réalisation de ces tâches et assure la commercialisation à travers différents canaux de distribution.
- Établir des référentiels pour l'enseignement des langues sur la base des expériences adoptées dans les systèmes éducatifs avancés.

#### 3. Les principaux objectifs et priorités

- Participation aux demandes d'offres internationales relatives à l'assistance technique, à la formation des formateurs et aux cadres nécessaires au système éducatif dans le domaine des méthodes d'enseignement et de la gestion administrative et financière à l'étranger.
- Mette en place la plateforme de formation à distance au profit des formateurs.
- Créer un espace numérique contenant toutes les matières et les unités de formation produites par le centre, et les mettre à la disposition des chercheurs, des pédagogues et des directeurs d'établissements d'enseignement
- L'installation d'un espace numérique de formation pour tous ceux qui sont concernés par l'éducation et les enfants.
  - 4. Indicater de mesure de performance et principales activités
  - 5. Mesures d'accompagnement

# III. Le budget

### Titre I

|            | Libellé   | Projet de budget 2020 |
|------------|---|-----------------------|
|            | Crédit de l'Eta à titre des dépenses de rémunérations | 1100000               |
| Ressources | Dépenses de fonctionnement                            | 318000                |
|            | Ressources propres                                    | 80000                 |
|            | <b>Total des ressources</b>                           | 1498000               |

#### Bulletin N°2 : L'office des logements du personnel du Ministère de l'éducation

2

Programme de pilotage et de soutien

#### II. Présentation

- 7. **Activité principale :** Activité foncière au profit des personnels du Ministère de l'éducation
- 8. Classement de l'acteur public : Etablissement Public à caractère Non Administratif
- 9. **Références de création** : Décret gouvernemental N° 50 de l'année 1981 du 18 juin 1981
- 10. **Référence de l'organisation administrative et financière** : Décret gouvernemental N° 348 de l'année 1982 du 26 février 1982
- 11. Date de la signature du dernier contrat programme ou contrat-objectifs

#### II. Cadre d'aptitude à la Performance

#### 6. Stratégie générale

Acheter des terrains, les aménager et les vendre pour construire des logements. La construction des logements destinés à la location ou à la vente. Achats des logements construits et les préparer à la location ou à la vente et entreprendre les entretiens des logements pour assurer leur durabilité

- 7. Détermination de la participation aux objectifs du programme Réalisation de projets de logement au profit des agents du Ministère
- 8. Les principaux objectifs et priorités
  - Réalisation des appels d'offres pour l'acquisition et l'aménagement de terrains.
  - Vendre ou louer les locaux à usage d'habitat au profit des agents du ministère
  - Achat, aménagement et vente de terrains pour construction des logements
  - Construction de logements à louer ou à vendre.
  - Acheter les logements construits et le préparer à la location ou à la vente
  - . Réparation et entretien des logements pour assurer leur pérennité et fournir des logements aux instituteurs.

#### 4. Indice de mesure de performance et principales activités

Dans le cadre de l'amélioration des orientations de préparation de budget de l'État pour l'année 2018 et conformément aux exigences de la circulaire du Premier ministre n ° 09 du 09 mai 2016, l'Office du Logement du Personnel du Ministère de l'Éducation a commencé ,à partir du début de l'année en cours, à appliquer le système de gestion du budget par objectifs. Il est prévu d'améliorer les méthodes du management public et de consacrer plus de transparence au sein du budget de l'État. Le budget de l'Office a été structuré selon quatre grands programmes, eux-mêmes divisés en sous-programmes, comme suit :

#### LES PROGRAMMES

- 1. La promotion immobilière
- 2. La régularisation foncière
- 3. Entretien et réparation des bâtiments
- 4. Pilotage et soutien

#### LES SOUS-PROGRAMMES

- Projets de construction
- Lotissement des terrains
- Acquisition de terrains et de bâtiments
- Règlement de diverses situations foncières
- Maintenance annuelle et maintenance urgente
- Réhabilitation de bâtiments vacants
- Démolition de logements

L'office jouit d'une indépendance financière et ne reçoit pas de subventions de l'État. Il est donc un acteur public et contribue à la mise en œuvre la politique des programmes conformément à un contrat par objectifs.

#### Bulletin N°3: Centre National des Technologies en Education

Programme de pilotage et de soutien

3

#### I. Présentation

- 13. **Activité principale :** Développement et intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation
- 14. Classement de l'acteur public : Etablissement Public à caractère Administratif
- 15. **Références de création**: Décret n° 55 de 2011 du 9 juin 2011 modifiant certaines dispositions de la loi n° 122 de 1992 du 29 décembre 1992 relative à la loi de finances de 1993
- 16. Référence de l'organisation administrative et financière : Le même décret

#### II. Cadre d'aptitude à la Performance

#### 1. Stratégie générale

Mettre en œuvre la stratégie nationale de développement de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif

#### $oldsymbol{2.}$ Détermination de la participation aux objectifs du programme

- Développer un système d'information pédagogique complet et intégré et fournir des services d'éducation et de formation.
- Développer des contenus éducatifs numériques pour tous les niveaux d'enseignement selon les programmes officiels.
- Fournir des services éducatifs, adaptés aux progrès dans le domaine des technologies de l'information et des communications, y compris les services de l'Internet.
- Contribuer au développement des compétences des ressources humaines dans le secteur de l'éducation en intégrant les technologies de l'information et de la communication.
- Mener des études et des analyses pratiques pour assurer la convergence nécessaire vers les TIC dans le domaine de l'éducation,
- Garantir l'utilisation efficace des réseaux, des équipements et des applications informatiques pédagogiques dans les écoles.
- Organisation des workshops et des activités scientifiques et pédagogiques dans le domaine de l'intégration technologique.
- Renforcer la coopération et conclure des accords avec :
  - Les Organisations et institutions nationales : publiques et privées.
  - Les Organisations et institutions internationales, après l'accord de tutelle.

#### 3. Les principaux objectifs et priorités

Développer un système d'information pédagogique complet et intégré et fournir des services éducatifs et pédagogiques.

# III. Le budget consacré au Centre National des

### Titre I distribué comme suit :

|            | Libellé   | Projet de budget 2020 |
|------------|---|-----------------------|
| Ressources | Crédit de l'Etat au<br>titre des dépenses de<br>rémunérations | 5200000 DT            |
|            | Dépenses de fonctionnement                                    | 1100000 DT            |
|            | Dépenses<br>d'intervention                                    | 47000 DT              |
|            | Ressources propres  | 600000 DT             |
|            | <b>Total des ressources</b>                                   | 6947000 DT            |

#### Bulletin N°4 : Centre National Pédagogique

Programme de pilotage et de soutien

4

#### I Présentation

#### 1. Activité principale :

- Publication et distribution de manuels et des documents pédagogiques.
- Production des contenus numériques et multimédias au profit de l'éducation et de l'enseignement.
- L'importation des appareils et outils scientifiques non fabriqués en Tunisie au profit des établissements d'enseignement.
- 2. Classement de l'acteur public : Etablissement Public à caractère Non Administratif
- 3. **Références de création** : Loi n ° 61 de 1972 du 29 juillet 1972.
- 4. Référence de l'organisation administrative et financière :
- 5. Date de la signature du dernier contrat programme ou contrat-objectifs entre le ministère et l'acteur public
- Contrat programme pour la période 1997-2001 : le Conseil d'Administration du 29 décembre 2000.
- Feuille d'orientation pour la préparation d'un programme pour la période 2002-2006 : Conseil d'administration, octobre 2001

#### II. Cadre d'aptitude à la Performance

#### 1. Stratégie générale

- Fournir les capacités matérielles et logistiques pour atteindre les objectifs de la réforme de l'éducation en général et assurer le bon fonctionnement de l'établissement d'enseignement, tout en garantissant la qualité du produit tel que les manuels, les documents pédagogiques et les supports numériques.
- Veiller à mettre à jour l'accord actuel signé avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique du 28/10/1983. La négociation se poursuit actuellement pour établir un nouvel accord qui permettra de revoir le système de facturation actuellement approuvé et de réduire impayés du centre auprès des clients.
- Travailler à développer une nouvelle stratégie commerciale qui aide à attirer de nouveaux clients et à soutenir les domaines de coopération avec les anciens clients dans la fourniture de matériel éducatif. Dans ce contexte, le centre cherche à activer un accord avec le Ministère de l'Agriculture relatif à la fourniture de matériel scientifique au profit des institutions de recherche agricole.
- Améliorer la qualité du produit numérique à tous les niveaux en termes de conception et de production, élargir les champs d'activité du centre au niveau de la production de ressources pédagogiques numériques et les mettre à la disposition des enseignants.
- Continuer à adopter le système intégré de gestion pour inclure toutes les activités de l'institution et la maintenance du site Web sur une base continue jusqu'à ce qu'il joue pleinement son rôle dans la prestation des services et l'accès à l'informations aux clients et au public.

#### 2. Détermination de la participation aux objectifs du programme

- Préparer, réaliser, imprimer et distribuer des manuels scolaires
- Mettre à disposition les équipements pédagogiques au profit des établissements d'enseignement supérieur
- Préparer des contenus numériques, notamment :
- Espace numérique pour la révision et le rattrapage
- Romans numériques
- Murs numériques
- Contrôle qualité du cahier scolaire numéroté

#### 3. Les principaux objectifs et priorités

- Impression et publication des manuels de haute qualité
- Développement des techniques de production dans l'intérêt de la publication du manuel scolaire
- Publication de documents pédagogiques
- Suivi de la qualité du cahier scolaire
- Publication de contenus numériques éducatifs
- Distribution et vente de manuels dans de bonnes conditions
- Réaliser les opérations d'importation au profit des établissements d'enseignement

#### 4. Les principaux objectifs et priorités

Parmi les principales activités on liste le renforcement et l'amélioration du service impression, ce qui contribue à l'augmentation de la production de documents pédagogiques et de manuels et à réaliser des travaux d'impression en participant à des consultations au profit du ministère de l'Éducation.

Le Centre National Pédagogique jouit d'une indépendance financière et ne reçoit pas de subventions de l'État. Il est donc un acteur public et contribue à la mise en œuvre la politique des programmes conformément à un contrat par obiectifs.

#### Bulletin N°5: L'Office des œuvres scolaires

Programme de pilotage et de soutien

5

#### I. Présentation

- 1. Activité principale : Centre de services scolaires
- 2. Classement de l'acteur public : Etablissement Public à caractère Non Administratif
- 3. **Références de création** : Décret gouvernemental N° 664 de l'année 2016 du 25 mai 2016
- 4. **Référence de l'organisation administrative et financière** : Décret gouvernemental N° 664 de l'année 2016 du 25 mai 2016
- 5. Date de la signature du dernier contrat programme ou contrat-objectifs entre le ministère et l'acteur public : En cours

#### III. Cadre d'aptitude à la Performance

#### 1. Stratégie générale

Fournir les conditions et les capacités appropriées nécessaires pour garantir un environnement éducatif approprié et sain à l'intérieur des établissements d'enseignement.

#### 2. Détermination de la participation aux objectifs du programme

- S'occuper de toutes les conditions liées à l'internat et à l'alimentation, ainsi que le transport scolaire, les activités culturelles, sportives et sociales.
- Fournir des services de restauration et d'accueil dans des foyers scolaires conformément aux normes de qualité et en garantissant le respect des conditions de santé.
- Développer le transport scolaire et d'assurer sa régularité afin d'éviter les retards et réduire les absences.
- Fournir et exploiter les espaces appropriés pour la réalisation des différentes activités culturelles, sportives et sociales en coordination avec les différents acteurs liées.

#### 3. Les principaux objectifs et priorités

- Développer et organiser les services d'alimentation et de la résidence
- Développer le transport scolaire

#### 4. Indice de mesure de performance et principales activités

#### 5. Mesures d'accompagnement

# V. Le budget

# Titre I

|            | Libellé  | Projet de budget 2020 |
|------------|--|-----------------------|
|            | Crédit de l'Eta au titre des dépenses d'intervention         | 1041000 DT            |
| Ressources | Crédit de l'Eta au<br>titre de dépenses de<br>fonctionnement | 68940000 DT           |
|            | Ressources propres   | 5600000 DT            |
|            | <b>Total des ressources</b>                                  | 85581000 DT           |

#### Bulletin N°5: Le Centre National de la Maintenance

Programme de pilotage et de soutien

6

#### I. Présentation

- 1. **Activité principale :** Maintenance des équipements nécessaires aux établissements d'enseignement.
- 2. Classement de l'acteur public : Etablissement Public à caractère Administratif
- 3. **Références de création**: Loi n° 83 de 1987 du 31 décembre 1987 relative à la loi de finances de 1988 et par décret n° 2521 de 2013 du 6 juin 2013 relatif à la révision de l'arrêté n° 1816 de l'année 1999 du 23 août 1999 portant organisation administrative et financière du Centre National de la Maintenance tel que révisé par le Décret n° 526 de 2019 du 17 juin 2019.

#### II. Cadre d'aptitude à la Performance

#### 1. Stratégie générale

L'exécution de la politique du ministère de l'Éducation dans le domaine de la maintenance et de l'acquisition des équipements scientifiques et techniques

#### 2. Détermination de la participation aux objectifs du programme

- Participer à la réparation, à la fabrication et à d'achat de pièces de rechange et d'équipements scientifiques et techniques
- Participer à la réalisation de contrats de coopération avec des organisations ou institutions nationales et étrangères et à la conclusion d'accords de jumelage

#### 3. Les principaux objectifs et priorités

- Développer et organiser les services d'alimentation et de la résidence
- Développer le transport scolaire

#### 4. Indice de mesure de performance et principales activités

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du Ministère de l'Education dans le domaine de la maintenance des bâtiments des établissements d'enseignement, le Centre National de la Maintenance a pris en charge l'entretien et la maintenance des équipements scientifiques, pédagogiques et médiatiques. Dans le cadre des missions assignées, il intervient particulièrement :

- 1- Dans le domaine de l'entretien et de la réparation des bâtiments :
  - Établir un programme annuel pour la mise en œuvre du plan du ministère de l'Éducation dans le domaine de l'entretien préventif des bâtiments des établissements d'enseignement et les soumettre à l'approbation de l'autorité de contrôle,
  - Répondre aux demandes d'intervention du ministère dans le domaine de la maintenance urgente

- Effectuer des travaux d'entretien des bâtiments des établissements d'enseignement directement ou par le biais des petites entreprises spécialement conçues.
- Établir des contrats et préparer des marchés publics dans le domaine de la construction et de l'entretien de bâtiments
- Superviser et contrôler l'exécution des travaux de réparation et de maintenance
- Mettre en œuvre des programmes de maintenance financés par des dons et par des prêts étrangers accordés conformément aux missions confiées par l'autorité de tutelle.
- 2. Dans le domaine de la prise en charge de la maintenance des équipements scientifiques, pédagogiques et informatiques, de l'entretien et de la réparation des bâtiments :
  - Participer à la conception et à la réalisation de modèles d'équipements pédagogiques.
  - Réhabilitation et modernisation d'équipements pédagogiques.

### VI. Le budget

#### Titre I

|                  | Libellé   | Projet de budget 2020 |
|------------------|---|-----------------------|
| Ressources       | Crédit de l'Eta au<br>titre des dépenses de<br>fonctionnement | 476000 DT             |
|                  | Ressources propres  | 30000 DT              |
| Total des ressou | Total des ressources  | 506000 DT             |

#### Bulletin N°5: Centre d'Information de Documentation et d'Etudes

Programme de pilotage et de soutien

7

#### I. Présentation

- 1. Activité principale : Centre d'Information de Documentation et d'Etudes
- 2. Classement de l'acteur public : Etablissement Public à caractère Non Administratif
- 3. Références de création : Décret gouvernemental n ° 265 de 2019 du 6 mars 2019
- **4. Référence de l'organisation administrative et financière** : Décret gouvernemental n ° 265 de 2019 du 6 mars 2019
- 5. Date de la signature du dernier contrat programme ou contrat-objectifs entre le ministère et l'acteur public :

#### II. Cadre d'aptitude à la Performance

#### 1. Stratégie générale

Mise en œuvre de la politique du ministère de l'Éducation dans le domaine de la formation et du renouvellement pédagogique. Il veille notamment à la formation des formateurs, assure la formation continue et le développement de l'ingénierie de formation en renforçant l'enseignement des langues. Il s'occupe également de la documentation et de la réalisation des études liées à la formation des formateurs et à l'innovation pédagogique.

#### 2. Détermination de la participation aux objectifs du programme

- Contribuer à l'achèvement des projets du ministère liés à la formation ou à toute autre demande dans son domaine de compétence provenant de structures nationales ou internationales.
- Organiser des cycles de formations et des stages en Tunisie et à l'étranger pour les formateurs qui assurent la formation des cadres nécessaires au système éducatif dans le domaine des méthodes d'enseignement, de la gestion administrative et financière et de la vie scolaire. Il produit également les moyens nécessaires pour la réalisation de ces tâches et assure la commercialisation à travers différents canaux de distribution.
- Établir des référentiels pour l'enseignement des langues sur la base des expériences adoptées dans les systèmes éducatifs avancés.

#### 3. Les principaux objectifs et priorités

- Participation aux appels d'offres internationaux relatifs à l'assistance technique, à la formation des formateurs et aux cadres dans le domaine des méthodes d'enseignement et de la gestion administrative et financières dans des pays l'étranges.
- La mise en place d'une plateforme de formation à distance destinée aux formateurs
- Créer un espace numérique contenant toutes les matières et unités de formation produites par le centre et les mettre à la disposition des chercheurs, pédagogues et directeurs d'établissements d'enseignement.
- Créer un espace numérique de formation pour tous ceux qui sont concernés par l'éducation et les affaires des enfants
- 4. Indice de mesure de performance et principales activités
- 5. Mesures d'accompagnement

# VII. Le budget

### Titre I

|            | Libellé                  | Projet de budget 2020 |
|------------|--------------------------|-----------------------|
| Ressources | Budget de fonctionnement | 1500 000 DT           |
|            | Fonds propres            | 148 000 DT            |
|            | Ressources propres       | 80000                 |
|            | Total des ressources     | 1 648 000 DT          |

| 136 |
|-----|
| 136 |